

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

4 février 2021

Adopté à la majorité (4 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	5
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....	5
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....	5
<b>IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE</b> .....	6
<b>V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020</b> .....	8
<b>VI- ESPACE PUBLIC</b> .....	10
Travaux de rénovation de la rue Georges Bizet - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine.....	10
<b>VII- TRANSITIONS</b> .....	11
Adhésion au réseau Dorémi et Soliha et approbation de la convention de partenariat. ....	11
Approbation des travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis — demande de subvention. ....	19
<b>VIII- ADMINISTRATION GENERALE</b> .....	27
Modification du règlement intérieur du conseil municipal. ....	27
Domaine public communal — versement d'une indemnité pour cessation d'autorisation d'occupation. ....	37
<b>IX- RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES</b> .....	40
Mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales.....	40
<b>X- PETITE ENFANCE</b> .....	44
Aide exceptionnelle aux familles pour l'accueil de leur enfant en cas de fermeture de section de crèche.....	44
<b>XI- HABITAT</b> .....	51
Attribution d'une garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. ....	51
<b>XII- RESSOURCES HUMAINES</b> .....	54
Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. ....	54

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et police municipale. ....	60
Mise en place du « forfait mobilités durables ».....	64
Convention de mandat avec le Centre interdépartemental de gestion pour la souscription d'un contrat en matière d'assurance statutaire. ....	65
<b>XIII- AFFAIRES FINANCIERES.....</b>	<b>66</b>
Rapport d'orientations budgétaires — année 2021.....	66
Approbation de l'avenant au contrat de développement 2019-2021 entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine.....	96
Ajustement de la provision pour compte épargne-temps — changement de méthode comptable. ....	101
<b>XIV-QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>102</b>
<b>XV-COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>102</b>
<b>XVI-DÉCISIONS DU MAIRE.....</b>	<b>103</b>
<b>XVII- QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>110</b>
Question orale de Mme Maud BONTE.....	111
Question orale de M. Fabrice BERNARD .....	113
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN.....	115
<b>XVIII- VŒUX MOTIONS.....</b>	<b>116</b>
Motion d'intérêt général déposé par le groupe Sceaux Ensemble pour la création de pistes sécurisées sur la commune de Sceaux et notamment pour la création de la piste cyclable sécurisée et continue sur l'axe Grande Couronne du RER V allant du Plessis Robinson à Bourg la Reine en passant par le lycée Lakanal. ....	117
Vœu du Groupe Sceaux Ensemble relatif à la demande de révision des taux de TEOM de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris. ....	124
Vœu du Groupe Sceaux en Commun en soutien à l'Affaire du Siècle. ....	126



**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.*

**M. le maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons ouvrir la séance. Vous avez tous bien lu les instructions qui ont été jointes à la feuille de convocation. Je veux souligner quelques points importants. Les débats sont enregistrés et sont également retransmis sur le site Internet de la Ville. Je salue donc celles et ceux qui sont connectés et qui assistent ainsi au conseil municipal.

Si vous souhaitez prendre la parole, merci de le faire en utilisant la fonction « main levée » de l'application. Il faut que chacun ferme son micro pour éviter les bruits parasites.

J'insiste également sur le fait que votre caméra devra être allumée pour que votre vote soit pris en compte. On ne peut pas se contenter d'une simple image. Il faut que la personne qui vote soit visible derrière sa caméra. C'est une garantie de la présence des votants. Si nous étions en présentiel, cela se passerait ainsi. Votre voix ne comptera que si vous apparaissez à l'écran.

**II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE****III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM****M. le maire**

Si vous le voulez bien, je vais demander à Théophile Touny, notre benjamin, de bien vouloir procéder à l'appel.

**Théophile TOUNY**

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton

- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vignerou
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint.

**IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE**

**M. le maire**

Nous devons approuver les modalités de réunion du conseil municipal par visioconférence en application de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et permettant au maire d'organiser les réunions du conseil municipal par visioconférence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- ✓ Décider que la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est « Starleaf » ;
- ✓ Décider que l'identification des participants se fera par appel nominatif ;
- ✓ Décider que le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé via

- l'outil Starleaf ;
- ✓ Préciser que les conseillers municipaux devront être connectés individuellement avec identification nominative et caméra allumée au moment du vote pour que leur vote soit pris en compte ;
  - ✓ Décider qu'afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site Internet de la Ville.

Ces modalités appellent-elles des remarques de votre part ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Comment comptez-vous vous assurer que les 33 conseillers municipaux participant à la session soient bien devant leur caméra au moment du vote alors que l'outil que vous avez choisi, Starleaf, ne permet de voir au mieux que neuf caméras en simultané et que seuls les votes d'opposition ou d'abstention sont décomptés ?

**Liliane WIETZERBIN**

Bonjour à tous. Je voulais vous remercier d'avoir repris certaines des propositions que nous vous avons faites lorsque nous vous avons rencontré, et notamment cette mesure qui nous semblait indispensable pour assurer un vote en conscience. Lors du dernier conseil municipal, j'avais en effet trouvé un peu choquant que certains élus aient été réputés voter oui alors que leur caméra était éteinte et qu'il ne leur avait pas été demandé de s'exprimer de vive voix. Merci donc pour cela.

Je voudrais demander de rajouter un point à la délibération. Vous indiquez que les débats sont retransmis en direct — et c'est bien de le préciser, même si c'est obligatoire — mais je vous propose d'indiquer également que la rediffusion sera possible sur le site de la Ville, puisque la technologie le permet et que nous enregistrons cette séance. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour le dernier conseil. Nous voudrions donc qu'il soit précisé que la séance sera également rediffusée sur le site de la Ville et que les débats seront accessibles au public en direct et en différé.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole à ce sujet ?

Je voudrais dire à M. Dessanges que nous voterons par appel nominal avec affichage de la personne à l'écran pour que les choses soient claires.

Et pour Mme Wietzerbin, ce qu'elle propose ne concerne pas les modalités de réunion du conseil municipal par visioconférence. C'est un autre sujet. Vous avez vu que nous avons en effet publié la vidéo du dernier conseil municipal, mais c'est quelque chose qui n'a pas de rapport direct avec les modalités de réunion. On ne peut donc pas rajouter cette mention à la délibération. Au

Parlement, ce serait ce que l'on appelle un cavalier législatif. Mais nous ne sommes pas au Parlement bien sûr. Cela va de soi. Cet amendement n'est donc pas accepté.

Nous passons au vote sur cette délibération. Je vais procéder à l'appel pour que vous puissiez exprimer votre vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).*

#### **M. le maire**

Je veux vous faire lecture d'une déclaration que j'ai reçue de la part de M. Szykowski et de Mme Wietzerbin.

*« S'inscrivant pleinement dans la dynamique écologique, sociale et solidaire, le groupe Sceaux en Commun proposera et soutiendra sur la durée de la mandature 2020–2026 les mesures les plus pertinentes pour assurer aux Scéens une meilleure qualité de vie, pour agir sur les causes du changement climatique, protéger et développer la biodiversité, pour réduire les inégalités sociales en associant tous les Scéens aux décisions qui les concernent. Le groupe est coprésidé par Philippe Szykowski et Liliane Wietzerbin.*

Il s'agit là de la déclaration de constitution officielle du groupe Sceaux en Commun. Cela n'appelle pas de débats particuliers.

#### **V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

#### **M. le maire**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

#### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole afin de clarifier notre position vis-à-vis de la validation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre.

En choisissant d'annuler le conseil municipal de novembre, vous avez chargé de manière déraisonnable et excessive l'ordre du jour du suivant, de 38 délibérations, soit à peu près deux fois plus qu'habituellement. La plupart de ces 38 délibérations n'étant ni essentielles ni urgentes.

38 délibérations, certainement l'un des ordres du jour le plus extraordinairement chargé de tous les conseils municipaux de vos 44 années de mandat de conseiller municipal à Sceaux, Monsieur Laurent.

Qu'on en juge : plus de 11 heures d'affilée sans interruption jusqu'à 6 h 40 du matin qui ont eu raison de la vigilance de beaucoup de vos adjoints et conseillers, devenus tour à tour invisibles, remplacés par un logo de caméra, la leur étant visiblement éteinte ou débranchée. Et c'est sur ce point précisément que nous ne pouvons valider ni le compte rendu ni le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre, puisqu'à Sceaux certains conseillers semblent avoir voté pendant leur sommeil, pendant que l'un d'entre eux, peut-être pour se tenir éveillé, faisait des facéties peu dignes d'un adjoint devant sa caméra.

Oui, à Sceaux, on vote en dormant. Et l'outil choisi pour enregistrer le vote et la méthode utilisée alors ne permettaient pas de garantir la sincérité des votes.

Aussi, nous vous demandons de reprogrammer une séance du conseil municipal pour délibérer à nouveau sur ces sujets qui n'ont pas été approuvés dans des conditions normales, raisonnables et acceptables, des conditions où les participants restent éveillés et en capacité de prendre part aux délibérations en toute lucidité. Merci, Monsieur le Maire.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges. Je veux vous rappeler que l'annulation du conseil municipal de novembre a dû être décidée parce que le gouvernement n'avait pas pris en temps voulu les mesures nécessaires pour que ces conseils municipaux en visioconférence puissent avoir lieu. Il y avait là un manquement de la part des plus hautes autorités que je ne peux que regretter, mais c'est ainsi. Il a donc bien fallu annuler ce conseil municipal, puisqu'il n'était évidemment pas possible, compte tenu des contraintes sanitaires, de le tenir en physique.

Par ailleurs, permettez-moi de vous dire que je trouve particulièrement malvenues les critiques que vous formulez à l'égard de vos collègues du conseil municipal. Je pense que les conseillers municipaux de la majorité se sont au moins aussi bien tenus, lors de cette séance, que les autres conseillers municipaux. Cette façon de faire est donc particulièrement inélégante à leur égard.

Naturellement, nous n'allons pas délibérer à nouveau sur les sujets votés en décembre. Cela va de soi. Si vous estimez que ces délibérations n'ont pas été prises dans les formes nécessaires, il vous appartient de saisir le tribunal administratif. Vous avez encore quelques jours pour le faire, jusqu'au 17 février.

Nous passons au vote sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020.

*Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).*

## **VI- ESPACE PUBLIC**

### **Travaux de rénovation de la rue Georges Bizet — convention de maîtrise d'ouvrage unique entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine.**

#### **Patrice PATTEE**

C'est une délibération très technique puisqu'il s'agit de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la réfection de la chaussée de la rue Georges Bizet, rue qui a la particularité d'appartenir pour partie au domaine public de Bourg-la-Reine et pour partie au domaine public de Sceaux.

Ces travaux de réfection de la chaussée sont aujourd'hui nécessaires après l'intervention du SIPPAREC qui a été mandaté par les deux communes pour l'enfouissement des réseaux sur cette rue.

L'objet de cette délibération consiste en l'approbation d'un projet de convention, qui sera signé par les maires des deux communes, désignant la Ville de Sceaux maître d'ouvrage des travaux de réfection de la chaussée. Le projet de convention précise par ailleurs les modalités de remboursement de la commune de Bourg-la-Reine à la commune de Sceaux au prorata des travaux réalisés sur son territoire.

Le montant des travaux de voirie est estimé à 57 507,70 € HT, dont 29583,60 € HT correspond à l'emprise sur le territoire de Sceaux et 27 924,10 € HT correspond à l'emprise sur le territoire de Bourg-la-Reine.

Voilà, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Je n'ai pas de remarques de fond sur le *modus operandi* présenté. Je voulais simplement vous informer que les habitants de la rue Georges Bizet estiment qu'un enrobé noir serait un peu plus durable et moins onéreux qu'un enrobé rouge. Ce n'est rien de plus que cela.

**Maud BONTE**

Monsieur le maire, chers collègues, cette délibération concerne une convention qui s'applique à la réfection de cette rue suite aux travaux sur les réseaux. Bien évidemment, les riverains ont été (Inaudible)... le remboursement de la ville à l'autre tombe sous le sens. Notre groupe votera donc cette délibération. Je vous remercie, Monsieur le maire.

**M. le maire**

S'agissant de la remarque de M. Tamby, à Sceaux, les enrobés sont rouges. Ils sont noirs au départ, mais la couche de noir s'estompe avec le temps. Le fait qu'ils soient de cette couleur est une marque de fabrique de Sceaux.

La rue Georges Bizet étant commune aux deux villes, je ne sais pas si la discussion a eu lieu sur la mise en place d'un enrobé noir ou rose. À Bourg-la-Reine, les enrobés sont noirs tandis qu'ils sont roses à Sceaux. On pourrait faire une moitié de rue en rose et l'autre moitié en noir, mais je doute que cela fonctionne. Je vais voir ce point avec mon collègue de Bourg-la-Reine.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII- TRANSITIONS**

**Adhésion au réseau Dorémi et Soliha et approbation de la convention de partenariat.**

**Florence PRESSON**

La rénovation énergétique figure dans les mesures phares du plan de relance du gouvernement, mais également du plan de relance métropolitain, et des Plans Climat Air-Energie métropolitain ou territorial. L'objectif est de résoudre la précarité énergétique, améliorer la santé, la sécurité et le confort des habitants, permettre la réalisation d'économies financières pour l'ensemble des

ménages et réduire la consommation des matières premières et l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050.

La ville compte 1 946 maisons, sur un peu plus de 9 000 logements existants, dont 1 456 ont été construites avant 1971, c'est-à-dire qu'elles sont dans une étiquette énergétique assez peu favorable.

La Ville travaille depuis plusieurs mois à la mise en place du Parcours de rénovation énergétique performante à destination des pavillons. C'est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) initié par le gouvernement et porté par la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole du Grand Paris, une cinquantaine de communes se sont inscrites pour expérimenter ce parcours de rénovation. La candidature de la Ville de Sceaux a été retenue au titre de pilote expérimental du dispositif. À ce titre, nous prenons l'engagement d'adhérer au réseau Dorémi dans le cadre d'une convention pour une cotisation annuelle de 400 €, soit deux centimes par habitant.

Bien évidemment, pour qu'une rénovation soit performante, il est nécessaire de mettre en place des tiers de confiance : la Ville, tiers de confiance de proximité, et Soliha, opérateur de proximité. C'est la personne qui à l'heure actuelle assure le Point Info Energie sur la ville. C'est l'interlocuteur privilégié du ménage depuis le moment où il envisage de réaliser les travaux jusqu'à la fin des travaux en passant par toutes les étapes, dont les étapes de montage des dossiers administratif et financier de façon à garantir les aides de l'État, les CEE travaux et l'accompagnement pour le financement du reste à charge.

Un certain nombre d'actions ont déjà été réalisées. Huit réunions publiques ont ainsi été organisées. 36 ménages se sont fait connaître. 15 ménages ont rencontré l'opérateur de proximité Soliha et ont pu échanger sur leurs travaux.

En parallèle de cela, il y a toute la partie tiers de confiance technique avec la formation d'artisans sur les travaux de rénovation globale, la constitution d'équipes qui leur permet de travailler ensemble pour garantir une performance.

Les formations ont débuté à Sceaux. Deux équipes d'artisans sont désormais formées et sont en mesure de réaliser les études architecturales et techniques des maisons que les propriétaires souhaitent rénover.

En intégrant le dispositif Dorémi au Parcours de Rénovation énergétique performant des pavillons, la Ville s'engage à poursuivre la dynamique autour de la rénovation performante des maisons et de soutenir la formation par Dorémi des artisans locaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention partenariale avec Dorémi qui fixe pour une durée de trois ans les engagements des parties impliquées dans le Parcours de la rénovation énergétique performante des pavillons.

**M. le maire**

Merci beaucoup, Madame Presson.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

**Xavier TAMBY**

J'avais plusieurs questions.

Comment ont été choisis et sélectionnés les artisans dits locaux ?

Pourrait-il y avoir un label pour les artisans déjà formés ?

Les conseils de l'association ne présentent-ils pas un biais de concurrence par rapport aux artisans déjà spécialisés en rénovation et travaillant sur le territoire de la commune ?

Enfin, avons-nous la garantie que les artisans locaux pratiqueront des prix attractifs pour les propriétaires de maison à Sceaux ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Ma question est la suivante : au plan quantitatif, la Ville a-t-elle déjà fait une projection pour savoir combien de personnes seraient intéressées au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif ?

J'ai cru comprendre lors des réunions qu'un certain nombre de propriétaires se sont déclarés intéressés, mais que leur nombre était encore assez faible pour le moment.

De nouvelles actions de communication sont-elles prévues ? L'organisation de nouvelles réunions par exemple afin que cette possibilité de mise en œuvre puisse avoir le plus d'influence possible. Rappelons que 1 456 logements ont été construits avant 1971. La marge est par conséquent très importante. Vu la nécessité actuelle de la lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie indispensables, il faut absolument accélérer sur cette question.

**Fabrice BERNARD**

Merci, Madame Presson de cette présentation.

Nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un dispositif exceptionnel destiné à des Scéens, sans condition de ressources et limité à quelques pavillons. ... (Inaudible) 2,5 M€ pour 60 ou 65 pavillons, soit 38 000 € par projet.

Dans le même rapport, et comme vient de le préciser M. Szykowski, nous apprenons que 1 456 pavillons scéens sont des passoires thermiques, en tout cas sont construits avant 1971. Ce programme concernera donc 1 % des pavillons dits passoires thermiques sur Sceaux. Il reste donc 99 % de pavillons à rénover et nous savons que le chauffage des bâtiments est responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est la deuxième source d'émission nationale.

Aussi, si nous voulons dépasser ce que je qualifierai d'expérience et généraliser la mise aux normes thermique des pavillons et de l'ensemble des logements, en faire une véritable priorité, il est bon de rappeler que 2 milliards d'euros ont été mis à la disposition de tous les foyers français en 2021 dans le cadre de Ma Prime Rénov, nouveau et principal dispositif d'aide de l'État en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 après la disparition du CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique).

Ce dispositif d'envergure présente également l'avantage non négligeable que l'État avance les fonds avant les travaux alors que le CITE remboursait une partie des travaux de nombreux mois après leur réalisation.... (Coupures).

Nous avons tous intérêt à ce que les Scéens bénéficient largement de ce dispositif. Aussi, quelles actions précises la Ville compte-t-elle mettre en place pour faire connaître le dispositif Ma Prime Rénov et aider ainsi les ménages scéens à y accéder ?

Quelles actions seront mises en place par la Ville pour faire connaître aux Scéens les entreprises locales certifiées RGE, seules habilitées à réaliser ce type de travaux afin d'obtenir Ma Prime Rénov étant donné que, dans le rapport présenté, 63 artisans sont recensés sur Sceaux, mais qu'aucun chiffre n'apparaît concernant cette certification nécessaire pour ce type de travaux.

Je vous remercie.

### **M. le maire**

Madame Presson, pouvez-vous apporter des éléments de réponse à toutes ces questions ?

### **Florence PRESSON**

Bien évidemment. Il y a une ou deux questions que je ne suis pas certaine d'avoir comprises, car il y a eu des coupures.

Première question de M. Tamby sur la sélection des artisans. Il s'avère que nous n'avons pas réalisé de sélection, mais les services liés au commerce et à l'artisanat de la Ville ont contacté l'ensemble des artisans, le maire de Sceaux a envoyé des courriers. Il y a eu plusieurs relances et plusieurs réunions qui leur ont été proposées. De mémoire, il y a eu quatre réunions où le parcours leur a été totalement présenté. Suite à ces réunions, une douzaine d'artisans se sont inscrits dans la première formation proposée par Dorémi. Cette formation a eu lieu en octobre ou novembre dernier. Suite à cela, les équipes se sont installées.

Nous avons donc aujourd'hui deux équipes d'artisans formés. Nous souhaitons en avoir beaucoup plus. Nous allons donc relancer dans les semaines qui viennent de nouveaux messages vers les artisans pour en mobiliser davantage. Bien évidemment, tous ces artisans sont obligatoirement labellisés RGE. Un artisan peut réaliser des travaux de rénovation sans être labellisé RGE, mais le ménage ne pourra alors pas bénéficier des aides de l'État. Certains s'en fichent, car ils n'en ont pas besoin. En revanche, c'est une condition du Parcours de rénovation énergétique performante, c'est une condition.

On n'a pas souhaité développer un label en tant que tel pour les artisans formés dans le cadre du PREP, parce que ce serait un label supplémentaire. En revanche, la formation leur donne droit à la délivrance d'un certificat qui permet de renforcer la notion de confiance technique. Et les acteurs bancaires engagés auprès de la Métropole pour faciliter le financement du reste à charge des travaux pour les ménages veillent à ce que ces travaux soient réalisés par ces artisans formés.

Pour tout ce qui concerne la préparation du chiffrage des travaux et l'élaboration des devis, ces artisans sont accompagnés par Dorémi. Ce n'est pas parce qu'il y a des soupçons, mais simplement parce qu'un accompagnement est nécessaire pour les aider à intégrer les nouvelles techniques que peuvent impliquer ces travaux de rénovation énergétique. Un artisan peut en effet avoir la crainte de passer beaucoup plus de temps que sur des travaux ordinaires et avoir tendance à intégrer dans son devis ce temps supplémentaire. Dorémi est par conséquent présent pour accompagner les artisans afin qu'ils puissent faire un chiffrage au juste prix. Il y a environ six visites sur chantier, puis des tests d'étanchéité à l'air pour garantir la qualité des travaux.

M. Bernard a posé une autre question, mais il y a eu des coupures de son. Vous me direz donc à la fin si j'ai bien répondu à toutes vos questions.

S'agissant de la notion quantitative, nous sommes aujourd'hui dans une démarche pilote. Il y a besoin de faire une accélération majeure. Si je prends les chiffres du Plan Climat Air-Energie territorial, le territoire s'est engagé à rénover 5 000 à 6 000 logements par an. Par rapport au nombre total de logements du territoire, cela représente à peu près 3,51 %. Si j'applique ces 3,51 % de rénovation à faire sur les logements de la Ville de Sceaux, on se retrouve à peu près avec 328 logements à rénover chaque année. Si je rapporte cela au fait que 75 % des logements sont des logements énergivores — je n'aime pas utiliser le mot de passoires — on tombe à peu près à 51 maisons par an. Notre objectif est donc bien *a minima* de mettre en œuvre le parcours de rénovation pour pouvoir rénover environ 50 maisons par an. Pour nous, c'est vraiment un objectif minimal. À partir du moment où l'on sera dans un mode plus industriel, lorsque nous aurons plusieurs équipes d'artisans (entre 6 et 8 équipes), nous aurons une démultiplication et nous pourrions être beaucoup plus performants sur la partie quantitative.

Étant donné que l'on est dans la mise en œuvre, on fait un pas et on réajuste. Nous étions totalement bloqués depuis le 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au 10 ou 15 janvier en raison d'un flou total de l'État sur la partie relative aux aides.

Monsieur Bernard, vous avez raison, le CITE a été remplacé par Ma Prime Rénov avec un certain nombre de couleurs qui permettaient d'aider l'ensemble des citoyens en fonction de leurs revenus. Un certain nombre de coups de pouce ont par ailleurs été mis en place. Toutes ces aides auraient dû être définies très clairement à compter du 1<sup>er</sup> octobre, mais tous les arrêtés n'ont pas encore été pris, ce qui nous a obligés à ralentir. J'ai organisé des réunions avec des citoyens engagés dans la démarche en leur disant que Soliha n'avait pas encore la possibilité de procéder à une réelle évaluation du coût des travaux, des aides disponibles, des CEE correspondants et du reste à charge.

Lorsque nous avons présenté ce dispositif lors d'une réunion fin novembre, un certain nombre de ménages nous ont dit qu'ils souhaitaient suspendre leurs travaux. En revanche, dès que l'État a donné des informations plus claires sur les aides disponibles, les choses ont repris. Voilà, Monsieur Szykowski, ce qui explique le ralentissement que l'on peut avoir par moments.

Parallèlement à cela, une cinquantaine de ménages s'est manifestée il y a un an. 36 ont participé beaucoup plus activement aux réunions. Trois nouvelles réunions sont planifiées les 10 février, 10 mars et 24 mars. Une communication sera faite dans le magazine et tous les supports de la Ville de façon à ce que l'on soit sur un mouvement continu. Mais, très clairement, si l'on devait rénover aujourd'hui 30 maisons, nos deux équipes d'artisans ne seraient pas suffisantes. On commence à avoir des appels d'artisans qui ont entendu parler de ce dispositif et qui y voient une opportunité de développement d'un marché local et pour nous d'avoir de l'emploi local.

Monsieur Bernard, vous n'avez pas forcément posé de questions, mais plutôt présenté les différentes aides que l'État a mises en œuvre. J'ai répondu en partie sur le fait que certaines aides étaient dorénavant beaucoup plus claires.

L'État s'est rendu compte d'une problématique. L'objectif, c'était de simplifier. La Ville de Sceaux étant expérimentatrice sur le sujet, nous faisons des bilans réguliers, toutes les trois ou quatre semaines, avec la préfecture de la région Île-de-France pour leur faire un état des lieux, leur expliquer les blocages que nous rencontrons et pour échanger avec le cabinet Wargon. Nous avons mis en évidence le fait que les nouvelles aides de l'État selon la manière dont elles sont combinées peuvent aboutir à des sommes très différentes pour les ménages. Je vous donnerai un exemple. Pour des travaux de rénovation énergétique d'un montant de 70 000 €, selon la manière dont est constitué le dossier de demande d'aides, le ménage peut obtenir 50 000 € ou 62 000 €. L'État vient de prendre conscience de cette complexité grâce aux cas très concrets que nous lui avons fournis. Certaines choses peuvent donc encore bouger.

Très honnêtement, nous souhaitons aplanir cette complexité grâce à ces opérateurs de proximité qui accompagnent et élaborent les dossiers pour les ménages. Nous faisons un focus sur les maisons

individuelles, mais l'on n'oublie pas les immeubles collectifs. Une réunion est planifiée le 17 mars à destination de l'ensemble des citoyens, résidents d'une maison individuelle ou d'un logement collectif, pour leur présenter l'ensemble des aides disponibles et la façon dont on peut les mettre en œuvre, tout en sachant que le territoire généralise également la mise en place des Points Info Energie pour accompagner les ménages.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions posées.

### **M. le maire**

Merci, Madame Presson.

Je voudrais vraiment souligner le fait que Sceaux s'est engagée de manière très active dans cette affaire. Florence l'a dit, nous sommes ville expérimentatrice avec Montfermeil. Nous avons déjà travaillé sur le sujet en essayant d'organiser les contacts avec les copropriétés, ce qui n'est pas toujours simple, mais nous allons continuer de le faire.

S'agissant des maisons individuelles, on sait très bien que le sujet est certes financier, mais pas uniquement. Un bailleur social ou une copropriété ont dans leurs équipes des professionnels qui peuvent discuter avec les artisans et qui savent mobiliser les aides. C'est beaucoup plus difficile pour un ménage. C'est la raison pour laquelle nous sommes engagés dans cette démarche globale, car l'accompagnement fait souvent défaut. Sans un accompagnement méthodologique et administratif et sans l'apport d'artisans compétents en la matière, le seul aspect financier ne suffira pas. Je pense que l'idée de commencer de manière réaliste au départ est une bonne idée.

Si l'on parvient dans les deux ou trois ans à rénover 50 maisons, ce sera déjà une très belle réussite. Je vous rappelle que la rénovation complète de l'ensemble du bâti individuel représente 200 à 300 milliards d'euros en France. Cela représente des masses financières considérables. Quand bien même les financements seraient disponibles, il n'y aurait pas la capacité technique de réaliser les travaux dans de bonnes conditions. Je pense qu'il faut le prendre comme un engagement très fort de la Ville qui donne des moyens en temps, par l'intermédiaire notamment de ces réunions d'information.

Ce rôle de tiers de confiance est très important. J'avais encore hier une rencontre avec Olivier Sichel, directeur général de la Banque postale, chargé d'une mission par le gouvernement sur ces sujets. De ce point de vue, je pense que nous sommes plutôt en avance à Sceaux par rapport à ce qui se fait ailleurs. Et si c'est un peu lent, c'est aussi parce que nous souhaitons mettre toutes les chances de notre côté et du côté de la réussite de cette grande démarche générale et nationale de rénovation énergétique. Il s'agit de faire en sorte que les ménages se sentent à la fois rassurés et accompagnés. C'est ce qui est le plus important.

Cette convention nous permet d'avoir un échange sur cette démarche tout à fait particulière de la Ville sur laquelle des points réguliers seront effectués.

Sceaux, le 4 février 2021

**Fabrice BERNARD**

Merci de ces précisions ainsi que de celles de Mme Presson.

Simplement, Mme Presson n'a pas répondu à la question de savoir quelles actions précises la Ville comptait mettre en place pour faire connaître le dispositif Ma Prime Rénov et ainsi aider les ménages scéens à y accéder.

Il s'agit vraiment d'une opportunité importante. Quel que soit le niveau de revenus, tous les foyers sont aidés. Le guichet est quelque part « ouvert ». Cette mesure qui révolutionne un peu les travaux énergétiques prévoit par ailleurs une dispense d'avance des travaux. Les devis signés sont validés par Ma Prime Rénov et les particuliers n'ont rien à décaisser puisque l'État avance le montant des travaux pour leur compte. Il s'agit donc d'un dispositif qui a des caractéristiques vraiment intéressantes. Toute ville qui s'engage dans la transition écologique devrait promouvoir ce dispositif dans l'intérêt de ses habitants qui peuvent bénéficier de facilités de financement très importantes.

**Florence PRESSON**

J'ai parlé tout à l'heure de l'organisation d'une conférence-atelier sur les aides financières de l'État. Elle aura lieu non pas le 17 mars, mais le 23 mars. Seront présents Île-de-France Énergies, SEM qui s'adresse aux copropriétés et aux immeubles collectifs, et Soliha pour la partie maison individuelle. C'est une des actions que nous menons. Il y a également l'organisation du Forum de la rénovation énergétique en novembre. Et l'on continuera régulièrement d'organiser des réunions avec les présidents de copropriétés. Nous sommes donc dans cette démarche d'information.

J'attire juste votre attention sur la notion d'avance des travaux par l'État. Il ne s'agit pas d'une aide pour l'ensemble des ménages. Jusqu'à 70 % du montant des travaux peuvent être avancés, mais uniquement pour les ménages bénéficiant des aides de l'ANAH. Aujourd'hui, l'État n'est pas en mesure techniquement de nous dire où ces 70 % seront déposés. Cela reste quelque chose de flou.

Bien évidemment, c'est une sacrée aubaine, mais je ne me vois pas en parler aujourd'hui à un ménage alors que le cabinet, comme le service au niveau du gouvernement, ne sait pas nous dire précisément où ces 70 % seront déposés. C'est encore en pleine réflexion. En revanche, dès que cela sera mis en œuvre, ce sera effectivement une solution très importante pour les ménages précaires qui sont ceux qui rentrent dans le cadre de l'ANAH. Je n'ai plus les montants en tête, mais cela ne concerne certainement pas tous les ménages. Je ne crois pas qu'à Sceaux énormément de ménages pourront bénéficier de cette avance.

**Liliane WIETZERBIN**

Je voudrais juste rajouter un mot. Ce qui me semble très intéressant dans cette initiative, c'est la formation dispensée aux artisans. En effet, l'un des grands problèmes de notre pays en termes de

rénovation énergétique, et même si les ambitions affichées sont importantes, c'est que la filière n'est ni formée ni organisée pour réaliser des travaux de manière efficace. On sait tous qu'il ne suffit pas de rénover des fenêtres par-ci ou une porte par-là. Il est en effet nécessaire d'avoir une formation pour acquérir des compétences très pointues. En ce sens, je trouve que cette proposition est intéressante pour les artisans eux-mêmes et pour la filière en France.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Je voulais signaler que 40 000 foyers français ont demandé au mois de janvier à bénéficier de cette prime. 40 000 demandes par mois, c'est déjà pas mal. C'est un vrai engouement. Beaucoup de gens en profitent. C'est la seule façon pour eux de réaliser ces travaux. On parle beaucoup de pompes à chaleur, de matériaux adaptés à ce type de rénovations.

### **M. le maire**

D'accord. On vous a bien entendu. Ce sera bien noté.

Nous passons au vote sur cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Approbation des travaux de rénovation énergétique pour les écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis — demande de subvention.**

### **Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

Je voudrais au préalable, faire une courte intervention parce qu'un conseiller municipal a prononcé des mots à l'égard de vos adjoints, Monsieur le Maire, qui étaient à la limite de l'insulte. Je pense que ce n'est pas acceptable. Il a dû oublier qu'à l'issue de ce conseil municipal si long, au petit matin, ces adjoints bien présents s'étaient unanimement prononcés pour faire entendre leur désaccord sur le vœu qu'il présentait.

S'agissant de l'approbation des travaux de rénovation énergétique, l'idée pour avancer, comme l'a dit Florence Presson, est d'engager un programme et de faire appel à des consultants, des spécialistes en la matière. C'est ce que nous avons fait en demandant à l'entreprise ALTEREA de procéder à un audit énergétique et technique.

ALTEREA est une entreprise indépendante dans le conseil, l'ingénierie, les services et les travaux liés à la transition énergétique. Elle est par ailleurs titulaire du groupement de commandes du SIPPAREC sur le sujet.

Le point de départ de ce programme s'est donc concrétisé par un audit énergétique sur trois sites spécifiques : l'école des Clos Saint-Marcel, l'école élémentaire des Blagis et le centre de loisirs des Blagis.

L'idée est de pouvoir solliciter des fonds dans le cadre du plan de soutien à l'investissement local d'une part, dispositif déjà existant, et du plan de relance d'autre part. Le taux de subvention à ce titre s'élève à 80 % du montant HT de la dépense.

Cette dépense a été évaluée en fonction des choix envisagés de réhabilitation et de rénovation.

Le coût prévisionnel des travaux de l'école des Clos Saint-Marcel est estimé à 800 000 € HT. C'est un niveau qui nous permet d'envisager l'amélioration des performances thermiques, d'améliorer la performance de l'éclairage, de procéder à l'isolation des murs, des plafonds hauts et bas. Ce sont des dispositifs assez classiques de rénovation énergétique qui devraient nous permettre de monter d'un cran dans la classe énergétique (les classes énergétiques allant de la classe A jusque très loin). Nous passerions ainsi d'une classe D à C pour obtenir une réelle diminution de la consommation d'énergie, éviter ou en tout cas limiter les émissions de CO2 et surtout améliorer le confort des occupants de cet établissement et de ce lieu d'enseignement.

Pourquoi l'école des Clos Saint-Marcel ? Parce que la toiture de cette école présente une déperdition considérable. Elle doit être refaite et c'est donc l'occasion d'avancer sur ces questions de rénovation énergétique. Tant qu'à refaire la toiture, autant le faire en cohérence avec les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de cet équipement. C'est la raison pour laquelle nous envisageons pour cette école de rentrer dans ce plan de rénovation énergétique.

Dans le cadre du plan de relance, la Ville a par ailleurs déposé deux autres dossiers de demande de subvention portant sur la rénovation énergétique de l'école élémentaire des Blagis et du centre de loisirs des Blagis.

Nous envisageons pour ces deux équipements le remplacement de la chaudière qui a plus de 20 ans. Nous visons pour ces deux sites une « ambition facteur 4 » qui consisterait à mettre en place une production d'énergie renouvelable. Nous passerions ainsi pour l'école des Blagis d'une classe énergétique D à C.

Le centre des loisirs mérite aussi une grande rénovation énergétique. Il a un rôle important sur cette ville. Les subventions nous permettraient de revoir complètement la question du chauffage, d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques.

L'idée aujourd'hui est de s'inscrire dans les subventions du plan de relance, de pouvoir envisager de démarrer des travaux, sachant que dans le cadre de ce dispositif, il existe des dates butoirs. Il faudrait ainsi pouvoir démarrer les travaux avant la toute fin 2021 et les terminer fin 2022. Vous imaginez bien qu'il est difficile de faire des travaux en site occupé lorsque les enfants sont à l'école. En principe, dans nos écoles, les travaux se font durant les vacances. Ces travaux étant assez lourds,

l'agenda sera peut-être plus difficile à tenir. Il faut absolument s'inscrire dans ces subventions aujourd'hui, même si notre programme s'affinera dans le temps en fonction de l'étude engagée sur l'audit qui vient d'être réalisé. Mais il ne faut pas tarder non plus et nous tenons absolument à nous inscrire dans ce plan de relance et dans ces possibilités de subventions.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les travaux de rénovation énergétique des écoles élémentaires des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis, de solliciter de l'État une subvention d'un montant maximum de 80 % du montant HT des travaux, dans le cadre de la DSIL et du plan de relance et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs aux travaux et à cette demande.

Les montants relatifs à la réalisation des travaux de rénovation énergétique des élémentaires des écoles des Clos Saint-Marcel, des Blagis et du centre de loisirs des Blagis seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

Voilà, Monsieur le maire.

#### **M. le maire**

Merci, Madame Brault. Est-ce qu'il y a des interventions ?

#### **Fabrice BERNARD**

Je voulais tout d'abord remercier la commission environnement qui s'est réunie il y a quelques jours au cours de laquelle nous avons pu échanger et qui nous a déjà donné des précisions sur ces projets. Mme Brault avait d'ailleurs évoqué un projet de chaudière biomasse dans l'une de ces écoles.

On voulait simplement savoir comment avait été construit le budget dans ses grandes lignes. Et ensuite quel était le nom de la société qui a élaboré ce projet, en particulier celui qui concerne la biomasse. Je n'ai pas entendu le nom du bureau d'études.

#### **Philippe SZYNKOWSKI**

On ne peut qu'approuver cette demande de subvention dans le cadre du plan de relance qui permettra, dans un terme encore indéfini, puisque cela va prendre un certain temps, une rénovation à la fois de l'école des Clos Saint-Marcel et de celle des Blagis avec le centre de loisirs y attenant.

Faire passer des coefficients de classe énergétique à des niveaux de qualité supérieurs contribue à assainir l'air et contribuera également sur le long terme à stabiliser les gaz à effet de serre. Poser des panneaux solaires, c'est bon !

Ma requête porte sur le délai qu'il a fallu attendre pour en arriver à ces projets. On sait pourtant qu'il s'agit d'affaires quelque peu urgentes et que l'état des lieux des écoles dont il s'agit et du

centre sportif et de loisirs le requiert. Les autres écoles de notre ville, souvent anciennes, connaîtront aussi à terme ces améliorations tout à fait essentielles.

La question que je pose est la suivante : pourquoi Sceaux n'a-t-elle pas entrepris ces travaux depuis quelques années, quitte à s'endetter à ce titre, au moins partiellement, mais ce serait alors pour des projets d'importance sociale majeure, d'autres étant trop ambitieux, excessifs ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire de me donner la parole. Madame Brault, merci de cet exposé.

Pour information, les coefficients énergétiques vont de A à G.

Il s'agit de montants importants. J'ai bien compris que vous aviez demandé à un cabinet d'études de vous donner une estimation des budgets de manière à pouvoir faire une demande de subvention au Département.

J'aurais voulu connaître un peu mieux les estimations des montants qu'il reste à payer sur les deux prochaines années pour les projets en cours dans la ville de Sceaux, les montants de tous les nouveaux projets d'investissement que la mairie compte lancer dans les deux prochaines années, à date, ainsi que les modalités de financement de ces nouveaux projets.

On s'aperçoit à la lecture du rapport d'orientations budgétaires que Sceaux a fait face à un pic d'investissement qui n'avait pas été complètement anticipé et qu'elle s'est retrouvée à devoir augmenter les impôts.

On aimerait que cette mésaventure n'arrive pas à nouveau compte tenu du contexte social et économique dans lequel le pays est plongé et de l'impact de la crise sur les finances des Scéens.

Nous sommes particulièrement intéressés par la chaudière biomasse et nous aurions aimé avoir la confirmation de la puissance calorifique de cette chaudière. De cette puissance calorifique découle en effet un certain nombre de contraintes, notamment en termes de génie civil, puisqu'il va falloir construire des bâtiments pour accueillir la biomasse. Ces bâtiments, en fonction de la puissance de la chaudière et de son utilisation dans l'année ou seulement une partie de l'année, peuvent aller quasiment du simple au double, compte tenu aussi des taux de disponibilité demandés. C'est une première question.

Une deuxième question sur la chaudière, c'était de connaître la... (Inaudible) 2,7 € millions d'euros HT. Nous posons ces questions, car les projets de chaudière biomasse sont parfois périlleux. Il y a beaucoup de retours selon lesquels la biomasse n'est pas de bonne qualité, les performances des chaudières ne sont pas à la hauteur, ce qui a un impact sur la qualité de chauffage et donc sur les enfants des Blagis. Ce serait bien de l'éviter.

Nous avons par ailleurs observé au cours de ces dernières années que beaucoup de projets de la Ville nécessitaient souvent des rallonges budgétaires non négligeables. Voilà la raison pour laquelle je pose ces questions. Je dirais... (Inaudible).

**M. le maire**

On ne vous entend plus.

**Jean-Christophe DESSANGES**

... notre connaissance et notre expertise sur ce sujet. Merci.

**Jean-Pierre RIOTTON**

Je suis très content des projets que la Ville est en train de mener. Pour la première fois, on a un diagnostic complet sur le bâtiment. Lorsqu'on fait des travaux d'isolation de la toiture, mais que l'on ne fait pas de double-vitrage, on n'économise pas autant qu'on pourrait. Alors qu'en isolant tout le bâtiment, on fait réellement des économies d'énergie. C'est donc un dossier très appréciable. Et pour les subventions, il vaut mieux faire la totalité des travaux plutôt que de procéder petit à petit, obtenir de petites subventions et ne pas avoir le résultat que tout le monde souhaiterait avoir.

Quant à la chaudière biomasse, je peux vous en donner un exemple, puisque j'ai réalisé la première biomasse à Saint-Ouen-l'Aumône. Si vous connaissez le maire, Alain Richard, vous pouvez le contacter et vous verrez que ce n'est pas si facile que cela. La biomasse demande un stockage énorme. Le stère de bois à l'époque était à 8 €. Il est aujourd'hui à 25 €. Ce n'est donc plus aussi rentable qu'il y a 15 ans. Et tous ceux qui ont fait de la biomasse sont revenus à une autre énergie, parce que les coûts de maintenance étaient énormes. On faisait des économies d'énergie, mais on dépensait toutes ces économies par l'entretien de la chaudière et la gestion de toutes les avaries qui finissaient par gâcher le projet.

Il y a aussi une grosse chaudière de biomasse à côté de Bagnolet et cela représente trois à quatre camions par jour. Il faut donc penser à tout cela. Je pense qu'il faut déjà travailler sur les subventions, isoler les bâtiments et l'on choisira les techniques ensuite, comme la pompe à chaleur. Il ne faut pas faire de la pompe à chaleur pour dire qu'on fait de la pompe à chaleur. Il y a aujourd'hui de très bons résultats sur les pompes à chaleur ou les panneaux solaires, mais seulement lorsque tout a été réfléchi en amont. On procède d'abord à l'isolation et l'on regarde ensuite le produit, mais on ne fait pas l'inverse. Il y a beaucoup de gens qui font des chaudières n'importe comment et qui regrettent ensuite de ne pas faire d'économies. Mais c'est d'abord parce qu'ils n'ont pas isolé.

**M. le maire**

Merci pour vos interventions. Est-ce que Mme Brault veut ajouter quelque chose ?

**Chantal BRAULT**

Je voudrais répondre à M. Szyrkowski qui a dit que l'on aurait pu commencer ces travaux plus tôt. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un moment où le chauffage de l'école élémentaire des Blagis doit être changé. Il y a un certain nombre de dispositions et de dispositifs qui nous amènent à ce moment précis. On a sans doute bien fait, parce que si nous avions commencé plus tôt, nous n'aurions pas eu les financements du plan de relance. Peut-être que nous aurions eu d'autres subventions, mais pour l'instant, cela vaut la peine de s'inscrire dans le cadre du plan de relance.

La réfection de la toiture de l'école des Clos était nécessaire et prévue. Nous savions que nous devions l'inscrire dans un budget, mais l'on ne peut refaire le toit et s'occuper ensuite de l'isolation du reste du bâtiment. Les travaux doivent être faits en cohérence et concomitamment. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié ces trois équipements. Et cet audit nous a permis de lancer ce travail.

Évidemment, l'idée est intéressante parce qu'il y aura d'autres projets à faire sur la Ville, je laisserai le maire répondre sur ces autres projets. Je sais qu'aujourd'hui les travaux qui se font dans les écoles se font sur des temps scolaires et que l'on aura du mal à tenir les objectifs dans le temps. Par contre, je voulais dire aussi que les dispositifs techniques, notamment en ce qui concerne le chauffage, seront sélectionnés en fonction de la nature des travaux programmés, de la manière dont les réseaux seront analysés. Il se trouve que le chauffage est le même de l'école élémentaire au centre des loisirs. C'est le même réseau. Ce réseau sera analysé et étudié. Aujourd'hui, le type de chauffage n'est pas arrêté. On a bien compris que la biomasse avait ses limites, mais il y a d'autres solutions, d'autres possibilités qui seront étudiées.

Je réponds juste à M. Bernard. Ce n'est pas un bureau d'études, mais une entreprise indépendante qui fait du conseil, de l'ingénierie, des services et des travaux liés à la transition énergétique, écologique et numérique, etc. Cette entreprise est titulaire du groupement de commandes du SIPPEREC sur ce sujet. Pour l'instant, l'idée est bien de s'inscrire dans ce plan de relance, d'y mettre nos priorités et lorsque les choses seront confirmées, les subventions attribuées ou annoncées, nous organiserons l'ensemble de nos travaux en fonction de nos choix. Aujourd'hui, ces choix ne sont pas arrêtés. Il y a des principes : rénovation énergétique, production d'énergie renouvelable pour l'école des Blagis, réfection du dispositif de chauffage, installation de la photovoltaïque sur les toits. Nous préciserons les choses plus tard, mais cela n'est pas encore tout à fait d'actualité.

On m'a posé la question du chiffrage. Les services savent très bien expliquer tout cela. Ces chiffrages sont faits à la suite d'analyses, de plans comptables, etc. Nous ne sommes pas sûrs que ce sera au centime près, mais cela nous donne un ordre d'idée. Et nous savons exactement ce que coûte un toit à refaire. On a quand même un peu de connaissance et un peu de réflexion sur tout

cela. On a quand même fait dans cette ville un certain nombre de choses qui nous permettent d'avoir une évaluation et une idée un peu précise sur toutes ces questions.

### **M. le maire**

Je crois qu'il ne faut pas se méprendre sur la nature de la délibération. Il s'agit d'abord de s'inscrire dans les financements exceptionnels mis en place par le plan de relance. M. Szykowski demandait pourquoi nous n'avons pas fait ces travaux avant. C'est très simple. Sur un plan économique, le taux de retour de ces travaux par rapport aux économies réalisées est extrêmement long. C'est plus de 50 ans compte tenu du prix de l'énergie, qui n'est peut-être pas assez cher d'ailleurs, mais c'est ainsi, et compte tenu du prix des travaux nécessaires. Il y a donc un temps de retour très long. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces travaux n'ont pas été entrepris auparavant. C'est ainsi.

La communauté nationale semble avoir pris conscience d'un certain nombre de choses. Elle accompagne les collectivités locales comme elle accompagne les ménages sur ces travaux. La délibération vise donc à dire que nous avons l'intention de réaliser des travaux sur trois bâtiments importants de la ville. Cette intention se manifeste par un audit réalisé par la société ALTEREA qui a ensuite chiffré plusieurs scénarios plus ou moins ambitieux. Nous avons pensé que les scénarios ambitieux étaient intéressants.

Nous nous adressons à l'État, et non pas au Département, Monsieur Dessanges. Le Département n'a rien à voir là-dedans. Il s'agit de solliciter le plan de relance et la dotation de soutien à l'investissement local qui a été majorée dans le cadre du plan de relance.

Nous allons évidemment attendre la réponse du préfet, puisque c'est lui qui semble décider. On ne sait pas très bien qui décide d'ailleurs, mais le préfet doit y être pour quelque chose. Nous verrons lorsque le préfet aura donné sa réponse. C'est cela le sujet.

Par ailleurs, Monsieur Dessanges, vous avez laissé entendre tout à l'heure que les projets menés par la ville de Sceaux nécessitaient en permanence des rallonges budgétaires. Je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est totalement inexact. Bien sûr, il y a parfois des ajustements de prix liés à des décisions prises en cours de chantier. Ce fut le cas par exemple de l'église, parce que nous avons découvert des décors peints qui avaient été oubliés et que nous avons décidé de réhabiliter. Évidemment, cela a coûté environ 400 000 €. C'est une décision politique, mais ce n'est pas une dérive de gestion approximative des chantiers. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Je remarque d'ailleurs qu'il y a, dans chacune de vos interventions, une petite pique. C'est pour cela que je me permets de remettre les choses au point pour que tous celles et ceux qui nous écoutent puissent être pleinement informés. Et je suis évidemment prêt, sur tous les chantiers que nous avons menés depuis une vingtaine d'années, à vous donner les chiffres exacts de l'enveloppe initiale et de l'enveloppe définitive en expliquant les éventuels écarts. Je crois que nous avons fait le tour sur cette délibération.

M. Dessanges demande encore la parole. Vous ne viendrez pas vous plaindre si cela se termine trop tard.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je pense que nous avons parlé moins de 15 minutes depuis le début de la séance.

**M. le maire**

Je vous en prie, Monsieur Dessanges, allez-y. Vous savez, je suis en pleine forme jusqu'à six heures du matin.

**Jean-Christophe DESSANGES**

On a noté des dérives sur certains projets : la bibliothèque, le parking l'an dernier.

Je ne veux pas polémiquer là-dessus. Comme vous nous proposez, Monsieur le maire, de revoir ensemble les 20 dernières années et de voir quels projets ont bénéficié de rallonges, je suis votre homme et je trouve que c'est une très bonne idée. Au moins, cela permettra de remettre les choses à leur place et l'église au centre du village. Merci, Monsieur le maire.

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire. Je voulais intervenir pour vous poser deux petites questions techniques. Sera-t-il possible d'avoir accès au diagnostic de cette société ALTEREA ? J'avoue que j'aimerais bien avoir des précisions en ce qui concerne le stockage. J'avais posé cette question lors de la commission environnement. Comment se fait le stockage de cette chaudière biomasse ? Vous nous proposez un projet qui a l'air a priori très bien, mais je relève néanmoins quelques hésitations sur ce qui va se faire ou pas. Je comprends très bien qu'il faut agir pour solliciter les subventions, mais j'aimerais bien en savoir un peu plus.

Quel était d'ailleurs le coût du diagnostic mené par cette société ALTEREA ? Pourriez-vous nous le communiquer prochainement ? Je vous remercie.

**M. le maire**

Merci, Madame Bonté. On vous donnera tout cela... peut-être.

Je voudrais quand même revenir sur ces histoires de biomasse. Je ne savais pas qu'il y avait autant de spécialistes de biomasse à Sceaux. Je suis heureux de voir les compétences très larges des uns et des autres. Cette chaudière biomasse est une possibilité qui a été évoquée par la société ALTEREA, mais nous ne sommes pas en train de décider de l'installation d'une chaudière biomasse à l'école des Blagis. On dit simplement que si l'État donne l'argent qu'il promet, la Ville entreprendra des opérations de rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Voilà ce que nous

sommes en train de décider. En même temps, on essaie de faire une demande de subvention auprès du préfet. Voilà ce qu'on décide. Nous passons maintenant au vote.

**Maud BONTE**

Excusez-moi, vous n'avez pas répondu à ma question sur le coût de l'étude.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

**M. le maire**

Nous passons maintenant à la modification du règlement intérieur du conseil municipal.

À la demande d'un certain nombre d'entre vous, nous avons proposé quelques modifications. Ces modifications sont les suivantes :

- ✓ L'article 3 pour préciser que la durée consacrée aux motions d'intérêt général pourra être limitée à 30 minutes au total. Ces motions seront discutées dans l'ordre d'arrivée ;
- ✓ L'article 5 pour préciser que les questions orales seront traitées à la fin de chaque séance dans l'ordre d'arrivée ; le texte de ces questions est distribué aux membres du conseil municipal ; la durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total. Nous avons simplement ajouté la notion d'ordre d'arrivée ;
- ✓ L'article 39 pour préciser que la durée consacrée aux vœux pourra être limitée à 30 minutes au total. Les vœux seront examinés dans leur ordre d'arrivée ;
- ✓ L'article 31 pour préciser qu'en cas de désignation de deux coprésidents d'un même groupe, l'un ou l'autre pourra être sollicité sur les questions de son ressort et ses réponses engageront le groupe.

Voilà les modifications qui vous sont proposées. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**Fabrice BERNARD**

Monsieur le maire, chers collègues, bien évidemment, cette modification du règlement intérieur, vous vous en doutez, ne nous convient pas. Il s'agit en effet d'une très grande restriction du droit d'expression de l'opposition qui va désormais la réduire à une chambre d'enregistrement de l'ensemble de vos décisions sans aucune possibilité de débats sérieux.

En effet, vous pourrez désormais, à tout moment, limiter l'ensemble des débats à 30 minutes (motions d'intérêt général, questions orales, vœux) et limiter leur traitement en fonction de leur ordre d'arrivée. Cela signifie d'une part pour toute l'opposition, soit trois sensibilités représentées, un temps d'intervention moyen de 10 minutes par opposition. Vous voyez bien le déséquilibre flagrant qui s'installe. D'un côté, vous inscrivez 38 points à l'ordre du jour lors du dernier conseil municipal principal et celui-ci dure plus de 11 heures. De l'autre, chaque groupe d'opposition n'aura plus que 10 minutes pour s'exprimer.

Vous évoquez par ailleurs dans cette modification du règlement intérieur que l'ensemble des motions d'intérêt général, les questions orales et les vœux seront traités par ordre d'arrivée. Qui sera juge de l'ordre d'arrivée ? Comment sera-t-elle mesurée ? Par quel outil ? Vous voyez bien que cette mesure va limiter le nombre de questions qui seront soumises au débat et surtout le critère retenu sera l'heure d'arrivée de la question, mais pas l'importance de son contenu. On pourra donc avoir des questions arrivant très tôt évoquant des sujets annexes et des questions sur des sujets importants mal classées dans l'ordre d'arrivée qui ne seront pas débattues. Malheureusement, seules les premières seront prises en compte.

Nous voterons évidemment contre cette modification du règlement intérieur qui, une fois de plus, diminue fortement l'expression de l'opposition. Merci de votre attention.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Monsieur le maire, si vous le voulez bien, on va d'abord laisser parler Mme Wietzerbin. J'interviendrai par la suite sur quelque chose qui intervient après dans la numérotation du règlement intérieur. Ce serait mieux que Mme Wietzerbin intervienne en premier.

### **M. le maire**

Très bien. Allez-y, Madame Wietzerbin.

### **Liliane WIETZERBIN**

Merci beaucoup.

Monsieur le maire, chers collègues, je voudrais intervenir sur ce point parce que, vous le savez, le dernier conseil a duré 11 h 30. L'ordre du jour comportait 39 points hors la partie consacrée aux vœux et aux questions orales. Je le précise, car cela me semble important. Cette dernière partie a donc démarré après neuf heures de débat à 5 h 30 du matin.

Monsieur le maire, le 18 janvier dernier, nous vous avons fait part de notre étonnement sur cette situation qui peut questionner la légitimité des décisions prises, comme cela a été évoqué plus tôt.

Et cette situation est aussi assez peu respectueuse des personnes qui ont, de manière générale, une activité professionnelle ou des obligations à assurer le lendemain et nous sommes pour la plupart d'entre nous bénévoles pour le bien de notre ville.

Prenant acte de cette situation et dans un esprit vraiment constructif, nous vous avons fait part d'un certain nombre de propositions et j'y reviendrai.

Monsieur le maire, je voudrais vous dire vraiment notre sentiment de déception à la lecture de votre proposition de modification du règlement intérieur. Elle limite en effet délibérément et unilatéralement le seul temps de parole accordé aux groupes minoritaires. Seuls les groupes minoritaires sont limités dans votre proposition, et dans une logique, comme vient de l'expliquer M. Bernard, de premier arrivé, premier servi, comme si cette situation exceptionnelle du conseil municipal du 17 décembre était le fait des conseillers de la minorité et qu'ils n'avaient qu'à s'entendre entre eux pour se répartir le temps de parole qui leur est accordé.

Monsieur le maire, comme j'aime la précision et la rigueur, je me suis amusée, si l'on peut dire, à scruter les ordres du jour de ces cinq dernières années et à regarder le nombre de points inscrits. Le constat que j'ai fait est le suivant :

En moyenne, on compte 10 à 12 points à l'ordre du jour.

Sur ces cinq dernières années, les conseils les plus chargés ont été les suivants : 29 points en 2015, 27 en 2014, 24 en 2016, 23 en 2018, 19 en 2019, 16 en 2017. En moyenne, on compte 10 à 11 minutes par points. Et c'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment. On est un peu au-delà alors que le conseil se passe plutôt très bien.

Pour un conseil moyen, c'est ce qui se passe. Le conseil dernier avec 39 points était donc, comme l'a dit M. Dessanges, un record absolu dans l'histoire de Sceaux avec un ordre du jour qui comportait environ trois fois plus de points qu'un conseil moyen. Et même à 12 minutes par points, ce qui est le cas lorsque les choses se passent bien, cela ne pouvait pas se terminer avant 4 h du matin. Vous le saviez avant. C'était prévisible. Et 4 h du matin, c'est sans compter qu'à l'ordre du jour du 17 décembre, il y avait de nombreux points très longs, des rapports et des points qui n'avaient d'ailleurs pas de caractère d'urgence.

La moindre des choses serait juste de reconnaître que ce débordement horaire est essentiellement dû à un ordre du jour chargé de manière très exagérée et restreindre la durée de la partie consacrée aux minorités n'aurait d'ailleurs pas changé grand-chose. On aurait terminé à 6 h 30 du matin plutôt qu'à 7 h, la belle affaire !

Pourquoi suis-je très déçue par votre proposition ? Parce que nous sommes venus vous trouver le 18 janvier, avec M. Szykowski, dans un esprit vraiment constructif pour vous soumettre des propositions concrètes pour améliorer ce fonctionnement que je pensais être exceptionnel, et vous aussi. C'était juste factuel. Et en particulier, nous avons fait une proposition extrêmement simple

visant à proposer à l'article 3 du règlement intérieur que les points non urgents de l'ordre du jour puissent être ajournés par le président du conseil. Et pour être tout à fait claire envers mes collègues des autres groupes minoritaires, à aucun moment, nous n'avons demandé de limiter le temps de parole de qui que ce soit. Je le précise parce que vous avez dit « certains d'entre nous », Monsieur le maire. Je voudrais donc être claire et préciser que nous n'avons pas demandé ces modifications.

Monsieur le maire, je pense qu'il aurait été tout à fait à votre honneur de reconnaître que l'ordre du jour de ce conseil était exagérément chargé, et ceci pour des raisons qui auraient d'ailleurs été tout à fait entendables puisqu'un conseil avait été annulé. Nous aurions alors pu redémarrer cette année sur un bon pied en repartant à zéro.

Au lieu de cela,... (Inaudible) ce dysfonctionnement en bridant dans le règlement le temps de parole.

Par ailleurs, vous avez, Monsieur le maire, en tant que président du conseil, toute latitude pour contrôler ou interrompre les débats si vous jugez que cela est nécessaire ou qu'il y a obstruction. Vous n'avez donc aucunement besoin d'introduire une limitation de temps de parole en sus.

Du coup, je me demande pourquoi prendre une telle mesure. Est-ce pour tirer parti de la situation de la dernière fois ? De là à penser que cette situation avait été anticipée pour avoir cette opportunité, il n'y a qu'un pas que je ne franchirai pas ici, mais que je laisse à ceux qui nous écoutent le soin de décider.

Voilà, je voulais vous faire part de ma déception. Je regrette profondément cette situation et je voterai contre cette délibération.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Je vous ai fait parvenir une proposition un peu avant la tenue de ce conseil municipal. Vous donnez une version nouvelle à l'article 31 avec cette notion de coprésidence. Vous dites que si vous sollicitez l'un ou l'autre des coprésidents du groupe, celui-ci répondrait pour la totalité des membres du groupe. En l'occurrence, s'agissant de notre groupe, pour les deux. Mais cela peut être différent dans d'autres configurations municipales.

S'agissant de cette notion de coprésidence, et pour tenir compte du mode de gestion pluriel du groupe Sceaux en Commun, je propose que vous acceptiez la modification de la phrase qui se situe à l'article 31 du règlement intérieur. On voit tout de suite à quoi cela correspond. Je dis : « *En cas de désignation d'une coprésidence pour un même groupe, l'un(e) ou l'autre pourra être sollicité(e) sur les questions de son ressort et ses réponses engageront le groupe* ».... (Inaudible).

Cela pourrait très bien être deux hommes ou deux femmes. Cela peut changer beaucoup. Ce type de libellé est adapté à tous les cas. C'est une possibilité. C'est en ce sens que je souhaiterais que vous acceptiez de modifier le libellé de cet article. Je pense que tout le monde aura pu voir quel

était le contenu de l'article 31 modifié dans le sens que vous souhaitiez. J'espère que cela pourra être le cas. J'en ai terminé. Merci.

**M. le maire**

Merci, M. Szyrkowski. Monsieur Dessanges ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je crois qu'il y avait Xavier Tamby avant moi. Xavier, tu voulais intervenir ?

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, est-ce que vous renoncez à parler ? Je vous donne la parole, vous la prenez ou vous ne la prenez pas.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je vais la prendre.

Monsieur le maire, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit auparavant. Je partage complètement les points de vue de Fabrice et de Liliane. Je me suis exprimé en début de session sur la manière anormale dont s'était passé le conseil municipal. Vous m'avez proposé de faire un recours. Nous verrons bien, mais je pensais qu'il y avait d'autres façons de faire que de judiciaireiser les relations dans la mairie et de remettre en cause les bonnes gouvernances qui font partie de la vie locale, de la démocratie locale.

J'aimerais à ce propos revenir sur un certain nombre d'amendements que vous avez reçus, et que Madame la Directrice générale des services a reçus.

Sur l'article 3 relatif à l'ordre du jour, nous avons proposé un amendement qui vise à bien séparer les motions et les vœux en rappelant la définition d'une motion qui est « *une délibération relative aux domaines de responsabilité de la collectivité* ».

Dans un deuxième amendement, nous demandons que le président de chaque groupe puisse écrire au maire « *cinq jours ouvrables avant la tenue d'une séance du conseil municipal une motion d'intérêt général pour examen par le conseil* ». On ne comprend pas très bien la raison des 10 jours.

Dans l'article 4, nous proposons un troisième amendement sur la possibilité de « *consulter les documents et d'avoir accès aux informations demandées* », la raison étant qu'il s'avère difficile ces temps-ci d'avoir accès à une information que nous demandons et qui est liée aux délibérations examinées en conseil municipal, ceci pour être sûr de bien garantir le droit à l'information des conseillers.

Nous avons aussi un amendement n° 4, toujours dans l'article 4, qui est le suivant : « *Les éléments d'information demandés lors des séances du conseil municipal par les élus et dont la communication aura été acceptée explicitement par le maire durant les 10 jours ouvrables précédant la séance devront être fournis dans les 15 jours qui suivent la séance du conseil, sauf dans le cas de complexité particulière* ». 30 jours, cela nous semble beaucoup surtout pour des sujets qui sont... (Inaudible)... même si l'on a bien compris que vous n'aimiez pas que l'opposition s'exprime dans les conseils municipaux.

Dans l'article 5, je fais la proposition d'un amendement n° 5, que le texte des questions soit adressé au maire « *au moins trois jours ouvrables avant une séance du conseil municipal et fasse l'objet d'un accusé de réception par courriel ou par courrier* ». On s'est aperçu qu'il y avait quelques petits soucis par rapport à cela. On parle de jours ouvrables et non pas de jours francs parce qu'il y a une petite différence qui n'est pas toujours comprise par les nouveaux arrivants.

Sur l'article 6 relatif aux questions écrites, nous proposons que chaque membre du conseil municipal puisse adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la ville et l'action municipale. Une réponse est apportée par le maire dans un délai n'excluant pas 30 jours ouvrables.

La proposition d'un amendement n° 7 : « *à la fin de chaque réunion du conseil municipal, le maire peut communiquer aux élus, le cas échéant, les informations d'intérêt local qui lui semblent utiles* ».

Sur l'article 9, nous proposons l'amendement n° 8 : « *les documents préparatoires, comptes rendus, propositions et avis des commissions municipales seront publiés sur le site de la Ville et accessibles depuis le moteur de recherche du site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)* ». Nous nous sommes aperçus dans les recherches que nous avons effectuées que souvent, les documents n'étaient pas accessibles sans en avoir l'URL, le lien informatique.

Sur l'article 10, nous proposons l'amendement n° 10 : « *les documents... (Inaudible) après la tenue d'une réunion publique, sauf complexité majeure* ». Je pense qu'il est important d'avoir un délai déterminé de manière à pouvoir se replonger dans le conseil et pouvoir, le cas échéant, faire des retours en ayant encore le conseil en mémoire, d'autant plus, Monsieur le Maire, que vous faites appel à une société extérieure pour la mise en forme de la documentation issue de ces réunions publiques.

Je suis désolé, c'est un peu un inventaire à la Prévert, me direz-vous, mais ces propositions d'amendements vous ont été envoyées il y a trois mois et vous n'avez jamais daigné en discuter. Je n'ai donc pas d'autre choix que de les présenter au conseil municipal et je m'en excuse auprès de mes collègues, puisque cela fait déjà une petite dizaine de minutes que je parle.

Sur l'article 18 relatif à la retransmission et l'enregistrement des débats, nous souhaiterions que les débats soient retransmis par tous les moyens de communication audiovisuelle et multimédia de Sceaux, le 4 février 2021

type Internet conformément aux dispositions de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, mais aussi que les débats retransmis soient publiés sur le site de la mairie dans un format accessible aux sourds et malentendants. Cela nous semble important. Le handicap est quelque chose de... (Inaudible).

### **M. le maire**

Monsieur Dessanges, on ne vous entend plus. Vous êtes figé.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

... la démocratie locale se doit d'être inclusive.

Je continuerai sur l'amendement n° 12. « *Le procès-verbal est envoyé aux conseillers municipaux dans les 15 jours qui suivent la publication du compte rendu du conseil municipal* », un peu comme les comités consultatifs ». Que l'on ait 8 à 15 jours, je trouve que c'est mieux que ce qui s'est passé par exemple en octobre où l'on a reçu le procès-verbal très tardivement, ce qui est dommage.

Sur l'article 32, l'amendement n° 13 précise qu'*un conseiller municipal minoritaire, qu'il soit isolé ou appartenant à un groupe peut prétendre au bénéfice du local administratif permanent (électricité, accès Internet, imprimante, etc.) permettant aux conseillers municipaux minoritaires de travailler dans les mêmes conditions qu'en mairie*. Et de façon permanente, car nous nous sommes vus interdire l'accès au local administratif de l'opposition sous un prétexte intéressant et sans aucune proposition de remplacement. Je pense que c'est un amendement qui aurait lieu d'être.

Sur l'article 35 relatif à la modification du règlement, l'amendement n° 14 propose que ce règlement puisse faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire « *ou d'un cinquième des membres en exercice de l'assemblée communale* ». On le voit bien, on a tous envie que les choses se passent bien et d'être à un cinquième des membres en service nous semble très important.

Sur l'article 36 relatif à l'accès à l'information, l'amendement n° 15 propose la modification suivante : « *Les conseillers municipaux ont accès par l'intermédiaire du service des archives et de la documentation aux périodiques auxquels la Ville est abonnée. Dans la mesure où les périodiques auxquels la Ville est abonnée sont accessibles de manière dématérialisée, la mairie fournira à chacun des conseillers municipaux un code d'accès à ces périodiques.* » C'est une demande que nous avons faite il y a plus d'un mois. Nous n'avons pas eu de réponse là-dessus et je trouve étonnant que les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité n'aient pas accès aux périodiques auxquels la Ville est abonnée, notamment les périodiques touchant aux affaires de la Ville, alors que les autres Villes le proposent.

Dans l'article 37 relatif aux relations avec l'administration communale —, et je vais essayer d'être plus bref, car j'ai déjà dépassé les 10 minutes et j'essaierai d'être plus concis la prochaine fois,

mais je pense important de passer le temps qu'il faut sur ce document central à la bonne gouvernance dont Liliane parlait tout à l'heure et dont nous souhaitons la mise en place - je rajouterai à la suite de l'article que vous avez écrit selon lequel tout conseiller municipal doit pouvoir trouver au sein de l'administration communale un interlocuteur identifié susceptible de l'entendre et de lui apporter son concours, que « *toute demande d'interlocuteur se fera par une demande adressée par courriel à l'adresse sceauxinfomairie@sceaux.fr* », ceci afin de préciser comment les choses se passent.

Sur le bulletin d'information générale, l'amendement n° 17 : « *Un espace correspondant à une demie page est réservé à chaque groupe ou élu non-inscrit n'appartenant pas la majorité municipale et dans chaque numéro du magazine municipal* ». Ceci parce que nous estimons important que les Scéens sachent que l'opposition est à leur écoute et travaille pour la ville. Nous sommes tous ce soir ici présents parce que nous avons une certaine idée de la ville que nous voulons défendre de manière transparente. Et je trouverais normal qu'une demi-page soit réservée à tous les groupes ainsi qu'aux conseillers élus n'appartenant pas la majorité.

J'en finirai là. J'ai décidé de ne pas rappeler l'ensemble des décisions de justice relatives à la plupart des articles de ce règlement intérieur. Je pense que vous les connaissez, Monsieur le maire. Je suis à votre disposition pour faire un suivi de ces amendements lors d'une réunion avec les présidents ou les coprésidents de groupe. Xavier, tu serais le bienvenu parce que je pense qu'on est en train d'atteindre les sommets du ridicule sur la manière de gérer le débat dans une assemblée locale.

Voilà ma proposition, Monsieur le maire. Nous sommes là pour que les choses avancent et qu'elles avancent dans le bon sens, pour que Sceaux avance. Merci de votre écoute, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges. La parole est à M. Tamby, s'il le souhaite et j'ai compris qu'il le souhaitait.

### **Xavier TAMBY**

Tout à fait. Merci, Monsieur le maire.

Pour tout vous dire, j'ai cru à une erreur lorsque j'ai vu ce projet de délibération, à tout du moins à une provocation. Mais vous l'avez quand même fait et je trouve cela incroyable !

Quand on prend un peu de recul, le conseil municipal, tel qu'il existe en France, c'est-à-dire constitué par la majorité, fait que toutes les délibérations sont nécessairement votées. Vous n'avez donc aucune chance d'être mis en défaut sauf si votre majorité municipale venait à s'écrouler, mais ce n'est pas encore assez. Il vous en faut plus. Il faut être sûr et certain que l'opposition soit muselée. Je vous connais bien. On se connaît depuis longtemps. En plus, j'ai fait partie de votre

majorité. Je peux donc témoigner à la fois en tant qu'opposant et en tant qu'ancien membre de la majorité que votre mode de fonctionnement est très autoritaire. Et ce qui est manifesté ce soir, à travers ce projet de délibération, est assez inquiétant. Il y a une dérive autoritaire de votre pouvoir à Sceaux qui interroge. Ce que l'on comprend, c'est que l'on peut parler d'écologie au conseil des transitions, mais on voit bien que c'est de l'occupationnel pour certains conseillers municipaux et adjoints au maire, mais sur les éléments très structurants, la défense des arbres, les grands projets immobiliers, les grands projets d'aménagement, il n'y a même pas le début du commencement d'une matière à discuter. C'est tout de même assez effrayant.

Le clou du spectacle, si j'ose dire, en lien avec ce projet de délibération, c'est la dérive de Sceaux Mag en Philippe Laurent Magazine. Philippe Laurent Magazine qui, avec son directeur de la publication, interview Philippe Laurent ! C'est le dernier numéro et vous apparaissez à toutes les pages. C'est un support de communication assez démentiel mis à votre disposition et qui, je vous le rappelle, est financé par de l'argent public. En plus de cela, vous voulez faire passer un projet de délibération qui limite le seul moment de parole libre pour l'opposition sachant que cela n'ira pas très loin, puisque de toute manière ce que vous voulez faire voter sera voté. Je suis très surpris. Je ne vois pas pourquoi vous remettez un euro dans le juke-box. Cela me paraît étonnant.

Évidemment, pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne Aimer Sceaux, c'est-à-dire pour toutes les associations qui sont avec nous, notamment la Voix des Scéens, c'est un non clair, ferme et définitif. Merci à vous.

### **M. le maire**

Je vous remercie de vos interventions.

Monsieur Bernard, l'opposition s'est exprimée pendant 25 minutes. Vous ne pouvez pas donc dire que vous êtes limités à 10 minutes par séance. L'opposition a passé 25 minutes sur un seul point. Vous répondez vous-mêmes à la question et à la critique que vous formulez. Je trouve cela assez extraordinaire !

Beaucoup de conseils municipaux comptent 30 ou 40 points inscrits à l'ordre du jour et cela ne dure pas pour autant 11 heures. Pourquoi cela s'est-il passé ainsi ? Parce que vous avez voulu couper les cheveux en quatre, revenir sur tous les sujets, y compris des sujets extrêmement simples pour lesquels vous avez d'ailleurs voté favorablement, pour montrer que vous existez et que vous avez des choses à dire. Et je vous ai laissé dire ces choses. C'est cela qui s'est passé.

S'agissant des 30 minutes, je n'ai fait que reprendre, dans les dispositions relatives aux vœux et aux motions, les dispositions qui existaient déjà pour les questions orales et que vous n'aviez peut-être pas vues. La limitation à 30 minutes figure déjà dans le règlement actuel et cela n'a soulevé aucun problème. Vous n'êtes même pas revenus sur cette disposition lors de notre précédente discussion sur le règlement intérieur. Permettez-moi de m'étonner. Ce qui ne posait pas problème

il y a quelques mois est aujourd'hui une entrave au débat démocratique et une dérive autoritaire. Il faut tout de même rester modérés.

Reprenez le compte rendu que nous avons voté tout à l'heure et regardez le temps passé par la majorité et celui passé par les groupes minoritaires, en dehors naturellement de la présentation des dossiers, puisqu'il faut bien que quelqu'un présente les dossiers ou alors on ne les présente plus et l'on se contente de vous envoyer une note écrite. La présentation des dossiers peut prendre un certain temps, parce que ces dossiers sont parfois complexes et que nous avons à cœur de vous dire comment les choses se passent — j'allais presque dire, mais vous allez trouver cela insultant — de vous expliquer les choses — car le seul candidat dans l'opposition ayant déjà fait un mandat est Xavier Tamby et que tous les autres sont nouveaux. On s'est dit qu'on voulait aller loin dans le détail pour vous expliquer comment les choses se passent. Je constate que vous n'êtes pas sensibles à ces marques d'attention que nous avons à votre égard. Il y a visiblement une petite forme d'incompréhension, dont je peux soupçonner qu'elle n'est pas due qu'à une absence de réflexion de votre part.

Je voudrais dire à Mme Wietzerbin, contrairement à ce qu'elle pense ou à ce qu'elle dit, qu'il n'y a pas de points non urgents. Si les points sont inscrits au conseil municipal, c'est parce qu'ils doivent être traités. Qui va décider qu'un point est plus majeur qu'un autre ? Cela n'existe pas. Il y a des points majeurs pour certaines catégories de personnes ou de collectivités et d'autres qui le sont peut-être moins, mais de manière générale, cela n'existe pas. Il y a des points à traiter. Ils sont tous au même niveau. Ils font tous l'objet de la même attention. Ils font tous l'objet d'une note de présentation et d'un débat. C'est cela le conseil municipal. On ne choisit pas de dire qu'un point est important et qu'un autre ne l'est pas, qu'on ne va pas le traiter ou le traiter par-dessus la jambe. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. Je suis tout à fait désolé que vous ne le compreniez pas.

J'étais très intéressé par l'amendement présenté par M. Szykowski, mais la coprésidente du groupe ayant déclaré qu'elle voterait contre le règlement, il n'est pas nécessaire de le retenir comme il n'est pas non plus nécessaire de retenir les amendements proposés par M. Dessanges.

Je vous propose donc de passer au vote sur cette modification du règlement intérieur. C'était donc un débat de 30 minutes pendant lequel la majorité a parlé 5 minutes et l'opposition 25 minutes. Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron,*

*M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 7 votes contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)*

**Domaine public communal — versement d'une indemnité pour cessation d'autorisation d'occupation.**

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Par une convention en date du 30 mai 1988, la Ville a mis à la disposition de M. TACHE un local d'environ 10 m<sup>2</sup> faisant partie du domaine public de la Ville au sein du bâtiment dit « Ancienne mairie », ainsi qu'une construction légère d'environ 4 m<sup>2</sup> édifée sur le domaine public dans le prolongement du local précité, pour y exercer son activité de cordonnier.

Il est mis fin à cette autorisation d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 pour motif d'intérêt général.

M. TACHE bénéficie du droit à être indemnisé pour la perte d'exploitation de son fonds de commerce sur le domaine public, dont la valeur est estimée en fonction des usages de la profession.

Cette méthode des barèmes par profession consiste à prendre en compte un pourcentage du chiffre d'affaires, hors taxes, moyen des trois derniers exercices.

Compte tenu de ces éléments, l'indemnité revenant à M. TACHE s'élève à 25 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une indemnité de 25 000 € à M. TACHE suite à la cessation d'occupation du local faisant partie du domaine public de la Ville au sein du bâtiment dit « Ancienne mairie » situé 68 rue Houdan à Sceaux, dans lequel il exploitait son fonds de commerce de cordonnerie.

**M. le maire**

Merci, Madame Bléry-Touchet. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Si l'on s'en tient au raisonnement à la fois de M. TACHE et de la Ville, on ne va pas aboutir à grand-chose. La situation va rester figée. Il y aura toujours cette proposition de 25 000 € compte tenu des dispositions liées à la pratique professionnelle, au revenu de la personne sur une année, etc.

Je voulais vous proposer quelque chose d'un peu différent pour essayer de modifier les choses. Je pense que l'on pourrait proposer une indemnité complémentaire à M. TACHE, disons de 2 000 €.

Pourquoi une telle proposition ? Parce que M. TACHE a apporté, pendant 33 ans, une oreille attentive aux habitants de Sceaux centre. Je l'ai contacté. Il m'a dit que les gens lui faisaient très souvent des confidences. Il leur remontait le moral. Et il l'a fait pendant 33 ans. Je pense que c'est quelque chose dont la Ville devrait tenir compte en plus les dispositions légales. M. TACHE a exprimé son habilité professionnelle d'artisan dans le cadre de ses activités, un peu dans le même esprit que le Repair café. Pendant plus de 30 ans, il a réparé, réhabilité, apporté des conseils à ses clients. Et cela n'a pas de prix, si ce n'est celui de la reconnaissance que pourrait lui témoigner la Ville en lui accordant une indemnité complémentaire de 2 000 €. Je crois que ce serait symboliquement bien, compte tenu du fait qu'il a travaillé dans ce lieu pendant 33 ans et qu'il était très connu des habitants de Sceaux, en particulier des personnes âgées. Il faut donc lui reconnaître quelque chose en plus des dispositions que je qualifierai de légales.

J'ajoute une dernière remarque : quelle destination comptez-vous donner à l'ancien local qui sera ainsi libéré ?

C'est une proposition complémentaire que je souhaitais vous faire en essayant de dépasser le cadre purement légal. C'est quelqu'un qui a travaillé pendant 33 ans, qui était au centre de la ville de Sceaux et qui était connu des habitants du quartier. Il faut en tenir compte et le remercier pour tout ce qu'il a apporté durant toute cette période. Voilà ce que je voulais dire.

### **Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Une fois n'est pas coutume, je suis totalement en phase avec ce que vient de dire M. Szykowski. Je pense que l'ensemble des conseillers municipaux a dû recevoir une lettre de M. TACHE. Cela a été mon cas. Je ne connais pas ce monsieur, si ce n'est de vue pour être passé devant sa petite boutique. Je ne lui ai jamais adressé la parole. En revanche, j'ai été très touché par sa lettre dans laquelle j'ai ressenti une grande souffrance, quelque chose qui n'est pas passé. Il met sur le compte de sa maladie la relation tendue qu'il a avec la mairie. Je n'ai évidemment aucun élément tangible pour en juger. Je ne suis pas compétent pour le faire. Mais sa lettre m'a semblé vraiment sincère. J'y ai décelé une grande souffrance. Je ne peux que témoigner que cette lettre m'a touché et je pense qu'au regard de ce que vient de dire M. Szykowski — propos auxquels j'adhère totalement — nous pourrions effectivement faire un geste. Je pense que cette indemnité n'a peut-être pas été évaluée à son bon niveau. Il faudrait sans doute faire un geste supplémentaire.

Je pense, pour avoir parlé avec quelques personnes qui le connaissent, que cette personne était particulièrement appréciée. C'était un personnage du village. Je voulais témoigner en ce sens. Merci à vous.

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire.

En ce qui me concerne, j'ai aussi reçu, comme tous les collègues élus, ce courrier de M. TACHE et comme l'a exprimé M. TAMBY, j'ai moi-même été très émue par cette personne. Les personnes qui exercent une profession libérale ou les commerçants, contrairement aux salariés, perdent leurs revenus lorsqu'ils tombent malades. Calculer cette indemnité d'éviction sur le chiffre d'affaires des trois dernières années est bien évidemment légal, mais je sens qu'il y a un certain nombre de bonnes volontés. J'ai moi-même été cliente de ce cordonnier. C'est effectivement un monsieur sympathique, qu'on a toujours connu.

Je soutiens donc cette proposition. 2 000 € me paraissent être bien modestes pour que M. TACHE puisse avoir un mieux-être, mais moralement, je pense que cela pourrait être une aide.

En ce qui nous concerne, nous nous associons à la demande de M. Szykowski. Merci, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Je voudrais d'abord vous dire que j'ai beaucoup d'affection pour M. TACHE que je connais depuis très longtemps et que je voyais tous les samedis. Il faut que vous sachiez que son chiffre d'affaires était de l'ordre de 12 à 13 000 € par an, peut-être parce qu'il n'avait pas la possibilité de travailler beaucoup. En général, l'indemnisation versée pour ce type d'occupation du domaine public est au maximum d'une année de chiffre d'affaires. On a fait un geste supplémentaire en essayant d'argumenter pour que cela puisse être approuvé par les autorités de contrôle, car je vous rappelle qu'il s'agit d'argent public et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi.

25 000 €, c'est vraiment le maximum de ce que nous pouvons faire, ce que nous ont d'ailleurs confirmé les juristes que nous avons consultés. Et si un contribuable de Sceaux nous demandait pourquoi nous lui avons versé une indemnité représentant deux années de son chiffre d'affaires, nous serions probablement fragilisés. Je vous le dis. Tout cela, c'est très bien, M. TACHE écrit très bien — lui ou un autre, je ne sais pas —, mais c'est ainsi. Encore une fois, j'ai beaucoup d'affection pour lui, mais je suis gestionnaire de l'argent public. Et nous le sommes tous ici. Nous sommes donc dans l'obligation de tenir compte de ces contraintes.

Nous ne donnerons donc pas suite à vos propositions dont je comprends le caractère humain. Bien sûr, on peut toujours être humain avec l'argent des autres. Parce qu'en l'occurrence, c'est l'argent de l'ensemble des contribuables.

Quant à la destination du bien, je ne sais pas exactement. Nous verrons.

Nous passons au vote sur cette délibération.

**Xavier TAMBY**

Je suis pour. En revanche, je suis très choqué par vos propos. Vous dites qu'il est facile d'être humaniste avec l'argent public, mais vous ne voyez aucun inconvénient à monopoliser la parole dans Sceaux Magazine avec ce même argent public.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby) 2 voix contre (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) et 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

**IX- RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES****Mise en place du comité consultatif des relations européennes et internationales.****Christian LANCRENON**

Merci, Monsieur le maire.

Les réunions organisées dans le cadre de « Parlons ensemble de l'Europe » tout comme les événements européens ont montré un intérêt grandissant de la part des Scéens pour les sujets touchant à l'international.

L'objectif de la délégation que nous mettons en place est de conforter les relations avec nos partenaires européens, intensifier nos actions de coopération et donner de la visibilité à l'engagement de la Ville en termes de relations internationales.

Je résumerai en deux verbes principaux : connaître et faire connaître.

Huit pôles donneront lieu à des échanges, des colloques et des rencontres, en commençant par les associations locales, le Centre scéen des amitiés internationales, Solidarité Kendié, Soatata et ASAMA. Je voudrais en profiter pour leur rendre hommage et les remercier d'avoir réussi à maintenir le lien dans des conditions très difficiles depuis plus d'un an.

Je verrai ensuite, comme autres pôles, l'enseignement, la jeunesse, la culture, le sport, les acteurs économiques avec notamment des échanges métiers qui pourraient se révéler très intéressants, les événements comme les commémorations.

Je rajouterai enfin un sujet de plus en plus prégnant qui est celui de l'environnement, apprendre des autres, analyser des initiatives prises dans d'autres pays ou localités, découvrir l'expérience des autres. Je pense que cela pourrait être un sujet extrêmement intéressant.

Suite aux différents contacts que nous avons pris, une bonne dizaine de personnes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt. Il s'agit d'enseignants, de membres d'associations et d'élus.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le conseil consultatif des relations européennes et internationales et de préciser que ses membres, parmi lesquels huit membres du conseil municipal, seront désignés par arrêté du maire. Merci.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Lancrenon.

Qui souhaite intervenir ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Il s'agit d'un comité symboliquement important, d'autant plus pour moi dont la famille politique comporte le mot Europe et que je reçois régulièrement la lettre de la Fondation Schuman consacrée aux affaires européennes depuis plusieurs années.

Sceaux peut sûrement contribuer à militer pour une Europe verte, sans *green bashing*, faire des vœux comme en 2019 sur certaines formes d'aide au développement via l'Union européenne, notamment en Afrique, mais aussi rechercher des aides pour la réalisation de projets locaux. Les décisions plus ou moins récentes de l'Union européenne peuvent le permettre.

L'ouverture internationale existe déjà via l'ASAMA (Association Scéenne pour les Amitiés Africaines), des jumelages relatifs par exemple avec Brühl et Leamington Spa, si je me souviens bien.

Les membres des groupes minoritaires pourraient être associés à ce comité qui comprendra beaucoup d'autres membres, puisque l'on voit que c'est quelque chose de très pluriel. Nous vous suggérons donc de bien vouloir nommer quelques personnes des groupes minoritaires qui seraient particulièrement intéressées par cette affaire.

### **Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire.

À ce sujet, je voudrais vous dire la chose suivante ; comme chacun le sait, la ville de Sceaux est depuis longtemps soucieuse d'entretenir des liens internationaux en particulier avec ses villes jumelles, Royal Leamington Spa et Brühl, ceci ayant été lancé à l'initiative du maire Erwin Guldner, dont la salle du conseil porte le nom.

La création de ce conseil consultatif devrait permettre de faire échanger et travailler ensemble des acteurs de la vie locale afin d'amplifier ce qui se fait déjà avec le CSAI (Centre Scéen des Amitiés Internationales), l'ASAMA en lien avec le Burkina Faso, l'association Solidarité Kendié et l'association Soatata.

Les élus étant parties prenantes en tant que membres de ce conseil consultatif, nous aimerions qu'un membre de notre groupe fasse partie des huit élus désignés.

Je vous remercie.

Notre groupe votera en faveur de cette délibération.

### **Liliane WIETZERBIN**

Une petite intervention pour dire que le fait que Sceaux s'intéresse et s'inspire d'expériences à l'international est positif.

Ayant moi-même une expérience en la matière de par mon activité professionnelle, le point d'attention à avoir sur un tel sujet, c'est la nécessité de bien cibler les actions dès le départ. Il est en effet assez facile de s'éparpiller. Il faut donc élaborer assez rapidement un plan d'action.

Et je suis également favorable à ce que notre groupe soit représenté parmi les élus municipaux.

### **Xavier TAMBY**

J'ai plusieurs questions.

Pourquoi les cités scolaires de Sceaux ne sont-elles pas représentées parmi les institutions qui peuvent intervenir dans les échanges internationaux et européens ?

C'est un peu compliqué, parce qu'on a nécessairement envie d'approuver cette délibération, mais on ne sait pas quels membres seront désignés. Et l'on ne voit pas non plus quelles actions concrètes permettront d'éviter par exemple des retours négatifs de Lemington et de Brühl qui se plaignent fréquemment du fait que Sceaux n'est pas assez présente dans les manifestations au sein des jumelages considérés.

Il manque un peu de substance pour se sentir complètement enthousiaste avec ce projet de délibération. Je vous remercie.

### **M. le maire**

Comme nous l'avons fait dans d'autres comités consultatifs, je propose de désigner huit membres du conseil municipal, dont deux issus des membres des groupes minoritaires. À vous de vous organiser comme vous le souhaitez. Vous m'adresserez les noms des personnes qui souhaitent siéger dans ce comité consultatif.

S'agissant du fond, le Centre scéen des amitiés internationales a fait un travail tout à fait remarquable et j'espère qu'il continuera de le faire. Il s'agit de compléter ce travail, de l'amplifier et peut-être aussi de construire d'autres relations, puisque nous parlons de coopération décentralisée. Nous menons déjà des actions de coopération décentralisée en partenariat avec quelques associations. Cela fonctionne, mais cela mériterait d'être un peu amplifié. Il y a des opportunités et de la demande.

Mme Wietzerbin a tout à fait raison d'attirer notre attention sur les conditions dans lesquelles ce travail se fera. Nous avons des liens avec des associations nationales, comme l'AFCCRE ou Cités Unies France qui œuvrent sur ces sujets, ou encore avec la délégation des collectivités locales à la coopération décentralisée qui est un service du ministère des Affaires étrangères. Il y a donc de nombreuses initiatives à prendre et avec une sécurité très large.

Pour répondre à M. Tamby, les établissements d'enseignement sont cités. Il y a les établissements supérieurs, secondaires et primaires. Les établissements scolaires sont donc cités et ont toute leur place. Ils sont très demandeurs que nous puissions les accompagner, voire parfois les aiguillonner dans ces échanges. Il y a énormément de choses à faire. C'est vrai qu'historiquement, Sceaux a été l'une des premières villes jumelées avec une ville allemande après-guerre. Il y a d'ailleurs derrière moi, le drapeau d'honneur du conseil de l'Europe que nous avons reçu en 1977.

La Ville est par conséquent tout à fait légitime sur ces questions. Vous vous souvenez qu'à l'occasion des élections européennes de 2019, nous avons organisé la démarche « Parlons ensemble de l'Europe » avec un grand débat à la fac de droit qui avait réuni 300 personnes. C'était très intéressant. Il y avait eu également un travail réalisé par une chargée de mission, que nous avons engagée sur un temps déterminé, avec les élèves de CM1 et de CM2 de nos écoles. Ce travail avait été très apprécié des parents et des enfants. Je me souviens d'une petite restitution de ces travaux présentée dans le quartier Charaire et qui avait rencontré un très bon succès. Les enfants s'en souviennent encore d'ailleurs. Ce sont des actions diverses, des actions qui peuvent paraître modestes, mais qui sont à l'échelle de la ville. On ne va pas se lancer dans de très grands projets de coopération. On fera cela à notre échelle. Mais je crois que la réussite de ces actions de coopération décentralisée et dans l'addition de toutes les actions des collectivités comme la nôtre.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Le comité sera mis en place en mars ou avril.

Je précise que Sakina Bohu a dû s'absenter à 22 h 13 et qu'elle a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.

Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Xavier Tamby).*

## **X- PETITE ENFANCE**

### **Aide exceptionnelle aux familles pour l'accueil de leur enfant en cas de fermeture de section de crèche.**

#### **Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

Nous sommes là dans les conséquences de l'état d'urgence et de la pandémie.

Dans le cadre de la gestion de nos services, nous avons mis en œuvre un certain nombre de protocoles et de dispositions dans chacune des structures d'accueil de jeunes enfants au cœur desquelles a été désigné un référent COVID chargé de conseiller, de sensibiliser et de renseigner les familles et les équipes qui travaillent au sein de ces établissements. Le référent est le cas échéant en contact avec l'Agence régionale de santé.

Des procédures ont été établies que nous suivons rigoureusement dans le respect de ce qui s'impose à nous tous.

Le télétravail dans un lieu d'accueil de la petite enfance est rarement possible, le personnel étant quotidiennement à l'œuvre auprès des enfants et en contact avec les parents le matin et le soir. Les agents sont donc assez peu nombreux en télétravail, mais le personnel cas contact ou dont la santé est fragile peut bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence, ce qui entraîne l'absence d'agents sur de longues durées et la fermeture momentanée de places de crèche, car nous ne mettons pas dans nos équipements du personnel non qualifié.

Dans nos écoles, nous sommes capables d'organiser des accueils temporaires et d'urgence en cas de grève en ayant recours à des animateurs, mais cela n'est pas possible dans les établissements d'accueil de la petite enfance où nous n'avons que du personnel qualifié. Et ce n'est pas du personnel facile à recruter. Dès le début de l'épidémie, nous avons essayé de recruter des remplaçants, mais cela s'est avéré très compliqué et il y a aujourd'hui des manques et des places

que nous sommes obligés de fermer faute d'un nombre suffisant d'agents au sein de nos établissements d'accueil.

Ces absences créent des complications pour certaines familles. Cela dépend des sections et des crèches. Cela tourne. Ce ne sont pas toujours les mêmes. Mais des parents peuvent en effet être en difficulté sur un ou plusieurs jours selon leur contrat. Certains établissements peuvent être totalement fermés lorsque le taux d'encadrement des enfants n'est pas suffisant.

Pour aider ces familles en difficulté que nous avons toutes reçues, nous les avons mises en contact avec des assistantes maternelles en capacité d'accueillir ponctuellement leurs enfants. Tout cela générant des coûts supplémentaires pour les familles, nous avons convenu de prendre pour base le différentiel du reste à charge entre le coût d'une assistante maternelle et celui facturé au titre du contrat d'accueil en crèche. Les jours durant lesquels un enfant ne pourra pas être accueilli en crèche de notre fait ne seront pas facturés. L'idée est donc de pouvoir compenser le surcoût pour les familles qui feraient appel à une assistante maternelle.

Le montant de cette aide de la Ville sera calculé déduction faite des aides de la CAF et du Département. Pour l'instant, les demandes sont assez peu nombreuses. Tout cela est évalué en fonction de la nature des contrats, du quotient familial, du nombre d'enfants, etc. C'est la CAF qui contrôle tout cela. Et nous prenons en charge ce différentiel.

Il est question de faire voter par le conseil municipal une enveloppe maximale de 10 000 €. Il y a peu de chances que nous l'atteignons, car des agents ont réintégré leur poste et des places ont rouvert. Le problème, c'est que l'on n'a pas de vision sur la fin de l'épidémie. Nous préférons par conséquent accompagner les familles au mieux plutôt que de laisser s'envenimer la situation. L'enveloppe que nous proposons est assez largement calculée et je pense que nous ne l'atteindrons pas, mais il vaut mieux l'avoir au cas où les difficultés s'accroissent.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette enveloppe de 10 000 € pour aider les familles en difficulté sur les places en crèche.

Voilà, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Merci beaucoup, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Christiane GAUTIER**

Bonjour, Monsieur le maire, chers collègues.

Je vous remercie, Madame Brault, de votre présentation et de ce dispositif qui vient en aide aux familles dans cette période difficile et pleine d'incertitudes.

Sceaux, le 4 février 2021

Je m'interroge d'abord sur l'aspect pratique de la mesure. Avez-vous un réservoir d'assistantes maternelles capables, du jour au lendemain, d'être au pied levé disponibles pour prendre en charge quelques enfants ou une section entière de crèche selon que la fermeture soit partielle ou complète ?

Si oui, avez-vous envisagé de mettre un listing à jour des assistantes maternelles immédiatement disponibles pour pouvoir dépanner les personnes concernées ?

Enfin, les personnes ayant droit à ce dispositif d'aide seront-elles prioritaires pour avoir accès à cette liste d'assistantes maternelles ?

À Sceaux, 220 enfants sont accueillis dans les crèches municipales.

58 enfants sont accueillis dans deux crèches associatives : Les Fripounnets et Pomme d'Api. Elles ont signé une convention avec la Ville qui finance une partie des coûts de fonctionnement dans le cas de l'accueil d'enfants de Scéens n'ayant pas accès aux crèches municipales par manque de place.

53 enfants sont enfin cueillis dans d'autres crèches qui, elles, ne reçoivent pas de subventions municipales.

Dans la mesure où les deux crèches associatives reçoivent des subventions de la Ville afin de compléter l'offre d'accueil en crèche des enfants des Scéens, il nous semble juste que le dispositif d'aide que vous mettez en place soit élargi aux deux crèches associatives et cela fait l'objet de l'amendement suivant : « *Nous proposons que le dispositif d'aide exceptionnelle aux familles soit étendu aux crèches associatives qui bénéficient des subventions de la Ville pour l'accueil des enfants* ».

Merci de votre attention.

**Xavier TAMBY**

Je voulais juste savoir si vous aviez évalué le coût global de cette mesure.

**Chantal BRAULT**

Vous savez que nous avons un relais d'assistantes maternelles géré par une professionnelle de la petite enfance qui accueille régulièrement des assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent pour un peu de sociabilisation et d'accueil collectif. Cette personne les connaît. Elle a la liste des assistantes maternelles. C'est avec elle que nous avons préparé ce dispositif. Elle a reçu les familles qui étaient à la recherche d'assistantes maternelles pour un accueil ponctuel. Des assistantes maternelles se sont positionnées pour cet accueil ponctuel et étaient d'ailleurs très contentes de pouvoir le faire.

Tout cela s'est fait d'une manière extrêmement précise, accompagnée et nous savons exactement qui s'est positionné pour cet accueil.

Sceaux, le 4 février 2021

Aujourd'hui, certaines familles se sont d'ailleurs débrouillées autrement. Des agents sont revenus, certaines mères sont en télétravail. Finalement, la situation ne s'est pas révélée aussi cruciale que nous l'aurions pensé, mais nous restons vigilants et les assistantes maternelles sont évidemment réservées et prêtes à s'entendre avec l'agent du relais d'assistance maternelle.

Je veux préciser que les enfants scéens accueillis dans les crèches associatives ne sont pas des enfants que nous aurions refusés dans nos équipements. Nous avons passé un accord avec ces associations pour l'accueil d'enfants scéens en fonction des contrats demandés ou de la manière dont les parents font leur choix. Certains parents choisissent un accueil dans ces associations. Il y en a peu, mais il y en a. Et d'autres préfèrent un accueil dans les équipements municipaux. Tout cela se fait en partenariat et dans une très grande collaboration. Il faut savoir que la Ville subventionne chaque place d'enfants scéens au cœur de ces associations, comme elle accompagne les enfants dans nos équipements municipaux. Elle considère que c'est son devoir de le faire.

Nous connaissons et nous suivons les familles. Certaines s'organisent, d'autres retrouvent la totalité de leur contrat. Tout cela se passe finalement de manière assez sereine.

### **M. le maire**

Une précision, ce chiffre de 220 dans les crèches municipales correspond au nombre de places ouvertes. En réalité, nous accueillons beaucoup plus d'enfants, car ils ne sont pas tous accueillis 5 jours sur 5 sur la totalité de la journée. Nous accueillons environ 320 enfants.

C'est la même chose pour les enfants accueillis dans les deux crèches associatives avec lesquelles nous avons passé une convention et qui participent d'ailleurs aux réunions du comité technique pour l'attribution des places.

Il y a aussi les enfants accueillis chez les assistantes maternelles. C'est un contrat établi directement entre la famille et l'assistante maternelle. Mais nous accompagnons les assistantes maternelles à travers le relais assistantes maternelles auquel est couplé un relais assistantes parentales qui permet aussi d'accueillir les assistantes parentales employées au domicile des familles. Ces assistantes parentales qui souhaitent être davantage professionnalisées sont donc également accueillies au RAM-RAP situé dans l'enceinte du multi-accueil Charaire et qui fonctionne de manière tout à fait satisfaisante et remarquable.

Vous avez parlé de 53 enfants dans d'autres crèches associatives. J'avoue que je ne connais pas ce chiffre. Je ne sais pas où vous l'avez trouvé, mais cela m'intéresserait de le savoir, car nous n'avons pas d'information là-dessus.

Il existe une autre crèche privée à Sceaux, Les Petites Canailles, qui accueille des enfants de parents travaillant dans des entreprises de la région, mais nous n'avons pas de relations particulières avec cette crèche privée, car nous ne leur envoyons pas d'enfants. Ce sont uniquement des enfants de salariés d'entreprises ayant acheté des places dans cette crèche privée.

**Chantal BRAULT**

Monsieur le maire, je voulais juste rajouter un mot.

M. Tamby demandait l'évaluation globale du coût de cette mesure. Le coût se calculera en fonction de la nature des familles concernées par cette disposition. Cela dépend du quotient familial, du nombre d'enfants et de la nature du contrat. Certaines familles sont aidées par la CAF d'une manière très importante et la Ville n'aura donc pas à déboursier quoi que ce soit. D'autres sont moins aidées et nous devons intervenir. Tout cela va se calculer très finement en fonction de la nature des familles, du nombre d'enfants et de la nature de leur contrat.

Aujourd'hui, cette enveloppe est globale et je pense qu'elle ne sera pas totalement consommée, car pour l'instant, les familles s'organisent autrement. Cette mesure se fera au cas par cas pour évaluer exactement ce qui nous incombera.

Je voulais dire que nous avons également pensé faire appel aux assistantes parentales, mais les familles considèrent que c'est beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre et préfèrent être en contact avec des assistantes maternelles.

**M. le maire**

Oui, mais je parlais de manière générale et non pas pour cette opération ponctuelle liée à des fermetures de sections. Je voulais quand même mentionner les assistantes parentales.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Est-ce qu'il peut y avoir une coopération intercommunale en cas de besoin pour ces placements en crèche ? Est-ce déjà arrivé ?

**Christiane GAUTIER**

Monsieur le maire, j'ai trouvé l'information des 53 enfants sur le site de la mairie. Il s'agit des deux crèches Or Haya et Les Petites Canailles. Il est parfaitement indiqué que ces deux crèches privées ne reçoivent pas de subventions de la Ville.

Il nous semblait important d'associer les crèches associatives à cette mesure, car elles vous permettent de satisfaire 80 % des demandes d'accueil en crèche.

D'autre part, ces crèches associatives fonctionnent aussi grâce à votre générosité puisque vous leur octroyez des subventions. Il nous paraissait donc assez logique d'associer ces deux crèches à cette mesure.

**M. le maire**

La crèche Or Haya n'est pas conventionnée avec la Ville. Elle l'a été, mais elle ne l'est plus. Et Les Petites Canailles, c'est une crèche privée. C'est une crèche d'entreprise.

**Christiane GAUTIER**

C'est ce que je vous indiquais, Monsieur le maire. Nous ne nous comprenons pas, mais c'est la même information, deux crèches privées qui n'ont pas de subventions. Elles accueillent 53 enfants.

Et les deux crèches associatives accueillent 58 enfants. Je parle de ces deux crèches associatives subventionnées par la Ville.

**M. le Maire**

Si c'est indiqué sur le site, c'est à mon avis une erreur. Je ne pense pas que ces deux crèches accueillent au total autant d'enfants.

**Christiane GAUTIER**

Elles accueillent respectivement 25 et 28 enfants.

**M. le maire**

Nous vérifierons.

Je crois que ces deux crèches comptent très peu d'enfants domiciliés à Sceaux. Ce sont des enfants de salariés d'entreprises du Plessis-Robinson. À ma connaissance, il y a très peu d'enfants domiciliés à Sceaux. Elles rendent service, mais elles ne sont pas intégrées dans la politique municipale de la petite enfance comme toutes les autres.

**Christiane GAUTIER**

C'est bien ce que je précisais. Les 58 enfants des deux crèches associatives subventionnées par la mairie et les deux autres privées dont on parle à l'instant, indépendantes, qui reçoivent peut-être des enfants de parents travaillant dans des entreprises et qui ne sont pas forcément domiciliés à Sceaux. Je ne parle pas de ces deux crèches. Je précise simplement qu'il y a un certain nombre d'enfants accueillis dans ces crèches, mais l'essentiel de mon intervention porte sur les deux crèches associatives subventionnées par la Ville, Pomme d'api et Les Fripounnets.

**M. le maire**

Vous proposez que l'on puisse aider également les familles accueillies dans ces crèches si celles-ci devaient interrompre partiellement ou totalement leur activité pour des raisons sanitaires. On

peut regarder cela, mais cela supposerait de passer des conventions nouvelles avec ces crèches. On va regarder cela de près avec Chantal Brault.

Vous savez que ce dispositif est ponctuel. Les crèches sont généralement ouvertes. C'est donc un dispositif très ponctuel, mais qui nous est apparu important. Nous avons le souhait et même le devoir de rendre un service public complet. Normalement, il ne doit pas y avoir d'interruption. On doit faire en sorte d'assurer la continuité du service public.

S'agissant de la question de M. Szykowski sur la coopération entre les villes. Il y a beaucoup de choses que les villes font ensemble et pas forcément toujours de leur volonté. Cela a été parfois imposé avec des résultats mitigés. Pour une fois que les villes peuvent mener une politique de manière autonome, je ne suis pas certain que nous ayons envie de mettre tout cela en commun. Il en est de même pour nos voisins. Cela arrive dans certaines agglomérations, notamment dans les agglomérations comprenant de petites communes qui n'ont pas de mode de garde. En l'occurrence, je ne crois pas que ce soit vraiment l'objet.

En revanche, nous collaborons avec la ville de Bourg-la-Reine en matière de formation de nos agents. Cela permet aux professionnels de se rencontrer et d'échanger, même si les pratiques sont à peu près toujours les mêmes. Cela permet en outre d'avoir une formation de meilleur niveau. Mais la gestion des crèches reste encore une prérogative municipale et j'ai le sentiment que l'ensemble de mes collègues souhaite que cela le reste.

Nous passons au vote.

### **Christiane GAUTIER**

Madame Brault, je vote pour et je compte sur vous pour regarder les possibilités d'associer les crèches associatives à ce projet.

### **Xavier TAMBY**

Je n'ai pas eu de réponse concrète et précise sur l'évaluation financière, je suis donc un peu embêté. Vous n'avez même pas de fourchette à me donner et c'est une dépense supplémentaire dans un contexte budgétaire contraint et des finances de la Ville à la dérive. À ce stade, je m'abstiendrai.

### Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mmes*

*Sakina Bohu, Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Xavier Tamby).*

## **XI- HABITAT**

### **Attribution d'une garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.**

#### **Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat a acquis une maison au 30 rue des Imbergères pour un montant de 488 305 € afin de conforter son offre en matière de logement intermédiaire.

Pour financer cette acquisition, la SEM a contracté un prêt auprès de la Banque Postale pour le financement de cette opération et sollicite la garantie de la Ville pour cet emprunt d'une durée de 25 ans à un taux d'intérêt de 1,10 %.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour cet emprunt.

#### **M. le maire**

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

#### **Maud BONTE**

En ce qui concerne la garantie d'emprunt de la Ville à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat concernant l'acquisition du 30 rue des Imbergères, j'ai quelques questions à l'adresse de la conseillère municipale déléguée que je remercie pour ce rapport.

Quels sont la surface et le nombre d'étages du bâtiment ?

Combien de différents logements peut-on envisager avec cette acquisition ?

Cette démarche est-elle moins onéreuse que de construire des logements neufs, par exemple en comparant avec le projet Albert 1<sup>er</sup> qui va comporter 23 logements sociaux ?

Au-delà de l'objectif de logements intermédiaires, y a-t-il un projet plus large de requalifier cette zone ?

Par ces questions d'ordre assez technique, je voudrais aborder avec vous la notion de cette procédure. Cette procédure met le conseil municipal devant le fait accompli. La SEM décide,

emprunte et la Ville garantit. Quelles sont les modalités de cet investissement ? Comment la SEM rembourse-t-elle les ressources des locations ? Sont-elles suffisantes au regard du prix de l'acquisition ?

Et puisqu'il s'agit de la SEM, Monsieur le Maire, je vous demanderai d'avoir accès au bilan de la SEM.

Je vous remercie de votre écoute.

**Liliane WIETZERBIN**

J'avais une question d'ordre un peu technique.

Lorsque la Ville donne sa garantie, a-t-elle un droit de regard ou de contrôle, au moins d'information sur le projet proposé ?

Pour ma part, je trouve plutôt intéressant qu'il s'agisse de logements intermédiaires. Cela change un peu des logements étudiants et c'est effectivement une partie de ce dont la Ville a besoin.

En échange de cette garantie financière par la Ville, est-ce qu'il y a une garantie de contrôle sur le projet proposé ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Une question en ce qui concerne la possibilité pour la Ville de réserver, comme elle le fait...

Je retire ma question puisqu'en fait, cela concerne Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et un droit de réservation en l'occurrence ne serait pas opportun.

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

J'ai quelques éléments de réponse.

Il s'agit d'une petite maison entre 90 et 100 m<sup>2</sup>. C'est donc un seul logement. Il n'est pas prévu de découper ce logement en appartements.

S'agissant du droit de regard et de contrôle des activités de la SEM en contrepartie de la garantie de la Ville, ce n'est pas la pratique. La SEM est un opérateur pratiquement privé. On ne contrôle aucun bailleur, même si l'on fournit notre garantie.

S'agissant du bilan de la SEM, on verra si on peut vous le fournir.

Je n'ai pas d'autres réponses à vous donner pour l'instant.

**M. le maire**

Il s'agit d'un seul logement. C'est une maison qui sera louée par la SEM à un locataire dont les ressources répondent aux conditions de ressources des logements intermédiaires. C'est quelque chose d'extrêmement classique.

La garantie de la Ville à son organisme de logement social est classique. C'est même la condition pour que la SEM puisse emprunter à un taux préférentiel auprès de la Banque Postale, de la Caisse d'épargne ou de la Caisse des Dépôts.

Quant au bilan de la SEM, la Ville étant actionnaire majoritaire, une présentation du bilan, du compte de résultat et des activités est faite chaque année au conseil municipal. Cette présentation a eu lieu le 11 juin dernier. Vous n'étiez pas encore au conseil municipal, mais vous pouvez retrouver tous ces éléments sur le site de la Ville. Le rapport de gestion y figure. Nous aurons à présenter les comptes 2020 de la SEM lors de la séance du mois de juin 2021. Cela fera l'objet d'un point de plus à l'ordre du jour. Et cela risque de faire beaucoup de points. Tous ces éléments d'information, comme ceux présentés au mois de décembre, sont des points d'information qui doivent être présentés de manière régulière. C'est en tout cas notre conception.

Le bilan de la SEM sera donc présenté soit au mois de juin, soit au mois d'octobre.

Nous passons au vote sur cette délibération.

**Maud BONTE**

Je suis très étonnée de la réponse de Mme Holuigue-Lerouge. Monsieur le maire, vous êtes le président-directeur général de la SEM. À ce titre, il me semble que ce n'est pas un organisme privé, sauf erreur de ma part.

**M. le maire**

C'est un organisme privé à capitaux publics.

**Isabelle DRANCY**

Le nom de SEM indique justement qu'il s'agit d'une société d'économie mixte, à capitaux privés et publics. Cela répond à la comptabilité privée. Les comptes sont contrôlés par un commissaire aux comptes, mais il n'empêche que le président de la SEM est le maire.

**M. le maire**

C'est le maire parce que la Ville de Sceaux est majoritaire.

Nous passons au vote.

Je précise que je ne participerai pas au vote, comme d'ailleurs les autres administrateurs de la SEM.

Sceaux, le 4 février 2021

Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*(MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Roselyne Holuigue-Lerouge, Monique Pourcelot, Catherine Palpant, Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, administrateurs de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine, ne prennent pas part au vote)*

**XII- RESSOURCES HUMAINES****Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.****M. le maire**

Nous avons inscrit le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rubrique « Ressources humaines », mais c'est en réalité beaucoup plus large.

Chantal Brault va rapporter ce point.

**Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

La loi du 4 août 2014 dispose qu'une présentation soit faite du rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes par les collectivités territoriales et les EPCI à condition que ceux-ci comptent plus de 20 000 habitants, ce qui n'est donc pas notre cas. Cette présentation doit se faire préalablement au rapport d'orientations budgétaires.

Nous avons néanmoins considéré qu'il était intéressant d'établir ce rapport et de le soumettre à la connaissance du conseil municipal.

Ce rapport fait évidemment état de la politique d'égalité professionnelle en interne de la collectivité. Ce diagnostic présenté doit permettre de rendre visibles les orientations pluriannuelles et les programmes de nature à favoriser cette égalité dans les politiques publiques mises en œuvre au sein de notre collectivité.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Notre collectivité est singulière, puisqu'elle compte un grand nombre de femmes dans ses effectifs. Vous pouvez constater dans les tableaux qui vous sont présentés la prévalence des femmes sur les hommes. On en profite un peu parce que ce n'est pas partout le cas. C'est même assez exceptionnel.

Vous disposez des différents pourcentages, de l'âge moyen des femmes et des hommes et du nombre de temps partiels. On constate que la totalité des temps partiels concerne uniquement des femmes, pour des raisons que nous connaissons bien.

Il est intéressant d'observer la répartition entre les hommes et les femmes par filière. Les femmes sont majoritairement présentes dans la filière médico-sociale. Les femmes sont également très bien représentées au sein de la filière technique, contrairement aux idées reçues, ainsi qu'au sein de la filière animation. Deux filières sont un peu moins significatives : la police municipale et l'action sportive.

Ce tableau est très éloquent et sans doute particulier à Sceaux, en raison de choix qui ont été faits par le passé et qui persistent.

Évidemment, cette présence féminine importante est dictée par les compétences qui sont dévolues aux communes et les métiers qui en découlent. Nous parlons tout à l'heure des agents féminins dédiés à la petite enfance et à l'enfance qui représentent 45 % des effectifs. C'est donc un gros pourcentage qui pèse sur l'ensemble des observations que nous conduisons.

S'agissant de la répartition des hommes et des femmes par catégorie, on remarque que le pourcentage de femmes est important dans chacune des catégories. Des postes plus généralement occupés par des hommes sont, au sein de notre collectivité, pourvus par des femmes. Ainsi, la direction générale des services est composée de 3 postes occupés par 3 femmes. Dieu sait qu'elles ne manquent pas d'autorité et de talent et qu'elles occupent leur poste de manière extrêmement performante. Or l'on sait que sur l'ensemble des collectivités du territoire national, ce pourcentage de femmes occupant des postes fonctionnels de direction est beaucoup plus faible. On s'en félicite et l'on s'en flatte.

Il est par ailleurs très intéressant de noter que 4 postes d'ingénieur sur 5 sont détenus par des femmes. Et de la même manière, ces femmes sont tout à fait compétentes et à la hauteur de leurs missions.

Sur les 12 postes de terrain du service Tranquillité urbaine (policiers municipaux et gardes urbains), un tiers est occupé par des femmes ce qui n'est pas négligeable du tout.

S'agissant des rémunérations, on constate que les femmes ont une rémunération brute mensuelle très légèrement supérieure à celle des hommes. Il est en outre intéressant de voir que des différences existent selon les catégories. Pour la catégorie A, la rémunération des femmes est supérieure à celle des hommes. Elle est à peu près égale pour la catégorie B, mais elle est inférieure pour la catégorie C.

La Ville de Sceaux a une politique indemnitaire très précise et très suivie. Nous y tenons beaucoup. Sur cette politique de régime indemnitaire, il y a une égalité absolue, puisque c'est nous qui la maîtrisons. M. le maire pourra le confirmer. Évidemment, s'agissant des salaires, des règles s'imposent à nous en fonction des filières, des statuts et de l'ancienneté. Tout cela ne se mesure pas au centime près à tout moment.

La mise en place du télétravail au sein de la collectivité permet de concilier vie professionnelle et vie personnelle et favorise ainsi les conditions de travail au sein de la municipalité. Les femmes sont majoritaires sur le télétravail.

S'agissant des politiques publiques et de la gouvernance, pour lutter contre les stéréotypes, dans le secteur de la petite enfance, une attention particulière est apportée dans le choix des jeux, livres, ouvrages et couleurs proposés aux enfants.

De même, dans le domaine de l'animation, les activités proposées sont les mêmes pour les garçons et les filles. Pas de discrimination, pas de différenciation et pas de stéréotypes. Je cite le Conseil d'enfant composé de manière paritaire de garçons et de filles. Je rappelle qu'il s'agit d'enfants de 9 à 10 ans, en CM1 ou CM2.

Toutes les conventions liant la Ville aux associations subventionnées au-delà de 23 000 € comportent par ailleurs une clause demandant la prise en compte des principes d'égalité entre les hommes et les femmes. Il faut y veiller aussi. Ce n'est pas parce que l'on s'engage que c'est aussi simple que cela. Je parle notamment en matière d'encadrement dans les associations.

Il y a aussi tout le volet sportif avec les conventions signées avec de grands clubs sportifs. Nous pouvons saluer à cette occasion l'équipe féminine de basket scéenne que nous portons par tradition depuis longtemps et qui nous a permis d'alerter les pouvoirs publics, notamment le ministère, mais aussi la Fédération du basket parce que nous savons que les équipes féminines ne sont pas toujours considérées de la même manière que les équipes masculines. Tout cela nous permet d'être porteurs de messages et nous y tenons absolument.

Nous avons signé en 2006 la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. En outre, nous exigeons la parité dans les instances de concertation, ce qui se fait de mieux en mieux aujourd'hui. Ce n'est pas le cas de la vie politique où il y a sans doute des choses qui restent encore à améliorer.

S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, les actions portées par le service Action social, santé, handicap visent à améliorer la connaissance du phénomène des violences en développant la sensibilisation du grand public et en faisant connaître les dispositifs qui existent.

La Ville organisera d'ailleurs un événement le 25 novembre prochain pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La Ville conduira des actions spécifiques dans le cadre de cette journée : permanence des partenaires locaux intervenant dans l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violence et communication renforcée.

Ceci relève de notre responsabilité. C'est une manière d'affirmer, de communiquer, de convaincre aussi. Ces questions doivent s'inscrire dans les consciences de tous dès le plus jeune âge. Il faut donc envisager des actions de sensibilisation et de formation. Les agents de la Ville étant potentiellement en contact avec ce type de problématiques, il s'agit d'être réactifs, de les

sensibiliser, de leur apporter des connaissances de base parce que l'on n'est pas toujours armé pour lutter contre ces violences et ces faits qui sont parfois déstabilisants et que l'on ne sait pas toujours gérer. On ne sait pas toujours quelle posture adopter et quelles réponses apporter pour orienter ces femmes en grand danger. C'est un challenge qui est notre affaire à tous et qu'il faut absolument prendre en compte.

**M. le maire**

Merci beaucoup, Madame Brault.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

**Christiane GAUTIER**

Nous vous remercions, Madame Brault, pour cette initiative en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes que nous soutenons. Nous voterons donc pour cette délibération.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Il se trouve que l'on a constaté à l'occasion du confinement ou du déconfinement une augmentation des violences intrafamiliales et que les femmes étaient souvent menacées.

A-t-on fait ce constat sur la ville de Sceaux ? Combien de femmes se sont plaintes dans les mois récents ? J'aimerais avoir des statistiques plus précises sur ce sujet.

**Liliane WIETZERBIN**

Je vous remercie pour ce rapport très intéressant. Concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de l'institution communale, la situation semble plutôt positive. Je me réjouis qu'à Sceaux les femmes semblent occuper l'ensemble des fonctions de la Ville. Et la situation, comme je l'ai dit, semble bonne.

Cependant, ce ne sont pas les seuls aspects qu'il faut regarder s'agissant de ces questions. Par exemple, concernant l'égalité professionnelle dans les politiques publiques, je prends acte des actions menées. Elles vont dans le bon sens. Mais si je peux me permettre de vous donner mon sentiment, je pense que nous devons, à cet égard, être bien plus ambitieux, plus proactifs et plus exigeants. C'est difficile parce que, comme l'a dit Mme Brault, les choses sont complexes. Et en particulier, je me permets de faire une proposition parce que la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause du mandat 2020–2026 par l'AMF. Sceaux se doit d'être exemplaire en la matière. Je me permets de rebondir sur ces recommandations pour vous proposer comme le suggère l'AMF d'adopter une délibération-cadre qui désignerait un élu spécifiquement en charge de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cela marquerait l'engagement de la Ville de manière officielle et engagerait à développer un plan d'action global sur ce sujet.

Je vous soumetts donc cette proposition. On peut imaginer énormément d'actions dans ce domaine, comme la valorisation de trajectoires professionnelles de femmes auprès de collégiens, d'étudiants, donner le goût des sciences, le goût des métiers techniques, donner des noms de femmes à des rues, développer des actions de prévention et de détection des violences faites aux femmes, car c'est effectivement un vrai sujet. Et malheureusement, notre ville n'en est pas exempte. Je voulais donc vous soumettre cette proposition.

Et je terminerai juste par un petit clin d'œil par rapport à la vie du conseil municipal. Je me réjouis qu'aujourd'hui avec la création d'un groupe coprésidé par Philippe Szykowski et moi, nous marquions un petit point de ce côté-là. Ce sera quelque chose que l'on pourra porter au bilan de l'année prochaine.

### **M. le maire**

Madame Brault, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

### **Chantal BRAULT**

J'ajouterai volontiers que l'on va ensemble atteindre cette unanimité dans tout ce qui s'impose à nous.

Je sais que nous avons dans notre service public, auquel nous sommes tellement attachés, des femmes d'un potentiel extraordinaire qui ne ménagent ni leurs forces ni leur temps. Elles ont des convictions. Elles portent en elles cette idée du service public. Je profite de ce moment pour les saluer et leur dire tout ce qu'elles portent comme responsabilité dans la réussite de nos politiques.

Au sein de cette collectivité, il y a peut-être des femmes violentées, je n'en sais rien, mais en tout cas pas par le maire ni par les élus, mais il y a surtout des femmes d'une très grande efficacité. Je crois que nous avons dans notre service public, auquel nous sommes tellement attachés, des femmes d'un potentiel extraordinaire qui ne ménagent ni leurs forces ni leur temps. Elles ont des convictions. Elles portent en elles cette idée du service public. Je profite de ce moment pour les saluer et leur dire tout ce qu'elles portent comme responsabilité dans la réussite de nos politiques.

S'agissant des violences faites aux femmes, je pense qu'il faut effectivement s'engager davantage. La question a été posée de savoir si nous avons connaissance des effets du confinement en la matière. Il y a sans doute eu un accroissement de ces faits, puisqu'ils ont été identifiés au plan national, mais il est assez difficile de connaître les chiffres relatifs à la ville de Sceaux. Le tribunal ne nous met pas au courant des affaires qu'il traite. Nous n'avons donc pas les données.

Mais je crois qu'il faut d'abord regarder autour de nous, être ouvert à tout cela. Et vous avez parlé Mme Wietzerbin, du référencement des professions, de la valorisation des métiers. Ce sont des

choses qui me paraissent très importantes. J'ai découvert par exemple que les femmes étaient très peu présentes dans le champ de l'insertion professionnelle. C'est une vraie question. On peut s'en occuper parce qu'on a les moyens de le faire dans nos métiers, dans nos entreprises, dans nos engagements. On est bien d'accord sur ce point, il faut renchérir.

### **Francis BRUNELLE**

Un mot pour éclairer l'ensemble du conseil municipal, et en particulier Mme Wietzerbin, sur l'action que nous menons pour lutter contre les violences faites aux femmes, en particulier les agressions conjugales. Comme vous l'avez dit, on a constaté une augmentation des violences intraconjugales. Paradoxalement, et cela a été récemment communiqué par la secrétaire d'État auprès de M. Darmanin, on a constaté une diminution des féminicides sans qu'on puisse en expliquer les raisons clairement.

Comme vous le savez, le sujet est extrêmement complexe, car il s'agit de dysfonctionnements conjugaux où l'ensemble de la pathologie familiale est à prendre en charge. C'est un sujet que le Conseil local de santé mentale prend à bras-le-corps. À l'initiative du maire, nous sommes en relation très étroite avec l'association Flora Tristan qui nous permet de signaler toutes les difficultés conjugales qui peuvent se manifester. Nous avons deux ou trois familles dysfonctionnelles sur Sceaux et je peux vous assurer que le CCAS en collaboration avec l'association Flora Tristan les suit de manière très étroite.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle.

Je vais vous donner les chiffres des violences physiques non crapuleuses ayant fait l'objet d'un signalement à la police nationale : 77 cas en 2019 et 78 en 2020. C'est là-dedans que sont classifiées les violences familiales. Il n'y a pas eu d'explosion, mais nous n'avons pas davantage de détails. Ce sont les chiffres fournis par la police nationale, mais celle-ci ne donne pas plus de détails.

S'agissant de l'intervention de Mme Wietzerbin sur la cause défendue par l'AMF, je suis tout à fait d'accord pour proposer lors d'une prochaine séance du conseil municipal l'adoption d'une charte avec un plan d'action un peu plus détaillé.

Pour tout vous dire, nous avons pris un certain nombre d'initiatives. On connaît bien ce qui se passe dans l'administration en termes d'égalité, mais nous devons certainement aller un peu plus loin. Nous le ferons et nous serons amenés à proposer lors d'une prochaine séance une délibération sur ce sujet.

Il s'agit donc de prendre acte du document présenté par Mme Brault.

Nous passons au vote.

Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et police municipale.**

**M. le maire**

C'est une délibération très classique.

Adaptations liées à la réorganisation des services de la Ville (+2)

Il s'agit de créer deux postes pour le service de Tranquillité urbaine, comme nous nous y étions engagés. Nous allons monter progressivement en puissance pour arriver jusqu'à 20 membres en service à la fin du mandat.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique correspondant à la fonction de garde urbain et de créer un poste de gardien brigadier de police municipale.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (-3/+3)

Il s'agit de postes occupés par des agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville.

Il convient de supprimer :

- ✓ 1 poste d'adjoint administratif
- ✓ 2 postes d'adjoint technique

Et de créer :

- ✓ 1 poste d'attaché
- ✓ 1 poste d'agent de maîtrise
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 3 postes et à en créer 5, soit une création nette de 2 postes.

Qui souhaite intervenir ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, nous souhaiterions proposer une interruption de séance de quelques minutes après le vote de cette délibération, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

**M. le maire**

Pas de problème.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Liliane en est d'accord. Et Xavier, je ne sais pas si cela te va aussi...

**M. le maire**

À mon avis, ils sont à même de dire eux-mêmes ce qu'ils souhaitent.

Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez faire, Monsieur Dessanges. Vous voulez une suspension de séance maintenant ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Par courtoisie, nous allons d'abord procéder au vote de cette délibération. On la fera juste après.

**M. le maire**

Il n'y a pas de courtoisie particulière, on peut la faire maintenant. C'est comme vous voulez. Ce n'est ni courtois ni discourtois. C'est neutre. Vous la voulez maintenant ou après ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Maintenant.

**M. le Maire**

Nous suspendons la séance pour une dizaine de minutes.

*La séance est suspendue à 23 h 30 et reprend à 23 h 40.*

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur la délibération relative à l'adaptation du tableau des effectifs ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Qu'est-ce qui motive et justifie le recrutement de deux effectifs supplémentaires pour la police municipale ? N'est-ce pas une manière de répondre aux envies des partisans du tout sécuritaire ?

Ces créations ne pourraient-elles pas plutôt se faire dans les services sociaux qui ont besoin de personnel pour assurer leurs fonctions ?

**Liliane WIETZERBIN**

C'est une question du même ordre. Je veux dire mon étonnement de voir deux postes créés pour le service de Tranquillité urbaine. On aura l'occasion d'en reparler dans le point suivant et dans les orientations budgétaires, mais je voulais avoir confirmation que ces deux postes étaient en lien le réseau de caméras de vidéosurveillance.

Et si c'est le cas, je suis très dubitative. Le fait de surveiller des caméras à temps plein n'a pas fait ses preuves. Ce n'est pas utilisé pour éviter les agressions, mais plutôt pour verbaliser. C'est souvent détourné à des fins de verbalisation. À quoi servent exactement ces postes ?

**M. le maire**

Comme je l'ai dit, la création de ces deux postes supplémentaires au sein du service de Tranquillité urbaine est une réponse à un engagement électoral, même si cela peut sembler étonnant. Nous nous sommes engagés à passer les effectifs du service de Tranquillité urbaine de 14 à 20 agents au total. Ce sont donc deux postes créés sur les six à créer d'ici la fin du mandat.

On constate en le regrettant fortement un désengagement qui se poursuit des forces de police nationale, non pas que les agents de la police nationale ne fassent pas leur travail. Ils le font tout à fait bien. Malheureusement, ils ne sont pas assez nombreux pour répondre à toutes les sollicitations. Sur des missions qui restent celles de la police municipale, c'est-à-dire une mission de tranquillité et non pas d'investigation ou de lutte contre la délinquance, nous avons donc la nécessité de renforcer les effectifs afin que les agents puissent être plus présents sur le terrain en journée. C'est une évolution relativement légère.

Je partage vos interrogations sur la nécessité des caméras de vidéosurveillance. J'ai cru comprendre que c'était une demande d'un certain nombre de personnes. Je reçois régulièrement des demandes d'installation de caméras, comme si cela allait régler tous les problèmes. On en installe quelques-unes là où elles peuvent être utiles, mais je pense que la présence humaine sur le terrain, dans une perspective d'aide et d'accompagnement, est préférable à un réseau dense de caméras. Mais je ne suis pas certain que nous soyons majoritaires à le penser. Le rôle du maire, c'est de faire l'équilibre entre les différentes sensibilités.

**Xavier TAMBY**

Cet échange est assez intéressant. On voit bien que vous êtes totalement en phase avec la gauche au sein du conseil municipal, à savoir Mme Wietzerbin et M. Szykowski, et par conséquent sur une posture très laxiste.

À l'inverse, je revendique totalement, non pas le caricatural du tout sécuritaire, mais je pense qu'il y a effectivement une demande forte et légitime de toute la population française, et en particulier à Sceaux où les problèmes de sécurité sont patents. Cela vise à avoir une vraie complémentarité entre la police municipale et la police nationale, contrairement à ce que vous dites.

Créer deux postes supplémentaires, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faudra encore plus de sécurité ce qui nécessitera de renforcer les effectifs de la police municipale. Je vous remercie.

### **M. le maire**

Chaque poste créé pour la police municipale est à terme un poste d'agent de police nationale supprimé. Je ne suis pas sûr que l'on y gagne. Mais c'est ainsi, c'est l'État. Et je me permets de dire que ce n'est même pas le gouvernement. C'est l'État, ce qui est encore pire. Cette tendance est continue depuis des années. Il y a un problème de doctrine d'emploi de la police nationale, de définition de ce qu'est la responsabilité de l'État dans la République. On pourrait en parler pendant des heures et des heures.

### **Xavier TAMBY**

C'est vrai. On pourrait en parler longtemps.

### **M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote sur cette délibération.

#### Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) ; 2 abstentions (M. Szykowski et Mme Wietzerbin)*

**Mise en place du « forfait mobilités durables ».****M. le maire**

Depuis 2018, les agents de la Ville peuvent bénéficier d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) à hauteur de 200 € annuels lorsqu'ils réalisent au moins 75 % de leurs déplacements en vélo entre leur domicile et leur lieu de travail.

La mise en place de cette indemnité était basée sur ce qui était fait au niveau de l'État et que nous avons adapté sans que cela soit totalement consolidé sur le plan juridique, les textes pour l'administration territoriale n'étaient pas sortis. Nous l'avons fait et cela a quand même fonctionné. Et les agents concernés ont pu percevoir les sommes.

En 2019, 20 agents ont pu bénéficier de l'IKV. La distance moyenne entre le domicile et le travail était de 7,5 km et 29 235 km ont été pédalés sur l'ensemble de l'année.

En 2020, afin de pénaliser le moins possible les agents, il a été décidé que les 36 jours de confinement entre le 17 mars et le 10 mai seront retirés du nombre de jours maximal à effectuer pour percevoir l'IKV, portant ce nombre à 144. Ainsi, 12 agents ont pu la percevoir. La moyenne de la distance domicile/travail a légèrement augmenté passant de 7,5 à 8,9 km ; 24 465 km ont été pédalés sur l'ensemble de l'année.

Le montant total versé aux agents en 2020 est de 2 222 €, en diminution par rapport à 2019 où l'IKV totale était de 3 480 €.

Nous avons aujourd'hui un texte beaucoup plus solide sur le plan juridique issu du décret du 9 décembre 2005 sur le « forfait mobilités durables ».

Le « forfait mobilités durables » est versé aux agents publics municipaux sur décision de la collectivité à condition d'utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (cycle, covoiturage) pendant au moins 100 jours par an. Le montant annuel maximum est fixé à 200 €.

Je vous précise d'ailleurs que, lors des discussions que nous avons eues avec le ministère, les syndicats et les employeurs territoriaux, nous nous sommes toujours étonnés du fait que le montant annuel maximum pour l'État était fixé à 400 € contre 200 € pour les collectivités locales. Nous n'avons toujours pas compris cette différence, d'autant qu'il s'agit d'un montant maximum et que la mise en place de ce forfait est facultative. Mais c'est ainsi. Il y a des inégalités entre les femmes et les hommes et des inégalités entre l'État et la territoriale.

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours peuvent être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année dans les cas suivants :

- ✓ L'agent a été recruté au cours de l'année,
- ✓ L'agent est radié des effectifs au cours de l'année,
- ✓ L'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de

l'année.

L'agent remplit une déclaration sur l'honneur établie par la DRH au plus tard le 31 décembre de l'année concernée. Ainsi le forfait est versé en début de l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir m'autoriser à mettre en place le « forfait mobilités durables » pour les agents de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cela ne change pas grand-chose, mais l'exigence est un peu moins importante, puisque c'est désormais 100 jours par an contre 157 jours pour l'IKV.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Convention de mandat avec le Centre interdépartemental de gestion pour la souscription d'un contrat en matière d'assurance statutaire.**

#### **M. le maire**

La Ville s'assure face aux dépenses liées à la protection statutaire des agents pour les congés de longue maladie, congés pour maladie longue durée, accidents du travail, maladies professionnelles et décès.

Ces droits statutaires à congé maladie permettent à l'agent de conserver un salaire durant ses périodes d'absence pour maladie ou accident du travail. L'absence de l'agent génère, le plus souvent, son remplacement, et revient à dire que le coût du personnel en place peut être jusqu'à deux fois plus élevé. Afin de réduire ces dépenses, il est nécessaire que la Ville s'assure contre ce risque.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville est assurée par l'intermédiaire d'un contrat souscrit par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) auprès de CNP-Assurances qui prendra fin le 31 décembre 2021.

Le CIG est un organisme auquel ont adhéré toutes les collectivités de la petite couronne. En général, les collectivités de moins de 350 agents doivent adhérer au centre de gestion. La petite couronne est un cas particulier, puisque toutes les collectivités ont adhéré au CIG, y compris les plus grosses, parce que c'est un organisme à la fois de conseils et de mutualisation très important et qui fonctionne d'ailleurs de manière tout à fait remarquable pour un coût relativement modéré.

Le CIG va engager une procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans le cadre du renouvellement de l'assurance du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Ville peut confier au CIG le soin d'organiser cette procédure de mise en concurrence regroupant l'ensemble des collectivités et établissements intéressés.

La délibération adoptée à cet effet n'engage pas la Ville à adhérer au contrat souscrit par le CIG si les conditions obtenues ne donnaient pas satisfaction.

Il s'agit juste de dire que la Ville est intéressée et s'inscrit dans cette consultation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Xavier TAMBY**

Ma question est simplement technique. Comment le CIG se rémunère-t-il sur ce contrat ?

**M. le maire**

Le CIG perçoit une cotisation assise sur la masse salariale de l'ordre de 0,6 %. Avec cette cotisation, il assure toute une série de prestations, de conseils et d'accompagnement. Il assure également la tenue des commissions administratives paritaires, des conseils de discipline, etc.

Le CIG le fait pour le compte de l'ensemble des collectivités de la petite couronne. Et cette cotisation est fixée par le conseil d'administration du CIG.

Nous passons au vote.

Pouvoirs :

- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **Rapport d'orientations budgétaires — année 2021.**

**M. le maire**

Nous passons au débat d'orientations budgétaires. Vous avez reçu le rapport qui vous sera présenté par Isabelle Drancy.

Ce débat d'orientations budgétaires va avoir lieu et nous aurons ensuite une délibération consistant à prendre acte de la tenue de ce débat. Il ne s'agit pas d'approuver ce que contient ce rapport. Il ne s'agit pas d'approuver le budget.

**Isabelle DRANCY**

Bonsoir à tous.

Comme chaque année, en vertu de l'article L 2312,1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, il convient d'organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de la gestion de la dette et une présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit également comporter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

**La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2020**

Pour l'instant, nous n'avons pas l'ensemble des éléments sur la gestion 2020. Les comptes sont en cours d'élaboration par la trésorerie municipale. Les votes du compte administratif et du compte de gestion interviendront avant le 30 juin prochain, comme demandé par la loi.

S'agissant de l'endettement, nous distinguons deux dettes : la dette consolidée pour les équipements communaux qui concerne tout ce qui a trait aux services publics d'une part et la dette pour compte foncier d'autre part.

Au 31 décembre 2020, la dette pour équipements municipaux s'élevait 42 M€. Le prêt relais de 5,6 M€ souscrit en 2019 est déduit de cet encours en raison du recours intenté sur la vente du 5 rue du Maréchal Joffre qui a eu pour effet de décaler l'encaissement de ce produit de cession. Ce recours ayant été gagné, nous allons très prochainement pouvoir enregistrer le prêt et signer la vente définitive.

À cette dette de 42 M€, il faut ajouter la dette pour compte foncier qui concerne les opérations d'achat de terrains ou de biens par la commune n'ayant pas pour objectif de rester dans le budget de la commune et qui s'élève à 11,4 M€.

Au total, la dette globale s'élève au 31 décembre 2020 à 53,4 M€ contre 55,1 M€ d'euros en 2019, en baisse de 1,7 M€.

La Ville de Sceaux a réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a recommencé à investir entre 2011 et 2016.

En 2019, nous avons connu un pic d'investissement qui nous a conduits à emprunter, d'abord parce que les taux étaient particulièrement faibles, et ensuite parce que nous avons pris du retard sur certains investissements pour des raisons indépendantes de notre volonté (appels d'offres infructueux ou difficultés à trouver des architectes).

En 2020, malgré les baisses de recettes liées à la crise sanitaire, la Ville n'a pas emprunté.

La Ville ne possède dans son encours aucun emprunt structuré ou toxique. Cette dette se partage entre une dette à taux fixe (53,3 %) et une dette à taux variable (46,7 %). Cette gestion très dynamique de la dette nous a permis de bénéficier pleinement de la diminution des taux d'intérêt, ce qui a entraîné une baisse des charges financières. En 2020, nos charges financières ont encore diminué de 31 k€.

Le coût de la dette reste faible et s'établit aujourd'hui à 1,85 % en 2020 contre 1,87 % en 2019.

S'agissant de la capacité d'autofinancement, selon les chiffres provisoires que nous avons, le résultat comptable 2020 de la Ville devrait s'établir à 2 757 k€. Pour mémoire, il s'établissait en 2019 à 3 308 k€.

Majorée des dotations aux amortissements, la CAF pour l'exercice 2020 devrait se situer autour de 4,6 M€ contre 4,8 M€ en 2019. Ce sont des chiffres provisoires. Cela nous apparaît être un très bon résultat compte tenu du contexte sanitaire qui a entraîné des baisses de recettes significatives, qu'il s'agisse des recettes d'accueil de la petite enfance, des charges fixes liées au système périscolaire et extrascolaire ou la fermeture du cinéma Trianon.

La Ville s'est privée de certaines recettes afin d'accorder des remises sur les loyers de ses locataires commerciaux.

Au regard de la crise sanitaire, au regard du soutien accordé aux habitants et aux commerces, le résultat apparaît tout à fait satisfaisant.

Pourquoi est-il satisfaisant ? D'abord parce que nous avons bien géré et parce que nous avons pu bénéficier de subventions versées par nos partenaires habituels. Nous avons notamment bénéficié de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la prestation de service unique, (forfait crèches), mais aussi les services périscolaires. Nous avons également bénéficié d'une subvention exceptionnelle du conseil départemental des Hauts-de-Seine d'un montant de 200 k€, soit 10 € par habitant.

Enfin, nous avons bénéficié d'un remboursement de 20 k€ par Vallée Sud Grand Paris et de 40 k€ par l'État de 40 k€ pour l'achat de masques.

Contrairement à nos prévisions, les recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation sont restées particulièrement fermes en 2020 et ont même augmenté par rapport à 2019, puisque nous avons obtenu 1,7 M€ de droits de mutation. C'est la reconnaissance de la forte attractivité de la ville, d'un cadre de vie très agréable et d'un haut niveau de service public.

À ce stade, le coût pour la Ville de la crise du COVID est estimé à 392 k€ alors que nous l'avions estimé en juin à pratiquement 600 k€. Nous disposons du chiffrage définitif lors du vote du compte administratif.

La diminution estimée du résultat entre 2019 et 2020 de 551 k€ est due à hauteur de près des trois quarts au coût net de la crise sanitaire supporté par la Ville.

### **Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2021**

L'année 2020 a été terrible pour tous. On peut saluer la mobilisation des bénévoles, mobilisation initiée, encouragée et soutenue par la Ville qui s'est révélée tout à fait exceptionnelle et qui a montré la solidité et la nécessité d'avoir des services publics de grande qualité.

La Ville a été très proactive dans la crise sanitaire en prenant un arrêté pour le port d'une protection de la bouche et du nez dès le 6 avril. Au moment où cet arrêté a été pris, nous avons commandé à la fois des masques chirurgicaux, des masques en tissu réutilisables et des distributeurs de gel hydroalcoolique.

La mise en œuvre de cet arrêté a été malheureusement suspendue, même si l'on est revenu ensuite sur la nécessité de porter un masque. Mais la Ville a initié et coordonné toutes ces bonnes volontés.

La Ville a par ailleurs apporté son soutien à tous les habitants et notamment au personnel soignant et au personnel de police en continuant à accueillir dans ses crèches, ses écoles et pour les activités périscolaires et extrascolaires les enfants de ces personnels. Nous avons pu assurer la continuité du service public, leur permettant ainsi d'aller travailler.

La Ville a joué un rôle de soutien des habitants les plus vulnérables. À cette occasion, le portage des repas à domicile a connu une augmentation tout à fait significative, ce qui a permis à nos anciens de rester chez eux et de bénéficier de la livraison de repas à domicile. Et l'on a surtout vu ce magnifique réseau se mettre en place : « Nous sommes Sceaux-lidaires ». Réseau qui a mobilisé des bénévoles pour la confection et la distribution de masques en tissu, le portage des courses pour les personnes âgées. Pratiquement 200 personnes se sont manifestées pour participer à ce réseau.

Parallèlement à cela, et pour garder un lien avec les équipements culturels fermés en raison de la crise, nous avons développé une offre dématérialisée de la bibliothèque et nous avons initié la mise en place d'un système de vidéo à la demande pour le cinéma.

Pour autant, les grands projets se sont poursuivis et nous avons fait un gros effort d'investissement, puisque nous avons achevé la deuxième phase des travaux de l'église et que nous avons entamé la troisième phase de travaux.

En 2021, la Ville s'est portée volontaire pour organiser avec Bourg-la-Reine un centre de vaccination qui pourrait être mutualisé. En raison de l'insuffisante disponibilité des doses de vaccin, ce centre n'a pas encore vu le jour. Mais nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot et a proposé aux personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas mobiles et qui ne conduisent pas de les accompagner dans les centres de vaccination des alentours situés à l'Hay-les-Roses, Châtenay-Malabry et Clamart. L'information est relayée sur le site de la Ville.

L'année 2020 s'est achevée avec une récession de 9 %, une forte détérioration du marché du travail et un endettement du pays avec une dette publique au-delà de 120 % du PIB.

Pour 2021, nous espérons que les vaccins permettront d'enrayer l'épidémie. Grâce au plan de relance et maintien de taux très bas, nous espérons pouvoir concourir à notre niveau à la relance de l'investissement.

La loi de finances pour 2021 s'appuie sur une prévision de croissance de 6 %, un déficit public aux alentours de 8,5 % du PIB et une dette à 122,4 %. Ces éléments ont été votés dans la loi de finances, mais sont à tout moment révisables puisque l'on parle déjà d'une loi de finances rectificative compte tenu de l'arrivée des variants.

Le plan de relance indique que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer. Nous allons donc essayer de participer à cette politique. La Ville de Sceaux n'a pas eu de compensation pour la perte de ses recettes. Les compensations versées aux communes concernent surtout les communes touristiques et les petites communes de moins de 1 000 habitants.

Que peut-on prévoir pour cette année ?

La loi de finances se situe dans la continuité des lois de finances précédentes avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement en raison de l'application du dispositif d'écrêtement. On devrait donc connaître une nouvelle diminution de notre dotation globale de fonctionnement. À cette diminution des recettes attendues s'ajoute la suppression de la taxe d'habitation.

Elle a été supprimée en 2020 pour 80 % des redevables. Pour les 20 % restants, il y aura une diminution en sifflet jusqu'en 2023. Dès 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation. La taxe d'habitation qui sera payée par les 20 % des ménages les plus aisés sera directement versée à l'État qui se chargera de nous verser une compensation. L'État nous versera en outre la part de l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Jusqu'à présent, la taxe d'habitation sur les résidences principales pour la Ville de Sceaux représentait 14 M€. La part départementale de la taxe foncière qui nous sera versée représente 3 M€. L'État va donc nous verser à partir d'un coefficient correcteur une compensation qui devrait normalement compenser ces 11 M€.

Cette réforme est certes plaisante à court terme pour le contribuable qui voit sa taxe d'habitation supprimée ou fortement baissée, mais elle supprime tout lien avec la commune, puisque les occupants non propriétaires ne paieront plus rien tout en continuant à bénéficier des services publics.

À Sceaux, nous sommes un peu dubitatifs sur ces compensations en raison de l'expérience que nous avons eue avec ICADE. Je vous rappelle qu'ICADE en 2011 versait 450 ou 500 k€ de taxe foncière à la commune, que le rachat par l'Office départemental du 92 devait être entièrement

compensé et qu'aujourd'hui cette compensation est d'environ 34 k€. Chien échaudé craint l'eau froide. Nous sommes donc toujours un peu dubitatifs.

La compensation de la taxe d'habitation est en outre calculée sur les taux votés en 2017 alors même que la Ville a augmenté ses taux de taxe d'habitation et de taxe foncière en 2018. On nous reprend donc ce que nous avons décidé et ce que nous avons assumé. 6 000 communes sont concernées par le fait que la compensation revienne sur une décision d'une collectivité locale de 2018.

À côté de cela, il y aura toujours les éléments concernant l'EPT. Je vous rappelle que Sceaux est intermédiaire pour le reversement des anciens impôts de la CAHB et le reversement de la dotation compensation « part salaire ».

Voilà pour le paysage global.

Les recettes de la Ville sont en baisse en raison de décisions nationales. La DGF étant un produit de répartition, toute augmentation de la dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité rurale se fait au détriment des communes qui perçoivent la dotation globale de fonctionnement. Peut-être que certaines communes verront la DSU ou la DSR augmentée, mais ce sera au détriment de certaines communes, notamment au détriment de la Ville de Sceaux puisque nous allons perdre 92 k€ par rapport à la DGF de l'année dernière.

En 2014, la DGF représentait un peu plus de 4 M€ au budget général. En 2021, elle sera de l'ordre de 1,9 M€. Vous voyez que cette dotation a fondu comme neige au soleil.

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, nous aurons une compensation calculée sur la base des taux 2017, ce qui nous fait perdre mathématiquement un peu plus de 700 k€. Nous conservons toutefois la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est estimée à 214 k€.

Les valeurs locatives seront majorées de 0,2 % en 2021 pour suivre l'inflation.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est stable, mais il avait déjà beaucoup baissé. Nous devrions percevoir 85 k€.

La tarification des services aux usagers reste stable. Nous avons voté lors du dernier conseil municipal une augmentation de 0,6 % tout en maintenant la stabilité des tarifs sur de nombreux services. C'est le cas notamment du stationnement payant, de la pause méridienne, de la bibliothèque et du cinéma Trianon.

La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est particulièrement dynamique. À ce stade, on se base sur une recette estimée à 1,6 M€ en 2021.

Les contributions versées par les partenaires institutionnels sont relativement stables en 2021. La participation de la CAF augmentera légèrement en raison de l'ouverture de deux crèches en janvier 2020.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité a fait l'objet d'une réforme qui devrait se traduire par une baisse de rendement estimée à 50 k€. C'est aussi une diminution de l'autonomie des collectivités locales.

La compensation par l'État de la TVA acquittée est une contribution très importante. Cette compensation devrait être à peu près égale à celle de 2020, nos investissements étant particulièrement importants. Nous avons estimé cette compensation à 1 450 k€ pour l'année 2021.

En revanche, la compensation sur les dépenses de fonctionnement devrait être en baisse. Elle est estimée à 54 k€. Voilà pour les recettes.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est un fonds qui prend aux communes dites riches pour donner aux communes pauvres. Pour Sceaux, la cotisation est la même qu'en 2020 et devrait s'établir selon les éléments à notre disposition à 487 k€. La ville de Sceaux contribue assez largement au FPIC, le calcul de la contribution prenant en compte le revenu moyen des habitants. Or Sceaux a un revenu moyen de ses habitants deux fois supérieur au revenu moyen national.

Autre élément qui augmentera sensiblement nos charges, ce sont les dépenses du personnel. Elles devraient progresser d'environ 4,3 % par rapport à 2020. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation.

Cette hausse résulte d'abord de la mise en œuvre du PPCR, Parcours professionnels, carrières et rémunérations. C'est à la fois la modification de la prime points et la requalification de certains emplois. Des emplois d'assistants sociaux éducatifs et éducateurs de jeunes enfants qui étaient auparavant catégorie B vont ainsi intégrer la catégorie A. Tous ces éléments conduisent à une masse salariale plus importante.

La réforme PPCR représente ainsi 22 % d'augmentation de la masse salariale.

Cette hausse résulte également de la poursuite du RIFSEEP, réforme nationale ayant pour objectif de revaloriser les rémunérations les plus faibles. On peut citer aussi l'augmentation du régime indemnitaire de la police municipale.

Voilà les éléments ayant le plus d'impact sur l'augmentation de la masse salariale.

En 2021, le coût de l'organisation des élections départementales et régionales est en outre estimé à 66 k€.

S'agissant de la structure des effectifs, il faut noter que les communes sont avant tout des entités qui produisent du service immédiatement et directement pour les habitants, qu'il s'agisse des crèches, de l'accompagnement des enfants dans les activités périscolaires et extrascolaires ou à la

pause méridienne et que la grande majorité (80 %) des agents relèvent de la catégorie C. La catégorie A représente 17 % des effectifs, la catégorie B 13 %.

Au total, la collectivité emploie 398 agents sur emplois permanents et 36 agents sur emplois non permanents auxquels s'ajoutent cette année trois apprentis. On a assez peu recours aux contractuels, car cela nous coûte plus cher en charges sociales, mais nous sommes néanmoins obligés d'avoir recours à quelques contractuels dans les secteurs en tension ; l'informatique ou la petite enfance où les recrutements s'avèrent difficiles.

Comme on vous l'a dit tout à l'heure, au titre de l'année 2021, il est prévu de recruter deux personnes pour le service de la Tranquillité ; un garde urbain et un policier municipal.

La Ville de Sceaux a démontré sa capacité à faire face et à résister à la crise sanitaire en étant présente.

Pour autant, les réformes en cours, l'augmentation des charges et la diminution des recettes nous font craindre une dégradation de l'épargne brute. On le constate d'ailleurs avec la diminution de l'investissement de la France sur certaines infrastructures routières alors qu'il s'agit d'un élément essentiel de la compétitivité de notre pays.

### **Des priorités clairement réaffirmées pour 2021 autour des transitions en matière environnementale, sociale, éducative et culturelle.**

S'agissant des priorités, elles sont clairement réaffirmées pour 2021 autour des transitions en matière environnementale, sociale, éducative et culturelle.

#### **M. le maire**

Isabelle, on ne t'entend plus.

#### **Isabelle DRANCY**

La Ville placera toujours l'utilisateur au cœur du service public et cherchera continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population, qu'il s'agisse de la qualité de l'accueil à la mairie ou de la qualité de l'accueil pour les inscriptions. Vous savez que nous avons mis en place le Portail familles nouvelle version qui permet de dématérialiser.

En 2021, la Ville poursuivra cette exigence de qualité en participant à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux et en mettant en place le compte financier unique sur les comptes 2021 à 2023.

La Ville souhaite en outre initier et coordonner la participation active des citoyens et les impliquer dans la transition écologique et énergétique. Dans ce cadre, la Ville a proposé à l'EPT la modification du plan local d'urbanisme en vue de limiter la construction dans les zones pavillonnaires. Cette modification entrera en vigueur en mars.

Sceaux, le 4 février 2021

**M. le maire**

Isabelle, on ne t'entend pas. Cela ne fonctionne pas du tout.

**Isabelle DRANCY**

Nos priorités sont clairement réaffirmées. À côté de la maîtrise et de la qualité du service public, il s'agit aussi de conduire une transition écologique et énergétique, d'encourager notamment la pratique du vélo et de poursuivre le plan vélo. Sceaux est la première ville cyclable d'Île-de-France et nous venons d'obtenir le label « Ville prudente » avec trois cœurs.

Toute cette politique doit être poursuivie, qu'il s'agisse de la ZFE, compost, budget participatif, programme de rénovation énergétique des maisons individuelles. Comme nous avons lancé « Parlons ensemble de l'environnement », nous allons accentuer cette année les initiatives avec le comité consultatif des transitions installé en décembre 2020.

À côté de cela, la Ville engagera un vaste plan de rénovation énergétique de ses bâtiments, notamment scolaires. Ce plan de rénovation énergétique ne peut se réaliser que dans la mesure où il est particulièrement bien subventionné et accompagné par l'action de l'État.

Autre priorité de la commune, le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation. C'est d'abord l'accès le plus large possible à l'éducation et à la culture avec notamment toutes les prestations destinées à la petite enfance. Je vous rappelle que la Ville répond à près de 80 % des demandes de garde d'enfants. Cette politique a un coût budgétaire important puisqu'elle représente 10 % du budget. En 2020, deux nouvelles crèches ont d'ailleurs été ouvertes à Albert 1<sup>er</sup>.

Autre élément, le soutien à la vie scolaire et périscolaire. Nous sommes engagés dans le continuum éducatif. Ce programme lancé en février 2019 vise à mieux mettre vraiment l'enfant au cœur des politiques publiques communales afin qu'il puisse s'épanouir au mieux.

De la même façon, nous sommes la seule commune de l'EPT à avoir un agent municipal dans chaque classe de maternelle pour aider les professeurs des écoles dans leurs missions afin qu'ils puissent se consacrer à leurs tâches pédagogiques. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants.

Nous essayons en outre de faciliter la vie des familles avec le déploiement du « portail famille version 2 » qui permet d'accomplir beaucoup plus de formalités en ligne sans avoir à se déplacer en mairie.

Nous avons également à cœur d'accompagner les personnes en difficulté, isolées ou âgées avec le maintien de l'Espace seniors ouvert en novembre 2017 et notre participation active au programme national Ville amie des aînés. Il y a d'ailleurs un article sur le sujet dans le magazine de février.

C'est également notre volonté d'accueillir la jeunesse notamment au travers de la notion de campus urbain avec nos logements étudiants.

Dernier élément, nous étions conscients que nous manquions de médecins. La première maison médicale devrait donc ouvrir ses portes en 2022 et nous envisageons l'ouverture d'autres maisons médicales pour pallier au déficit de médecins en exercice libéral et aux difficultés croissantes à obtenir des rendez-vous médicaux.

Autre priorité affirmée, le maintien d'un environnement urbain de qualité. La Ville s'est lancée depuis plusieurs années dans des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de rénovation de l'éclairage public. De nombreux quartiers en ont bénéficié et le programme devrait se poursuivre cette année dans le quartier des Chéneaux. Ce programme pourra en outre s'accompagner de travaux de rénovation de certaines rues.

Enfin, nous finaliserons la rénovation de la bibliothèque, la construction du site sportif des Blagis et surtout le grand chantier de la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste qui mobilisera un budget très important en 2021.

Nous mettons également l'accent sur la prévention et la sécurité avec deux principaux volets. Le premier volet concerne la poursuite de l'installation de caméras de vidéosurveillance. En 2018, nous avons installé des caméras dans le square Robinson, en 2019 dans le sentier des Torques, puis à la Ménagerie et aux Ailantes. Nous avons prévu cette année d'équiper le quartier de Robinson. Le second volet concerne la présence humaine avec la création de deux postes supplémentaires dans le service de Tranquillité urbaine.

Autre priorité, le maintien du soutien au logement social avec l'objectif d'atteindre 25 % de logements sociaux sur la ville de Sceaux. Nous y sommes presque. L'opération engagée aux Quatre Chemins devrait nous permettre d'atteindre cet objectif.

La commune a également pour objectif de soutenir les associations qui animent la ville et qui permettent de créer du lien. Vous l'avez vu lors du dernier conseil municipal. Nous avons fait des avances pour le soutien financier de certaines associations. Nous continuerons de soutenir nos associations dans un climat global plutôt négatif, puisque de nombreux institutionnels se désengagent sur le plan financier.

Et nous avons enfin pour objectif, même si le contexte ne s'y prête pas vraiment, de valoriser la ville sur le plan touristique.

Voilà quelles sont nos priorités. Elles s'inscrivent dans un niveau de dépenses de fonctionnement globalement stable, malgré la crise sanitaire.

Pour autant, le niveau d'autofinancement sera affecté par l'impact de la crise sanitaire et par l'insuffisance de la compensation de la taxe d'habitation. Si nous parvenons à maintenir le niveau global du produit fiscal, compensation comprise, nous espérons ne pas augmenter les impôts.

Toutefois, nous avons encore trop peu d'éléments sur le montant de ces compensations pour pouvoir être affirmatifs. Aujourd'hui, nous n'avons eu ni notification des bases prévisionnelles ni notification des compensations qui nous seront versées au titre de la suppression de la taxe d'habitation.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy pour cette présentation très complète de la situation. Encore une fois, c'est un débat d'orientations budgétaires, je donne donc la parole à qui souhaite la prendre.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Merci de me donner la parole.

Je commencerai par la dette. On sait que la dette résulte d'une politique à laquelle nous n'avons jamais participé, puisque — vous le dites quelque part ailleurs — la majorité est au pouvoir depuis plus de 60 ans. On sait que les investissements ont été parfois inappropriés, à contretemps, critiquables. Je ne veux pas aller beaucoup plus loin à ce niveau-là, car ce qui m'intéresse, c'est de rentrer dans le concret plutôt que de revenir sur le passé.

La dette est toujours élevée avec un montant de 53,4 M€ ou de 59 M€ si l'on inclut l'emprunt provisoire pour la construction rue du Maréchal Joffre. Dans la présentation, le montant de cet emprunt a été soustrait pour les motifs que Mme Drancy nous a indiqués.

On peut dire que si les ordinateurs pronostiquent l'extinction de ces engagements parfois anciens d'ici 12 ou 13 ans, les pronostics sont toujours théoriques et peuvent en fait plomber les comptes beaucoup plus longtemps. Cette dette importante peut donc durer beaucoup plus longtemps.

En ce qui concerne la pandémie, on ne peut que saluer l'action des associations et des particuliers qui, depuis plusieurs mois, consacrent leurs efforts pour aider les Scéennes et Scéens qui se sont fait connaître de même que l'action des médecins, personnels médicaux et agents de la mairie dans cette période qui nécessite une gestion adaptée.

Des remboursements, pris en charge par Vallée Sud Grand Paris et le département des Hauts-de-Seine, ont heureusement permis d'atténuer l'impact de dépenses liées à la COVID. Vous en avez également parlé.

Sur la taxe d'habitation, il apparaît effectivement dommageable de la voir disparaître progressivement jusqu'en 2023 et il aurait fallu non pas la supprimer, mais tenir compte de critères de revenus plus larges, non pas se baser uniquement sur les surfaces du logement de l'habitant, mais faire contribuer beaucoup plus ceux qui en ont les moyens. Mais sa complète disparition se profile.

L'écèlement pour les communes réputées riches, dont Sceaux, mais avec quelle disparité entre les habitants ! Des pauvres et des très riches, et des classes moyennes qui comptent les points entre les deux.

Mais il reste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorée il y a quelques années de 60 %, comme le permettent les textes, donc un peu plus que le taux normal même si bien sûr elle ne compensera que de façon très insuffisante la taxe d'habitation telle qu'on la connaissait jusqu'ici.

Combien de résidences secondaires sont-elles concernées par cette taxe d'habitation majorée de 60 % appelée à demeurer ?

Il y a aussi les taxes comme les droits de mutation, les tarifs aux usagers qui augmentent en moyenne de 0,6 % et la participation départementale pour le fonctionnement des crèches et l'aide aux manifestations culturelles et sportives qui s'élève, lit-on dans votre rapport, à 380 k€.

Pourriez-vous nous dire s'il s'agit d'un versement annuel ou pour la durée du contrat passé avec le Département, à savoir trois ans ?

Merci également de nous donner des détails sur la ponction de l'État sur les recettes de fonctionnement. Pour moi, cela n'a pas été très clair dans ce que j'ai lu de votre rapport et dans ce que vous avez dit également.

On parle aussi de RRF et de DRF, pourriez-vous expliciter ces deux termes ? Ce n'est pas évident pour qui n'est pas porté sur la matière fiscale.

Vous dites que le maintien global du produit fiscal pourra nécessiter un ajustement des taux d'imposition. À quoi faites-vous allusion ici ? Faut-il s'attendre courant 2021 ou 2022 à une augmentation des taux d'imposition ? Vous nous direz lesquels puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation. Est-ce que cela concerne le taux d'imposition sur les taxes diverses et variées qui existent légitimement d'ailleurs ?

La dernière phrase m'interpelle également. Vous dites que la dette communale devrait rester stable, en dehors des éventuelles opérations d'achat ou de vente de foncier. Merci là encore de nous en dire un peu plus. Est-ce que cela concerne les opérations d'achat et de vente du foncier que vous ne voulez pas intégrer dans la dette ? Merci de nous en dire un peu plus.

Voilà les questions que je voulais poser sachant qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et à dire là-dessus.

**Maud BONTE**

Merci, Madame Drancy. Cet exposé a été long, mais le sujet en valait la peine et je vous remercie pour tout le travail réalisé par vos services et l'explication que vous avez bien voulu nous en donner.

Permettez-moi de regretter que ne se soit pas tenue lundi dernier, comme à l'accoutumée, une commission de suivi budgétaire qui aurait pu éclairer ceux qui ne sont pas aussi familiarisés que vous à ces sujets.

À part cet intérêt, je voudrais vous dire que j'ai été un tout petit peu surprise de la façon dont ce rapport d'orientations budgétaires a été traité par vous-même. Il y a beaucoup de choses très précises, très techniques. C'était ce que je supposais, mais il y a par ailleurs un certain nombre de sujets annexes dont vous nous avez entretenus, comme les infrastructures routières, le CCT, le plan vélo, le label Prudence. J'avoue que je me suis un peu perdue au milieu de tout cela. C'était très intéressant et je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, mais il m'a semblé que vous vous livriez à une déclaration de politique générale, un peu comme celle que nous aurions attendue de M. le Maire.

C'était quand même très général. Je me permets donc de vous poser quelques brèves questions dont j'aimerais avoir des réponses chiffrées.

Tout d'abord, vous dites qu'il faut ajouter à la dette pour équipements communaux celle du compte foncier dont l'encours est de 11,4 M€. Pourriez-vous nous dire à quoi correspond cette cession de terrain ? Pouvez-vous m'en fournir le détail ?

Deuxièmement, vous parlez en 2019 du pic de dépenses d'investissement et vous dites que le financement de ces investissements nécessitait de recourir à l'emprunt. Pouvez-vous me préciser le montant de ce pic de dépenses d'investissement par rapport aux autres années ? En quoi ce pic a-t-il consisté et de quel montant l'emprunt a-t-il été augmenté ?

J'ai une troisième question d'ordre technique. Page 4, la Ville a reçu des subventions exceptionnelles de la CAF, du conseil départemental et de Vallée Sud Grand Paris, mais rien n'est chiffré. Est-ce que vous pourriez être un peu technique sur ce plan ?

Je vous remercie de votre attention.

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Je voudrais juste édifier nos nouveaux collègues, à la fois ceux de l'opposition et ceux de la majorité municipale. Le vote du budget et le débat d'orientations budgétaires à Sceaux sont très typiques. On a droit chaque année au même discours sirupeux et lénifiant de la majorité municipale. Parfois, cela change. Cette année, Isabelle Drancy a tenu le crachoir pendant 30 ou 40 minutes. Avant c'était un peu plus varié. Il y avait Jean-Louis Oheix, Jean-Philippe Allardi et Chantal Brault qui nous parlaient des familles, etc. En gros, des choses auxquelles personne ne peut dire non. Sauf que cette année en particulier, on voit bien que le contexte financier est dramatique. Mais de toute

manière, le paquebot des finances publiques à Sceaux est dramatique depuis longtemps. On arrive à un moment donné au bout de l'exercice. Le contexte n'est pas bon. Vous le savez bien.

La dette, contrairement à ce que vous dites, est plutôt à 59 M€ après un pic à 61 M€ en 2019 et en plus vous la saucissonnez avec une méthode qui n'est pas très jolie. Je soupçonne, mais on le verra au moment du vote du budget, que vous la saucissonnez — comme vous l'avez fait l'an dernier, ce que Jean-Jacques Campan avait dénoncé — par la méthode des baux capitalisés. Ce n'est pas bien. La Cour des comptes a dit que c'était une mauvaise chose et que c'était contraire à la doctrine comptable des collectivités locales. Et le ministère du Budget l'a redit récemment. Bref, ce n'est pas très joli. Voilà pour le paysage d'ensemble.

Ensuite, il se passe un truc qui me tient à cœur et qui tient à cœur de beaucoup de Scéens, c'est que vous utilisez les droits à construire et la vente des bijoux de famille de la ville de Sceaux pour résoudre l'équation financière. C'est un cercle vicieux absolument atroce. Vous vendez les bijoux de famille (Trousseau, la rue du Maréchal Joffre). Cela rapporte de l'argent à très court terme. Par ailleurs, vous êtes dans une logique complètement délirante qui vous permet de maintenir une certaine ligne et de sauver la face avec un léger équilibre sur les sections d'investissement et de fonctionnement tout simplement en vendant des droits à construire, en densifiant et en bétonnant la ville. Le seul moyen que vous avez désormais de résoudre le déséquilibre absolu dans lequel vous avez mis la ville depuis 20 ans, c'est précisément de la bétonner. Ce n'est vraiment pas glorieux !

Je voudrais revenir dans le détail sur des choses qui ont été dites par Isabelle Drancy et qui sont fausses, par exemple sur le vote de la taxe d'habitation en 2018. Vous prétendez que vous ne saviez pas que l'État allait compenser sur la base de 2017. Vous le saviez bien évidemment, mais vous n'avez pas fait les économies nécessaires pour anticiper l'impact financier de la baisse de la TH.

On va aller un peu plus loin dans le détail. S'agissant de la CAF, vous évoquez une CAF brute qui s'élèverait à 3 ou 4 M€. En réalité, la CAF nette, déduite des remboursements d'emprunts, s'élève plutôt à 600 k€. Ce n'est déjà pas mal. Elle est positive après avoir été négative assez longtemps. Mais elle n'est pas suffisante pour absorber les chocs exogènes tels que la baisse de la DGF ou l'argent perdu sur la taxe d'habitation. C'est vraiment de la gestion à la petite semaine. En gros, vous attendez de la densification à venir de la ville les solutions financières pour boucler le budget. Vous êtes « cornérisé » et vous « cornérisez » les Scéens. Je trouve cela incroyable.

Bref, ce que je vous dis, c'est que vous répétez le même discours d'année en année. On finit par le connaître par cœur, sur les familles, etc. Bien sûr que tout le monde a envie d'aller dans ce sens sauf qu'il faut être réaliste. Vous avez un prétexte en or avec la crise du COVID qui impacte tout le monde. Toutes les structures publiques qui ont eu à œuvrer par rapport au choc que constitue cette crise sanitaire ont créé de la dette, mais ce n'est pas une raison pour faire l'économie d'une véritable trajectoire de rotation des finances publiques à Sceaux. Pour l'instant, on ne voit rien

venir si ce n'est ce cercle infernal par le double levier de la vente des bijoux de famille pour bétonner et des permis de construire qui n'en finissent pas. C'est assez dramatique. Merci beaucoup.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je voudrais remercier Mme Drancy pour son rapport ainsi que toute l'équipe parce que je l'ai trouvé d'excellente qualité. Même pour les personnes non averties comme nous le sommes, c'était finalement très éclairant. Merci pour cela.

Je ne répéterai pas ce qu'a dit Philippe. Globalement, j'ai trouvé le rapport très intéressant. Je reviens sur quelques points qui m'ont interpellée. Tout d'abord, dans la rubrique « Conduite de la transition écologique et énergétique », vous citez la modification du PLU qui limite les constructions dans les zones pavillonnaires. Vous la citez comme une politique ambitieuse de la conduite de la transition écologique et énergétique. Excusez-moi, mais je m'insurge un tout petit peu contre le classement de cette modification du PLU dans cette rubrique. En effet, j'ai trouvé à la lecture du PLU qu'il était très dommage que l'on n'introduise pas à cette occasion davantage d'indicateurs en matière de protection de l'environnement, par exemple des critères de caractérisation de la biodiversité ou de la qualité de l'air qui sont autant d'outils permettant de tenir compte de l'impact de l'urbanisme sur l'environnement. Cette opportunité aurait pu être saisie à l'occasion de la modification du PLU. Elle ne l'a pas été. À l'époque, je l'ai regretté et du coup je réagis lorsque je vois que cela est classé dans la conduite de la transition énergétique. En fait, les dispositions nouvelles du PLU visent principalement à limiter les constructions des zones pavillonnaires. Pourquoi pas, cela peut être tout à fait légitime, mais cela ne devrait pas être classé dans la rubrique de la transition écologique.

J'en profite aussi pour dire, puisque l'on parle du PLU, que cela augmente *de facto* la pression immobilière sur les secteurs de projets et de centralité, puisque les objectifs de construction de la ville restent les mêmes. Là aussi, j'ai trouvé regrettable que cette modification n'ait pas été l'occasion de s'interroger plus largement sur des évolutions à intégrer dans l'ensemble des secteurs au bénéfice de l'ensemble des Scéens et pas des seuls habitants des zones pavillonnaires.

Ensuite, je voudrais revenir sur ce qui est annoncé entre les lignes, c'est-à-dire la baisse du niveau d'autofinancement de la Ville et l'augmentation possible du taux d'imposition à l'avenir, en particulier si la baisse de la taxe d'habitation n'est pas compensée. Sur ce point, je voudrais être claire. Selon moi, ce qui est essentiel, c'est la pertinence des investissements menés. C'est là-dessus que nous devons être extrêmement vigilants. Ces investissements doivent être effectués en âme et conscience et pas un sou de plus dépensé s'il n'est pas jugé nécessaire. Et pour cela, il est essentiel de le décider en concertation avec les Scéens et les Scéennes. C'est important, car c'est aussi source d'adhésion à l'impôt, comme vous l'avez dit. Et dans le contexte actuel, c'est d'autant plus essentiel. Là-dessus je pense qu'il y a un point de progrès, car beaucoup de Scéens découvrent *a*

*posteriori* des projets de la ville, comme le projet Albert 1<sup>er</sup>, dont nous avons discuté la dernière fois. C'est un point de vigilance pour justement susciter l'adhésion à ces investissements.

Sur la pertinence des investissements, on en discute au conseil municipal et l'on en reparlera dans un point inscrit à l'ordre du jour. Je n'en reparlerai donc pas.

Voilà ce que je voulais dire dans les grandes lignes sur ce rapport extrêmement bien construit et très éclairant pour nous.

### **Christiane GAUTIER**

Merci, pour votre rapport, Madame Drancy.

Je voudrais pour ma part revenir sur des points de détail, mais vous les avez évoqués dans votre rapport. J'aimerais donc les préciser avec vous.

Page 4, sur les dépenses liées à la COVID, vous mentionnez dans ce chapitre le coût des tests de dépistage, je suis surprise que cela représente un surcoût pour la collectivité puisque ces tests sont intégralement remboursés par la CPAM. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi et par qui ces tests ont été recommandés ?

J'ai vu dans un compte rendu précédent d'un conseil municipal que des tests sérologiques ont été pratiqués à la fois chez certains agents municipaux et chez certains conseillers municipaux, tests qui ne rentrent pas dans la stratégie de dépistage des patients porteurs actifs du virus et qui renseignent seulement sur le fait qu'un mal de gorge ou de la fièvre trois mois plus tôt étaient en rapport ou non avec la COVID.

Page 6, vous indiquez dans ce chapitre que Sceaux sera un acteur de premier plan dans la gestion de la crise sanitaire via l'organisation de la campagne de vaccination en proposant l'ouverture d'un centre de vaccination mutualisé avec Bourg-la-Reine dans le local de 700 m<sup>2</sup> aux Colonnes qui, pour l'instant, n'a pas reçu d'agrément d'ouverture par le préfet. C'est un très grand centre. J'ai regardé les moyens recommandés par l'ARS pour ouvrir un centre de vaccination de cette dimension. Il est recommandé la présence chaque jour, six jours sur sept, de deux équipes de deux médecins et de 18 infirmières, c'est-à-dire 4 médecins et 36 infirmières par jour. Connaissant la pénurie médicale de Sceaux, la présence de 8 infirmières libérales seulement sur la commune et de 2 infirmières du SSIAD occupées à bien d'autres tâches, avez-vous réellement les moyens d'ouvrir ce centre et n'était-ce pas là la raison du refus de son ouverture ?

Page 17, dans ce paragraphe concernant la transition écologique, vous rappelez que Sceaux, par le passé, a été la première ville cyclable d'Île-de-France. Mais l'est-elle toujours ? Et surtout prend-elle les bonnes décisions pour accompagner le défi de faire passer la part du vélo à 10 % de toutes les modalités de transport ? Vous plébiscitez les zones à 30 km/h au détriment des pistes cyclables sécurisées. Pour y arriver, il faudra une véritable politique volontariste qui ne nous semble pas à

l'ordre du jour dans ce rapport si l'on en croit le projet de Gaulle, qui n'est pas mentionné, et qui modifie la voirie sans prévoir d'espaces cyclables sécurisés, ce qui va à l'encontre de la loi LOM.

Enfin, page 19, je suis surprise que vous évoquiez la création d'une première maison médicale en 2022 alors que déjà vous vous félicitez dans le Sceaux Mag de janvier 2020 de l'ouverture d'une maison médicale aux Blagis avec deux kinés qui avaient déménagé d'un local respectant les normes PMR.

Voilà les points que je voulais évoquer. Je vous remercie.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire de me donner la parole.

J'ai dû réduire mon intervention pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit. J'essaierai d'être synthétique.

Je vous remercie, Madame Drancy, pour toutes ces informations. Et j'aurais tendance à dire, comme mon collègue, Xavier Tamby, qu'il y a pas mal de copier-coller des ROB des années précédentes. En fait, cela vous a permis de vous focaliser sur les problèmes liés à la crise du COVID et nous vous en remercions.

Ma lecture de ce ROB, c'est qu'à Sceaux, les impôts vont augmenter, sûrement et durement, alors que beaucoup de nos concitoyens sont soumis au... (Inaudible). C'est en tout cas l'opposition avec la politique du Président Macron qui, lui, a tenu ses promesses de campagne de redonner du pouvoir d'achat aux Français. Ce que je vois dans ce ROB, c'est que vous cherchez les moyens d'enlever aux Scéens du pouvoir d'achat. Que vous et votre conseil municipal soyez ouvertement contre le gouvernement est une chose, mais que vous cherchiez à faire payer les Scéens pour la politique courageuse menée par ce gouvernement en est une autre.

Nous regrettons aussi que le ROB qui, par ailleurs, raconte de très belles histoires ne présente pas différents scénarios macro-économiques envisageables et les conséquences que ces scénarios auraient sur les finances de la Ville.

Nous aurions pu en parler en commission des finances afin de trouver ensemble le meilleur moyen de répondre aux enjeux qui sont devant nous. Et Xavier Tamby, ici présent, j'en suis sûr, se serait fait un plaisir d'y participer.

On ne comprend pas en fait pourquoi ce ROB ne contient pas différents scénarios avec des objectifs de mieux maîtriser l'impôt tout en maintenant la qualité de service, par exemple. C'est ainsi que l'on fait des budgets dans le monde de l'entreprise, mais aussi dans les administrations. Non seulement cela marche, mais en plus, cela permet de mobiliser.

J'en suis d'autant plus surpris que par ailleurs la Ville a déjà payé plusieurs centaines de milliers d'euros pour faire partie d'une expérimentation de certification des comptes pour plus de lisibilité comptable et donc pour permettre ce genre d'exercice.

Je vous ai envoyé un certain nombre de questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Je me demandais s'il fallait les reposer ou non. On va en poser quelques-unes parce que je pense que c'est important.

On aimerait connaître le produit de la taxe foncière généré par le parc social à Sceaux en 2020 ainsi que l'estimatif pour 2021. On a compris que cette taxe foncière avait été diminuée de près de 93 % sur une partie des logements ICADE.

On aimerait aussi connaître les montants qui restent à payer dans les deux prochaines années pour les projets en cours pour essayer de comprendre... (Inaudible) et avoir une estimation des montants de tous les nouveaux projets d'investissement que la mairie compte lancer dans les deux prochaines années, pour ne pas dire les six prochaines années, ce qui devrait nous être communiqué par le plan pluriannuel d'investissement de la Ville.

J'ai une petite observation et c'est même un amendement que j'ai proposé à M. le maire sur les masques. Vous ne mentionnez pas que l'État a financé les masques.

### **Isabelle DRANCY**

C'est mentionné.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

À partir du 13 avril jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Vous parlez du Département et du territoire, j'aurais bien aimé voir mentionner l'État à ce moment de la présentation du ROB. Vous l'avez dit oralement, mais ce n'est pas écrit.

Je ne partage pas complètement votre perspective sur l'économie des administrations et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler. Un certain nombre d'analystes financiers ont émis des rapports en ce début d'année et pensent que, grâce à l'action du gouvernement, les collectivités locales ne seront pas durement impactées par la crise. Vous avez vous-même évoqué certains programmes que le gouvernement met en place pour financer et accélérer un certain nombre de transitions, parmi lesquelles la transition énergétique qui, je l'espère, permettront à la France d'être plus forte demain.

Comme cela été dit auparavant, si les finances de Sceaux sortent affaiblies de cette première crise de la COVID, ce n'est pas la faute de l'État, ni même de la crise dont on a vu que son impact était limité à 392 k€ sur les finances de la Ville, mais plutôt la faute d'une politique municipale. Après avoir participé à l'endettement de la Ville, la dette ayant été multipliée par 6 depuis que vous êtes aux fonctions, M. le Maire, vous n'avez pas eu d'autres choix que d'augmenter les impôts qui ont Sceaux, le 4 février 2021

été multipliés par 3. Malheureusement, la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain. Quand les bijoux de famille sont vendus, il n'y a plus qu'à augmenter les impôts et c'est ce que l'on ressent à la lecture de ce ROB.

Vous parlez de la taxe d'habitation. J'aimerais vraiment insister sur ce point. Le Président Macron avait pris comme engagement de redonner du pouvoir d'achat aux Français, notamment en supprimant la taxe d'habitation qui reste une taxe injuste. Cette décision qu'il a annoncée (Inaudible)...

Cette taxe est supprimée pour 80 % des foyers aujourd'hui et compensée à l'euro près par l'État. Elle sera supprimée pour l'ensemble des foyers à horizon 2023 et compensée à l'euro près par l'État.

Puisque l'on parle de politique générale, je voulais rappeler que dans cette logique de vouloir redonner du pouvoir d'achat aux Français, le Président Macron a mis en œuvre une baisse supplémentaire de 5 milliards d'euros pour presque 17 millions de foyers fiscaux en France dans le cadre de la loi de finances 2021. 12,2 millions de foyers gagneront 350 € en moyenne et 4,7 millions de foyers relevant de la tranche de 30 % obtiendront un gain moins important de l'ordre de 125 € pour les célibataires et 250 € en moyenne.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les Scéens ? Sur Sceaux, ces dispositions permettront aux 2 900 foyers exemptés de la taxe d'habitation de regagner en moyenne 1 900 € par an pour un couple avec deux enfants déclarant 4 600 € de revenus mensuels imposables, soit presque 50 % d'un mois de revenus. Pour un célibataire, on parle de 1 100 € pour 1 900 € de revenu imposable déclaré, soit 60 % d'un mois de salaire net. C'est à peu près 5 % d'augmentation du pouvoir d'achat annuel.

Les 4 800 foyers restants qui correspondent aux 20 % des foyers les plus favorisés vont eux aussi pouvoir retrouver du pouvoir d'achat avec en moyenne 2 300 € par an.

Le gain en pouvoir d'achat sera parmi les plus élevés du 92.

Monsieur le maire, chers collègues, je pense que la fin de la TH est aussi une bonne nouvelle pour les finances de la Ville. En effet, la Ville devrait gagner près de 1,1 million d'euros de marge de manœuvre issus de la suppression de l'abattement aux familles qui, de fait, n'a plus de raison d'être, la taxe d'habitation disparaissant.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse, par vous-même et par d'autres, et qui vient d'être présenté ce soir, la suppression de la taxe d'habitation aura un impact positif sur le budget de la Ville. Il sera intéressant de voir quel budget la Ville pourra dégager. On parle d'un positif de 300 k€ et non d'un manque à gagner de 800 k€.

Forts de ces 300 k€ et compte tenu de la situation économique et sociale que nous traversons, je ne vois pas pourquoi faire un budget dans lequel il faudrait augmenter les impôts. Cette manne permettra à la Ville de tenir plusieurs années malgré la baisse de la DGF et le manque de dynamisme Sceaux, le 4 février 2021

des bases que vous avez dénoncée, à juste titre. On a 3 millions de taxe foncière bâtie départementale et 14 millions de taxes d'habitation, cela fait un coefficient correcteur, un coco, de l'ordre de 3,3 ou 3,4. Malheureusement, ce coco ne sera pas dynamique. La dynamique restera sur la base des 3 millions. Mais on a 300 k€ de gagnés déjà.

C'est au nom de la solidarité nationale que la Ville devra faire des efforts afin de tout faire pour ne pas augmenter les impôts. Nous sommes, Monsieur le Maire, à votre disposition pour vous aider à comprendre comment nous pouvons maintenir ensemble la qualité des services aux Scéens sans augmenter les impôts. Pour nous, il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux pour redonner du pouvoir d'achat aux Scéens. J'espère que les conseillers et conseillères municipaux, les Républicains, ainsi que les maires-adjoints, Messieurs Allardi et Lancrenon et Mme Drancy, partageront ce point de vue. Les Républicains s'étant prononcés en décembre dernier pour la hausse du pouvoir d'achat par la voix de leur n° 2, M. Guillaume Pelletier sans oublier Messieurs Baroin et Larcher qui faisant partie du comité stratégique des Républicains soutiennent une augmentation de 5 % de tous les salaires nets. La bonne nouvelle, c'est que le Président Macron l'a déjà fait pour les bas salaires.

Et j'ai une autre bonne nouvelle pour le conseil municipal, le vœu que nous avons déposé et dont nous discuterons un peu plus tard permettrait à la Ville de récupérer près de 250 k€ rien que cette année. Encore une fois, une enveloppe sur laquelle on pourra s'appuyer et qui n'est pas négligeable.

Je vois que le temps passe. Je parle depuis déjà un moment. Je vais donc essayer de faire plus vite.

Sur l'urbanisme, j'ai été un peu déçu du manque d'ambition de la Ville qui est symptomatique d'un conseil municipal avançant à vue pour le plus grand bonheur des promoteurs. Pas de prospective, pas d'évaluation de l'impact sur les finances de la Ville de la construction de nouveaux logements privés. La loi SRU imposant un taux de logement social aux alentours de 25 %, toute construction de logements privés doit être compensée à minima du quart du nombre de logements privés. À titre d'exemple, l'immeuble de la rue de la Chrétienté a nécessité une compensation par la Ville de l'ordre de 7 logements sociaux que vous et moi allons, d'une manière ou d'une autre, devoir financer.

Lors de la révision du PLU, nous avons demandé l'extension des zones de mixité à l'ensemble de la ville. Vous l'avez refusée. Elle sera donc limitée aux zones UA et UC, ce qui va permettre à des promoteurs de petits collectifs de créer des logements qui devront être compensés par la Ville. Dans les zones pavillonnaires, non loin de la mairie, il y a un projet de 9 logements, soit 2 logements que la Ville devra prendre en charge comme on l'a vu avec l'acquisition par la Ville d'une maison en centre-ville à 488 k€ pour un logement social. Ce sont des sommes non négligeables.

Je pense que cette absence d'obligation de mixité sociale coûtera de plus en plus cher à la Ville qui devra continuer à investir pour maintenir le niveau de mixité sociale sans compter les infrastructures qui vont avec.

Vous allez nous répondre que 32 % du territoire communal seraient ainsi couverts par l'obligation de réaliser une part de logements sociaux, ce qui est déjà beaucoup. Personnellement, je pense que nous aurions pu être plus ambitieux.

Lors de la révision du PLU, nous avons aussi demandé de réduire le seuil de déclenchement de l'introduction d'un taux de 30 % de logements sociaux dans une opération d'aménagement située dans un périmètre de mixité sociale à 1 000 m<sup>2</sup> alors même que la Ville voulait le garder à 2 000 m<sup>2</sup>. Heureusement, grâce à l'intervention du préfet des Hauts-de-Seine, le seuil de déclenchement de l'introduction d'un taux de 30 % de logement social sera abaissé à 1 500 m<sup>2</sup> contre 2 000 m<sup>2</sup> aujourd'hui. Là aussi, au nom de la mixité sociale, nous aurions pu être plus ambitieux.

Vous allez me répondre qu'en fixant un seuil plus bas, le risque aurait été plus fort, qu'aucun bailleur social ne serait en capacité de se porter acquéreur de trop petits volumes de logements éparpillés sur tout le territoire, mais nous sommes convaincus que c'est pourtant l'avenir du logement social. Et la crise sanitaire que nous venons de traverser nous a rappelé combien les gros volumes de logements, les volumes concentrés étaient délétères pour la santé de tous.

C'est aussi par de petits logements que l'on peut permettre une plus grande mixité géographique, sociale et générationnelle. En effet, la mixité générationnelle est porteuse d'une plus grande valeur sociétale lorsqu'elle a lieu dans de petites unités.

Vous nous direz que l'extension à 32 % de la surface de la ville et la baisse du seuil à 1 500 m<sup>2</sup> touchent près de 80 % des opérations de logement, mais cela est fait sur une analyse *a posteriori* des permis de construire délivrés depuis 2010, hors secteurs de projet. Cette analyse, que nous vous avons demandée et que nous n'avons pas reçue, a montré que 80 % des opérations développent 1 500 m<sup>2</sup> ou plus de surface de plancher. Et depuis, la ville a bien changé. Vous êtes le premier à expliquer que la ville manque désormais de foncier pour mener à bien de telles opérations.

Enfin, vous nous rappellerez que les secteurs pavillonnaires n'ont pas besoin d'être soumis à la mixité sociale puisqu'ils sont très souvent imbriqués dans des secteurs d'habitats collectifs. La mixité sociale doit s'appréhender à une échelle plus large que la seule zone UE. Ce faisant, vous allez permettre à de petits promoteurs de déployer du petit collectif que nous devons tous compenser.

Pour rappel, l'analyse de la répartition du logement social à Sceaux montre qu'aujourd'hui le quartier des Blagis concentre 80 % du logement social contre un peu moins de 20 % ailleurs. Des quartiers sont très en dessous de ce taux. C'est notamment le cas des Musiciens, les Chéneaux et surtout le quartier du Parc de Sceaux qui devrait remonter un peu, si j'ai bien compris.

Pour conclure sur ce point, pouvez-vous nous donner sur les dix dernières années la somme des dépenses de la Ville pour arriver aux 25 % de SRU en regard du nombre de logements qui ont été produits par des promoteurs privés ? En d'autres termes, combien la Ville doit-elle investir pour compenser un nouveau logement collectif créé, en partant du principe que nous sommes déjà à Sceaux, le 4 février 2021

25 %, et une autre hypothèse où nous serions en dessous des 25 % du taux de logements sociaux sur la ville. Je ne pense pas que vous me donniez la réponse ce soir, mais je souhaiterais avoir cette réponse pour la suite du débat.

Il y aurait encore beaucoup à dire. Je vais m'arrêter là. Et je vous remercie de votre écoute.

### **Patrice PATTEE**

Je voulais réagir aux interventions de Mme Wietzerbin, M. Tamby et peut-être aussi à celle de M. Dessanges.

M. Tamby n'a qu'un mot à la bouche : la bétonisation. Je peux comprendre. Il nous taxe de bricolage ou de saucissonnage sur la dette. Il a fait un grand numéro sur la manière dont a été structuré et présenté ce budget. Il parle aussi des bijoux de famille.

J'ai quand même envie de faire une mise au point. Les bijoux de famille, nous n'en avons pas hérité. Ce sont des réserves foncières que nous avons constituées. Il peut en effet apparaître opportun de se porter acquéreur de terrains ou d'immobilier dès lors que cela correspond à la stratégie que nous envisageons pour la ville. Ce ne sont donc pas des bijoux de famille comme vous dites, mais des réserves foncières. Ceci explique la répartition actuelle de la dette. D'une part, la dette correspondant à des investissements qui sont anticipés, qui profitent à la population et qui profiteront à plusieurs générations. C'est le principe même de l'emprunt. Lorsque vous achetez une maison, vous empruntez pour offrir à vos enfants un cadre de vie agréable avec l'idée sans doute de leur céder ce patrimoine. D'autre part, la dette foncière que nous avons isolée et qui correspond à des acquisitions que nous avons faites. C'est du stock que nous gérons et qui nous permet de faire fonctionner la Ville. Ce que vous appelez des bijoux de famille, ce n'est que du stock. Ce sont des réserves foncières.

Vous critiquez largement la politique que nous conduisons et vous n'avez qu'un mot à la bouche : la bétonisation. M. Tamby, il faudrait que vous m'expliquiez pourquoi deux programmes immobiliers quasiment contigus, rue Joffre, l'un conduit sur du foncier appartenant à la Ville, celle-ci ayant acquis des délaissés de la Coulée verte, et l'autre conduit sur du foncier appartenant à la CPAM, ne subissent pas le même traitement. Le programme immobilier édifié sur le foncier vendu par la CPAM, qui a pourtant démarré bien après le nôtre, est pratiquement achevé et n'a fait l'objet d'aucun recours. Le bâtiment sera en effet hors d'eau hors d'air dans un mois. Le terrain d'à côté, propriété de la Ville, a lui été « encarafé » à cause des différents recours dont il a fait l'objet. Il faudrait que vous m'expliquiez pourquoi le béton de la Ville n'a pas la même couleur ni la même odeur que le béton de la CPAM pourtant située juste à côté.

Je voulais par ailleurs revenir sur les propos de Mme Wietzerbin. J'ai lu votre tribune dans Sceaux Magazine et je me suis interrogé. Vous n'avez pas compris qu'elle était notre démarche lorsque nous avons engagé la modification du PLU. Et ce soir encore, vous restez sur cette fausse idée.

La modification du PLU a été engagée à l'initiative de Scéens, les amis de M. Tamby qui se plaignaient de la spéculation de certains propriétaires privés prêts à céder leur pavillon à des promoteurs pour bétonner et réaliser de petits immeubles.

La modification apportée au PLU consiste à réduire les droits à construire en zone UE et ainsi préserver la place de la nature en ville, les espaces de pleine terre, etc., toutes ces caractéristiques qui vous préoccupent et nous préoccupent également dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. On s'est donc intéressé à cette zone UE, car cette zone représente les deux tiers du territoire de la ville. Ce n'est qu'un tiers des logements, mais les deux tiers du territoire de la ville. À travers cette modification du PLU, je crois que nous sommes allés dans votre sens, c'est-à-dire dans le sens de la préservation de la place de la nature dans cette ville.

Vous remettez en cause le programme Albert 1<sup>er</sup>, dont nous avons parlé lors du dernier conseil municipal. Je vous invite à relire le PADD et le PLU 2010 dans lesquels nous exposons clairement la politique que la Ville entend mettre en œuvre sur son territoire. Cette politique consiste à répondre aux besoins de création de logements en Île-de-France en ciblant des zones mutables sur les quatre secteurs de projets, dont Albert 1<sup>er</sup>. Madame Wietzerbin, il y a là un problème de cohérence. La population d'Île de France étant en constante augmentation, si vous décidez de ne construire aucun logement à Sceaux, vous allez encourager l'artificialisation des sols en renvoyant les gens au fin fond de la Seine-et-Marne construire du pavillon avec toutes les conséquences que cela peut avoir en termes de mobilité, de transport et même d'énergie.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Dessanges, mais un point m'interpelle sur le logement social. Monsieur Dessanges, il y a quelque chose qui m'interroge bien davantage que le logement social. Deux segments se développent à peu près harmonieusement à Sceaux comme sur l'ensemble du territoire : le logement social, pour lequel nous répondons à nos obligations avec un taux de 25 % de logements sociaux sur la ville et le logement privé. Mais il y a un segment aujourd'hui déficient, celui du logement intermédiaire. Il y a de jeunes cadres que nous voudrions accueillir à Sceaux, mais qui ne sont pas éligibles au logement social et qui n'ont pas non plus les moyens d'accéder au logement libre. C'est pour moi une vraie préoccupation. Comment satisfaire le segment du logement intermédiaire qui n'est malheureusement pas assez développé à Sceaux. Quelques opérations vont permettre de compenser un peu ce déficit, notamment un programme d'une vingtaine de logements achetés par des investisseurs aux Quatre Chemins et qui seront mis sur le marché de la location à des niveaux intermédiaires. Je crois que c'est cela la préoccupation.

Maintenant, Monsieur Dessanges, je vous mets au défi de dire combien les logements sociaux ont coûté à la Ville.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Merci, Monsieur le maire.

Sceaux, le 4 février 2021

88

Je reprends la suite de mon collègue Patrice Pattée qui a remis quelques pendules à l'heure après la grande leçon de morale de M. Dessanges. Nous n'avons pas attendu les recettes qu'il prodigue pour la mixité sociale. Mais je ne repartirai pas sur ce sujet. Je pense qu'il ne connaît pas très bien la ville.

Je suis assez étonné par certaines interventions. Notre collègue, Maud Bonté, s'étonne que le DOB soit une déclaration de politique générale. Le DOB, et non pas le ROB, Monsieur Dessanges, définit les actes de la politique municipale. Ce n'est ni plus ni moins que la mise en place du programme pour lequel nous avons été élus. Et les exemples donnés par Isabelle Drancy sont simplement le résultat de la gestion menée par la Ville depuis de nombreuses années.

Madame Wietzerbin, vous avez parlé de la pertinence des investissements. Je suis très étonné de tels propos de votre part. Les derniers investissements et ceux que nous avons faits depuis déjà de nombreuses années (l'espace des Blagis, les deux crèches qui viennent d'être livrées, les travaux sur les espaces publics) favorisent la proximité. Et cette proximité va dans le sens d'un développement vert, d'un développement écologique de la ville. Ne doit-on pas offrir à portée de main des Scéens tous les services de confort et de développement personnel afin qu'ils ne jouent pas les pendulaires et qu'ils puissent se sédentariser ? Je suis très étonné de vos réflexions.

S'agissant de la dette, les propos tenus sont récurrents. Régulièrement, notre cher collègue, Xavier Tamby, en fait son cheval de bataille. La dette est le corollaire d'une ville dynamique et attractive. C'est aussi un marqueur de vitalité. On voit d'ailleurs que beaucoup de gens souhaitent habiter Sceaux malgré la dette. Et cette dette finance uniquement des investissements. Et à propos d'investissement, j'aimerais qu'un jour l'on valorise les actifs en face de la dette. C'est bien beau de parler de la dette, mais on ne parle jamais des actifs.

Enfin, sur la suppression de la TH, nous avons vécu un grand moment. Le gouvernement et notre cher Président redonnent du pouvoir d'achat aux Français. Mais à quel prix ? Sur le dos des collectivités locales et probablement sur le dos de certains contribuables.

Voilà, Monsieur le maire. On pourrait continuer, mais je pense qu'il est tard. Je m'arrêterai donc là.

### **Francis BRUNELLE**

Monsieur le maire, je voulais simplement donner trois éléments scientifiques.

MM. Tamby et Dessanges ont repris une idée fautive selon laquelle la bétonisation favorise l'épidémie de COVID. Cela a d'ailleurs été repris dans la tribune de M. Tamby. Je voulais juste rappeler que cette idée est fautive. Il y a eu un très bel article d'un géographe de la santé dans le Figaro récemment démontrant que la seule corrélation entre l'épidémie de COVID et les éléments structurels sont les niveaux socioculturel et socio-économique. Cela a bien été démontré à travers les cartographies de l'épidémie, avec l'exemple notamment des Hauts-de-France. Même dans les Sceaux, le 4 février 2021

structures plus denses du centre de Paris, le taux d'incidence est inférieur comparé à celui du 93 par exemple. Je voulais simplement informer MM. Tamby et Dessanges que cette idée est une contrevérité.

Je souhaitais par ailleurs répondre à Mme Gautier sur la politique de dépistage menée par la mairie au mois de mai. Je voulais juste lui rappeler qu'il n'y avait pas eu de politique de dépistage gouvernementale au mois de mai. À l'époque, nous avons décidé de réaliser un dépistage de l'ensemble du personnel de la mairie, et en particulier des encadrants de la petite enfance dans les crèches. Il s'agissait d'un dépistage sérologique, puisque l'épidémie avait démarré au mois de février, couplé à un dépistage PCR. À l'époque, Madame Gautier, l'État ne prenait pas en charge le financement de ces dépistages, raison pour laquelle ces derniers ont été financés par la mairie.

Madame Gautier, je crois que vous êtes médecin hospitalier à l'hôpital Henri Mondor. Vous savez donc parfaitement quels éléments permettent de décider de l'ouverture d'un centre de vaccination. Soit vous l'avez oublié, soit vous êtes de mauvaise foi. Pour avoir assisté aux réunions entre l'ARS et la préfecture, la décision d'ouvrir 12 centres de vaccination et 1 centre à l'hôpital de Nanterre est directement liée à la pénurie des doses. La décision n'appartient pas aux communes. Il est probable que le nombre de doses finisse par augmenter et pour être en mesure de proposer une offre de vaccination, les communes de Sceaux, d'Antony et Bourg-la-Reine ont demandé à la préfecture et à l'ARS l'autorisation d'ouvrir un centre de vaccination dans lequel les ressources humaines, infirmières et médecins, seront mutualisées.

Voilà, Monsieur le maire, je voulais simplement redonner quelques éléments factuels.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle.

Je ne vois pas d'autres interventions. Je vais donc redonner la parole à Isabelle Drancy pour qu'elle puisse apporter quelques précisions aux questions posées ou répondre à des affirmations approximatives.

### **Isabelle DRANCY**

Oui. Je ne suis pas sûre d'avoir tout noté. Je n'ai pas compris l'intervention de M. Szykowski sur les RFF.

S'agissant de l'emprunt, celui-ci est effectivement important, mais dans il ne sert qu'à investir. Aujourd'hui, l'État s'endette pour financer le chômage partiel et les aides versées au titre du fonds de solidarité. Ce sont des dépenses de fonctionnement alors que dans une collectivité locale, l'emprunt est ciblé sur l'investissement.

À quoi correspondent les dépenses d'investissement sur notre commune ? Elles correspondent au site sportif des Blagis, la réhabilitation de l'église, la réfection du marché, etc. J'estime qu'il n'est

pas anormal que des équipements, tels que le site sportif des Blagis, voués à être utilisés pendant de nombreuses années soient financés par l'emprunt. Il n'est pas anormal que le financement de ces équipements repose aussi sur les générations futures. On dit trop souvent que l'emprunt n'est pas bon, car l'on pense qu'il est utilisé pour payer les dépenses de tous les jours ou pour payer les fonctionnaires. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les collectivités locales où les emprunts sont vraiment fléchés sur l'investissement.

Vous m'avez ensuite interrogée sur le fonds foncier. On distingue deux sous-catégories : la dette pour équipements communaux d'un montant de 42 M€ et la dette pour compte foncier. Dans la dette pour équipements communaux, on retrouve toute la dette qui concerne les infrastructures et les équipements municipaux (le marché, le site sportif des Blagis, etc.). À côté de cela, nous inscrivons dans le compte foncier, les biens que nous achetons en fonction des opportunités qui se présentent à nous. Ce sont les biens que nous avons acquis rue Houdan, rue Jules Guesde, rue de Bagneux, etc. Ces biens n'ont pas forcément vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité et sont donc individualisés. C'est une individualisation tout à fait subjective, mais cela démontre que nous avons une stratégie et que l'on sait à peu près pourquoi l'on s'endette et ce que nous allons en faire.

S'agissant de l'augmentation éventuelle des taux d'imposition, les marges de manœuvre sont limitées. La taxe d'habitation est supprimée et l'on ne peut pas fixer les taux de la taxe sur les résidences secondaires ou ceux des droits de mutation. Grosso modo, le taux susceptible d'être augmenté serait celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'instruction de la DGFIP indique d'ailleurs les modalités de variation des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

S'agissant du nombre de résidences secondaires, nous avons retrouvé les chiffres. Sceaux compte environ 250 résidences secondaires.

Voilà pour les questions de M. Szyrkowski. Je n'ai pas tout saisi, mais je crois avoir répondu à ce que j'ai entendu. Cela répond aussi en partie à la question de Mme Bonté sur l'endettement du fonds foncier.

Mme Bonté me reproche ensuite de faire une déclaration de politique générale. Nous donnons tout simplement nos priorités. Et l'on ne peut pas mettre des chiffres partout. Nos priorités sont la qualité du service public et le soutien aux familles. Et ces priorités ont une traduction chiffrée.

S'agissant du pic d'investissement de 2019, nous en avons parlé lors du vote du budget 2019. La plupart de nos équipements ont bénéficié de subventions importantes du conseil départemental, du conseil régional et de différents organismes partenaires. Les investissements pour lesquels nous sollicitons des subventions doivent être réalisés dans un délai de deux ans à compter de la notification de la décision. C'est une des conditions d'octroi des subventions. Après, on peut dire que l'on n'a pas besoin de ces subventions et décider de financer seuls ces investissements. Mais pour ne pas perdre les subventions que nous avons obtenues, nous avons fait un pic

d'investissement en 2019. On a préféré mettre en œuvre nos projets, garder les subventions qui y étaient attachées, dont certaines étaient très conséquentes, et faire nos investissements.

S'agissant de l'évolution de l'endettement, un diagramme page 2 du rapport d'orientations budgétaires présente l'évolution de l'encours de dette totale (compte pour équipements communaux et compte foncier) de 2008 à 2020.

Pour répondre au saucissonnage de la dette, non, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un saucissonnage. Et je ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Tamby sur les baux emphytéotiques. C'est une opportunité pour la Ville de garder la maîtrise du terrain et de ce qui s'y construit. Et dans quelques années, nos enfants et nos petits-enfants auront en pleine propriété les investissements que nous avons faits. Je comprends que l'on soit contre, mais c'est un choix qui a été fait par nos prédécesseurs il y a longtemps. Nous sommes très contents d'avoir tout l'îlot Charaire en baux emphytéotiques. Si vous pensez qu'il serait mieux de ne rien avoir, je ne suis pas d'accord. C'est mon opinion. Cela nous permet de garder la maîtrise du foncier. Alors que la spéculation foncière est importante, je pense que c'est tout à notre honneur que de penser aux générations futures.

Sur la question du coût des tests de dépistage et de l'ouverture des centres de vaccination, la réponse a été claire.

Francis Brunelle a également répondu sur la maison médicale, Il s'agit en l'occurrence d'une maison médicale avec des médecins alors qu'aux Blagis, ce sont plutôt des professions paramédicales.

S'agissant des questions posées par M. Dessanges, vous ne l'avez peut-être pas entendu parce qu'il y a du larsen et qu'on n'arrive pas bien se comprendre, mais j'ai clairement indiqué que parmi les 600 k€ de subventions, nous avons perçu 40 k€ de la part de l'État pour l'achat de masques.

Le détail des subventions liées au COVID versées par nos différents partenaires est le suivant :

- ✓ Subvention de la CAF : 300 k€
- ✓ Subvention exceptionnelle du conseil départemental : 200 k€
- ✓ Remboursement de l'achat de masques par Vallée Sud Grand Paris : 20 k€
- ✓ Remboursement de l'achat de masques par l'État : 20 k€

S'agissant de la réforme de la TH, je n'ai pas très bien compris cette avalanche de chiffres et de mètres carrés. Personnellement, je pense que la taxe d'habitation était un impôt injuste. Elle avait une base qui n'était pas bonne. Elle surimposait les gens de condition modeste et sous-imposait peut-être les grandes maisons, mais il ne fallait pas pour autant la supprimer. C'est mon opinion personnelle. Je crois nécessaire de maintenir un lien entre les habitants et les services publics dont ils bénéficient dans leur commune. Par la suppression de la taxe d'habitation, ce lien n'existe plus.

Je pense qu'il aurait été plus judicieux de revoir les valeurs locatives de la taxe d'habitation, celles-ci datant de 1970. On est en 2021. Elles sont vieilles, elles sont rafistolées et ne correspondent plus

à la réalité économique. Il y a ainsi une grosse disparité des impôts locaux entre Paris et la banlieue. Même à Paris, il y a des différences entre les constructions récentes du quartier Beaugrenelle dans le 15<sup>e</sup> et les appartements haussmanniens du 16<sup>e</sup> arrondissement. Je pense qu'effectivement l'assiette était injuste, mais j'estime qu'il ne fallait pas pour autant tout supprimer.

Je comprends d'autant moins cette réforme, dont j'estime qu'elle ne sera pas pérenne, que la même loi instaurant la suppression de la taxe d'habitation prévoit l'élargissement de la révision des valeurs locatives. La DGFIP présentera prochainement un rapport au Parlement. On voit bien cette nécessité de maintenir un lien entre le citoyen et la collectivité.

Voilà ce que je voulais dire rapidement.

**M. le maire**

Bien. Maintenant que chacun a parlé une fois, c'est bon. On va en rester là.

**Xavier TAMBY**

Il n'y a donc pas de débat !

**M. le maire**

Il est deux heures du matin. On a encore les questions orales, les vœux et les motions. Et il n'y avait que 16 points inscrits à l'ordre du jour. Alors, ne venez pas me raconter que la dernière fois c'était parce qu'il y avait trop de points. La vraie raison, c'est que tout le monde s'écoute parler dans ce conseil municipal.

**Xavier TAMBY**

À commencer par vous, Philippe.

**Liliane WIETZERBIN**

On devrait pouvoir répondre.

**M. le maire**

Vous n'avez pas la parole. Maintenant, je vais parler. Vous avez tous parlé, maintenant je vais parler. Et rapidement.

J'ai assisté pendant une heure à ces échanges tout à fait intéressants. Il y en a que je n'ai pas compris. Franchement, il y a des choses que je n'ai absolument pas comprises, mais je n'y reviendrai pas. On ne va pas perdre de temps là-dessus.

Qu'est-ce que j'ai entendu ? D'un côté, j'ai entendu des élus de la majorité développer une vision cohérente de la politique municipale qu'ils entendent mener, une vision en ligne avec la gestion

des années précédentes. J'ai entendu des gens qui maîtrisaient leurs dossiers, qui avaient des réponses aux interrogations légitimes des uns et des autres.

De l'autre, j'ai entendu des choses du style « gestion à la petite semaine ». Gestion à la petite semaine, mais finalement je gère à la petite semaine depuis plus de 1 000 semaines. Ce n'est peut-être donc pas si mal. Ce sont des petites semaines qui marchent. Elles se succèdent les unes après les autres et au global, cela donne quelque chose qui ne marche pas trop mal.

J'ai entendu parler d'un paquebot qui était dans une situation dramatique depuis longtemps. En général, ça coule. C'est le Titanic. Mais nous ne sommes pas le Titanic, les amis. Nous sommes toujours là. C'est solide et ça roule.

J'ai entendu des remarques sur les beaux capitalisés. Cela m'a surpris de la part de M. Tamby qui a pourtant quelques éléments de formation dans le domaine des finances publiques. Et il dit pourtant des contrevérités. La Cour des comptes n'a jamais dit que ce que nous pratiquions était mauvais.

**Xavier TAMBY**

Elle l'a dit pour la mairie de Paris.

**M. le maire**

Ici, c'est Sceaux. Ce n'est pas Paris.

**Xavier TAMBY**

C'est la même méthode !

**M. le maire**

La Cour des comptes a simplement travaillé avec le conseil de normalisation des comptes publics, dont je suis d'ailleurs membre, sur une méthode de comptabilisation des baux à construction, méthode que nous appliquons et qui est parfaitement conforme. Je pense que lors de la certification des comptes, tout ceci sera évidemment avalisé.

J'ai entendu qu'il s'agissait de copier-coller des années précédentes. Cela ne vous a peut-être pas traversé l'esprit, mais la majorité actuelle est en gros la même qu'avant. Il y a eu des élections. Cela ne vous a pas échappé. La continuité de notre politique a été revendiquée durant la campagne électorale. Il n'est donc pas totalement anormal que le discours tenu aujourd'hui soit dans la même veine que celui qui était tenu il y a un an, deux ans, voire même 10 ans. Cela s'appelle la continuité de l'action publique. Et finalement, cela ne marche pas si mal.

Après, j'ai entendu tous les éléments de langage du parti qui compose la majorité parlementaire — je ne dis même plus présidentielle, mais parlementaire. Tous les éléments de langage auxquels je n'ai strictement rien compris.

Monsieur Dessanges, je vous recommande de faire savoir à vos mentors qu'il faut améliorer encore la communication. Malgré toute mon expérience, je n'ai strictement rien compris à votre raisonnement sur la taxe d'habitation. J'ai cru comprendre que vous pensiez que nous allions gagner de l'argent. Malheureusement, je suis obligé de vous dire que c'est totalement faux. Je vous fais crédit d'une certaine inexpérience. Je ne veux donc pas vous accabler, parce que je pourrai être plus dur, mais tout cela est totalement faux. La ville de Sceaux perdra environ 800 k€ par cette suppression de la taxe d'habitation qui n'est pas compensée à l'euro près. Je l'ai dit, nous l'avons dit et l'Association des maires de France le dit également, y compris le bureau de l'AMF dans lequel siège au moins une élue appartenant au même parti que vous. Cette réforme n'est pas compensée. Les ministres eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils nous disent que si nous n'avions pas augmenté nos taux, nous aurions été compensés. Ne venez pas me raconter d'histoires et raconter des histoires à tout le monde. C'est totalement inexact.

Quant au rôle du préfet sur les 1 500 m<sup>2</sup>, cela aussi, j'ai bien aimé. Le préfet n'a strictement rien dit là-dessus. Je ne sais pas où vous êtes allé chercher cela. Il y a eu effectivement une proposition de votre part à 1 000 m<sup>2</sup> contre 2 000 m<sup>2</sup> au départ. L'enquête publique a été réalisée. Il y a eu une évolution à 1 500 m<sup>2</sup> que nous avons acceptée en accord avec le commissaire enquêteur. Cela fait partie de la concertation par une enquête publique. Ce sont des choses sérieuses et nous y prêtons naturellement attention.

J'ai entendu tout cela, mais de votre part, je n'ai entendu aucune vision. Qu'avez-vous fait pendant la campagne électorale ? Vous n'avez pas réfléchi à ce que vous vouliez pour la Ville ?

**Xavier TAMBY**

Bien sûr que si !

**M. le maire**

Eh bien, il fallait le dire ! Le débat d'orientations budgétaires est fait pour cela.

**Xavier TAMBY**

Il faut arrêter de densifier et de bétonner comme tu le fais. Il faut arrêter, Philippe !

**M. le maire**

Je considère — et je pense que nous sommes d'accord — que le débat a eu lieu.

**Xavier TAMBY**

Nous ne sommes pas d'accord. Il n'y a pas eu de débat.

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la prise acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

**Xavier TAMBY**

Absence de débat. Je vote contre.

**Liliane WIETZERBIN**

Je ne peux pas acter qu'il y ait eu débat. Je vote donc contre.

Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 7 votes contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)*

**Approbation de l'avenant au contrat de développement 2019-2021 entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine.**

**M. le maire**

En 2011, le conseil départemental a approuvé le principe de la mise en œuvre de contrats de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire.

En 2019, le conseil municipal de Sceaux a approuvé le contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2019-2021, destiné à financer les opérations d'investissement ainsi que des actions de fonctionnement et à autoriser le maire à le signer. Cela me permet d'ailleurs de dire à M. Szykowski qu'il y a dans le contrat à peu près 3 millions d'euros d'investissement sur les trois ans et 1 million en fonctionnement, soit un peu plus de 300 k€ par an.

Une demande de subvention a été transmise au Département pour l'installation de caméras de vidéosurveillance et d'un centre de CSU au sein du service de la Tranquillité urbaine. Le Département a informé la Ville que ce type de subvention doit désormais être intégré au contrat de développement, par avenant pour les contrats en cours et donc au contrat de développement signé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville pour la période 2019-2021.

Il s'agit donc d'approuver l'augmentation du financement par le Département à la Ville de 177 793 euros.

En outre, cet avenant prévoit une mise à jour des conditions d'aide en fonctionnement avec, d'une part, une actualisation des subventions 2021 en fonction du taux d'inflation, d'autre part, une mise à jour du nombre de places agréées dans chaque établissement municipal d'accueil du jeune enfant.

La subvention de fonctionnement 2021 augmente ainsi de 0,9 % et est portée à 380 776 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de développement 2019-2021 entre le Département et la Ville, pour inclure une participation de 177 793 € destinée à financer l'implantation des caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal et une actualisation de la subvention de fonctionnement 2021 de 3 396 €.

Je ne pense pas que cela nécessite un débat particulier à moins que vous ayez des questions et des observations.

### **Liliane WIETZERBIN**

Merci, Monsieur le maire.

Si je comprends bien, il est proposé de dépenser de l'argent public à hauteur de 500 k€ pour doubler le réseau actuel des caméras de vidéosurveillance de notre ville, actuellement de 56.

500 k€, c'est la moitié du budget nécessaire par exemple à la rénovation de l'école des Clos Saint-Marcel.

Je voulais comprendre exactement les raisons de ce choix. Entendons-nous bien, je ne nie pas du tout le souhait et la nécessité pour les Scéens de se sentir en sécurité dans leur ville. Je voulais juste comprendre ce choix de déployer ce réseau plutôt que de déployer d'autres moyens de prévention et de sécurité.

Et j'aimerais savoir si un bilan a été fait du réseau actuellement en place. Est-ce que l'on sait combien d'infractions ont pu être évitées grâce à ce réseau ? Est-ce que l'on dispose d'un bilan chiffré des résultats de ce réseau puisqu'on va le doubler ?

Les enquêtes existantes à l'étranger ou en France sont plutôt négatives sur le réel effet de ces caméras sur la sécurité. Par exemple, sur le fait de repérer des personnes qui auraient commis des délits, il s'avère que seules 1 à 3 % des enquêtes réalisées donnent un résultat par rapport à l'utilisation de ces caméras. Sur la sécurisation des lieux par les caméras, on se rend compte en fait que cela revient à déplacer les larcins vers un autre lieu. Sur l'utilité d'employer des agents municipaux pour regarder les caméras, cela n'arrive quasiment jamais qu'il y ait une détection en direct. Cela conduit plutôt à détourner l'usage vers de la vidéo-verbalisation des infractions sur la voie publique.

Cela coûte très cher et l'on vient de voir que nous sommes dans un contexte budgétaire très compliqué avec des recettes en diminution de 30 %, je m'interroge donc sur les raisons de ce choix, outre le fait qu'il s'agisse d'un engagement de campagne. Je m'interroge vraiment sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures par rapport à d'autres mesures qui pourraient être prises comme de la prévention, des éducateurs, de l'argent mis sur la lutte contre les violences faites aux femmes dont on a parlé tout à l'heure. Il y a en tout cas beaucoup à faire dans ce domaine. Je voudrais comprendre vraiment l'efficacité de ce choix.

Et tout à l'heure, quand je parlais de la pertinence des investissements, loin de moi l'idée de critiquer l'ensemble des investissements réalisés à Sceaux. Je profite de cette intervention pour répondre. Je pensais en particulier à cet investissement. 500 k€ d'argent public, même si une partie est subventionnée, ce n'est pas rien. Mon idée, c'était vraiment que l'on soit tous au cœur du budget, que les investissements soient pertinents et également concertés avec l'ensemble de la population. C'était l'objet de mon propos tout à l'heure et non pas de critiquer tout ce qui a été fait sur la ville ces derniers temps. J'en profite pour remettre les choses au clair.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je dirais les choses de cette manière. Puisque M. le maire nous challenge en disant que nous n'avons pas de vision sur le ROB, on a là une vision que je vais essayer d'articuler de manière compréhensible.

L'investissement sur les caméras est nécessaire, mais pas suffisant. C'est un tout. On parle d'un continuum sécuritaire et la prévention en fait partie. Nous aurions aimé que la Ville soit plus ambitieuse... (Coupure)... les fameux CSU. C'est possible depuis 2018... (Coupure) avec des économies d'échelle très importante. On regrette qu'à Sceaux l'on ait un CSU pour 20 000 habitants alors qu'il y a normalement un CSU pour 200 à 300 000 habitants. On a donc une perte énorme. Ce qui est dommage, c'est que l'on va conforter cette situation au détriment des finances de la Ville.

Sceaux, le 4 février 2021

J'avais deux questions supplémentaires.

Quel est l'impact de... (Coupure)

**M. le maire**

Je suis désolé, Monsieur Dessanges, mais l'on n'entend pas ce que vous dites.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est étonnant, parce qu'ici, ils entendent.

**M. le maire**

Continuez, Monsieur Dessanges.

**Francis BRUNELLE**

On ne vous entend pas, Monsieur Dessanges et l'on ne voit pas la caméra de M. Bernard. Cela fait un moment que l'on ne voit pas M. Fabrice Bernard. Il y a un problème de communication ou de réseau.

**M. le maire**

M. Dessanges est figé. Il a le regard fixe.

Je crois qu'on va en rester là.

Un mot pour Mme Wietzerbin. Je comprends très bien votre interrogation.

Le parc de caméras a deux fonctions. Il a un peu une fonction de dissuasion. Et il a une fonction d'aide à l'interpellation. La taille de la ville et les moyens que l'on peut consacrer au CSU ne nous permettent pas d'avoir des gens en permanence derrière les écrans. Le CSU peut servir ponctuellement. Des vacations sont faites, mais on ne peut pas avoir des gens derrière les écrans permanence.

Si l'on veut avoir un CSU intercommunal, il faut d'abord que les communes s'entendent entre elles. Or, certaines ne sont pas du tout intéressées, comme Châtenay-Malabry qui ne veut pas de caméras. Et d'autres ont déjà un CSU comme Antony. Et la ville d'Antony n'a aucune intention de le partager avec d'autres communes. C'est ainsi. Soit on fusionne les communes pour en faire des communes de 500 000 habitants, soit on les garde telles quelles et l'on fait avec les outils à notre disposition.

Il est vrai que la présence importante de caméras ne remplace pas la présence humaine d'éducateurs, de gardes urbains ou de policiers. C'est certain.

Pour tout dire, l'on a assez peu de réquisitions de la police nationale pour étayer par des captures vidéo les enquêtes sur des faits commis.

**Jean-Pierre RIOTTON**

En 2020, il y a eu 9 réquisitions de la police nationale. Cela a permis le règlement de trois affaires.

**M. le maire**

On n'est peut-être pas obligé de faire un débat sur ce sujet, car on pourrait en parler pendant des heures. On pourrait aussi parler du rôle et des discours tenus par la police nationale. Si les gens ont la tête farcie de l'idée que les caméras sont utiles, c'est parce que la police nationale et l'État le disent. Les préfets se baladent partout en disant qu'il faut faire de la vidéosurveillance, parce qu'ils pensent que c'est ce que les gens attendent. Et c'est effectivement ce que la population attend.

M. Dessanges est revenu. Est-ce que vous voulez parler ? Est-ce vraiment nécessaire ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Non, Monsieur Laurent. Je pense qu'il est tard.

**M. le maire**

Moi aussi, je le pense. Il est même très tard et il n'y avait pourtant que 16 points au conseil municipal. On comptabilisera la durée pendant laquelle vous vous êtes exprimés. J'ai encore en mémoire la remarque de M. Bernard sur les 10 minutes accordées par séance à l'opposition. Il faut être sérieux.

Nous passons au vote sur l'approbation de cet avenant.

Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, Sceaux, le 4 février 2021*

*M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby*) ; 4 abstentions (*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard*) et 2 voix contre (*M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin*).

### **Ajustement de la provision pour compte épargne-temps — changement de méthode comptable.**

#### **Isabelle DRANCY**

C'est une délibération très technique qui s'inscrit dans le cadre de la certification des comptes. Vous savez que nous participons à l'expérimentation de la certification des comptes avec 25 autres collectivités.

Dans le cadre du diagnostic global d'entrée réalisé en 2017, on nous avait demandé de comptabiliser les provisions pour risques et charges comment on le fait en comptabilité privée.

Nous avons donc passé les provisions pour risques et charges, et notamment la provision pour compte épargne-temps. Les agents ont la possibilité d'affecter les jours de congés non pris dans leur compte épargne-temps, de les récupérer par la suite, d'en demander le paiement ou d'abonder une retraite complémentaire.

Nous avons valorisé la provision selon les recommandations de la Cour des comptes en prenant le montant forfaitaire de l'indemnisation selon la catégorie du fonctionnaire, à savoir 75 € par jour pour les agents de catégorie C, 90 € pour ceux de catégorie B et 135 € pour les agents de catégorie A, ce qui correspond à peu près au salaire net horaire des agents.

Le cabinet de commissaire aux comptes nous a demandé de changer de méthode comptable et de prendre un montant individuel, par agent, et un montant chargé. C'est ce que nous vous proposons dans la délibération. Comme il s'agit d'un changement de méthode comptable, cela doit avoir une vision prospective.

On vous propose donc d'autoriser le comptable à adopter cette nouvelle méthode comme si elle avait été toujours en vigueur et d'enregistrer en correction d'erreur par débit du compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » et crédit du compte « Provisions pour compte épargne temps ».

Ces opérations étant des opérations d'ordre non budgétaires, elles ne se traduisent ni par un mandat, ni par un titre de recettes, ni par mouvements de fonds et n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2020.

#### **M. le maire**

Merci, Isabelle.

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Sceaux, le 4 février 2021

Nous passons au vote.

Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIV- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**M. le maire**

Je demande à Francis Brunelle de nous dire quelques mots sur la situation COVID.

**Francis BRUNELLE**

Très rapidement. Je ne vais pas vous redonner les chiffres actuels, car ils sont publiés dans les médias. Comme vous le savez, on est sur un plateau ascendant avec 26 000 contaminations par jour en France.

Le taux de saturation en Île-de-France des réanimations est autour de 63 %, une situation qui nécessite encore une extrême vigilance.

Il y a en Île-de-France à peu près 24 % de variants britanniques ou autres.

Voilà en ce qui concerne l'épidémie sur l'Île-de-France.

Comme vous le savez, l'Île-de-France connaît une réelle pénurie de doses de vaccins.

À ce jour, 217 000 personnes ont été vaccinées (première et deuxième doses) ; 86 000 dans les centres de vaccination, 58 000 dans les établissements de santé et 49 000 en EHPAD.

La campagne de vaccination dans les EHPAD s'achèvera en fin de semaine. L'Île-de-France compte 700 EHPAD. On n'a pas de remontée exhaustive des chiffres en EHPAD, mais environ 60 % des résidents ont été vaccinés, certaines personnes n'ayant pas souhaité se faire vacciner. Comme vous le savez, le recueil informatique des vaccinations est problématique en raison d'un système informatique un peu déficient. On n'a donc pas encore toutes les données consolidées.

La difficulté aujourd'hui, c'est que les centres de vaccination autorisés par l'ARS et la préfecture en l'Île-de-France n'ont pas été territorialisés. Les centres de vaccination sont accessibles sur une plateforme nationale, en particulier Doctolib, mais il y a aussi deux autres possibilités de prendre un rendez-vous. Chacun peut se faire vacciner n'importe où. Des Parisiens se sont fait vacciner dans le 93. Un certain nombre de Scéens se sont fait vacciner à Créteil ou dans d'autres départements.

Si ces centres de vaccination ne sont pas territorialisés, l'allocation des doses de vaccin est en revanche calculée en fonction de la population des bassins de vie. Il y a donc une dissociation entre le nombre de doses attribuées aux différents centres et le fait que ces centres ne soient pas territorialisés, ce qui entraîne un certain désordre.

Dernier point, les discussions avec l'ARS ont permis d'identifier de zones peu couvertes pour des raisons de pénurie de doses : le nord et le sud-est du 92. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de Jean-Yves Senant, Philippe Laurent et Patrick Donath, un dossier commun a été déposé, ou le sera incessamment sous peu, auprès de l'ARS et de la préfecture en vue de l'ouverture d'un centre de vaccination. Encore une fois, cela dépendra de la disponibilité des doses.

Voilà, Monsieur le maire, j'en ai terminé.

### **M. le maire**

Merci beaucoup, Monsieur Brunelle.

## **XVI- DÉCISIONS DU MAIRE**

### **M. le maire**

Nous passons aux décisions du maire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Maud BONTE**

Puis-je vous poser un certain nombre de questions sur vos décisions ? Il y en a 31 pour ce conseil municipal.

Des questions que je vais lire pour aller plus vite.

Décision 2020-276 : il s'agit d'un avenant concernant un contrat avec Visuel Vox.

Pouvez-vous nous communiquer ce contrat ? Étant donné qu'il s'agit d'un avenant, il y a donc eu un contrat au préalable. Pourriez-vous nous le communiquer ?

Si l'intégration de la visioconférence appelle des compétences et des matériels spécifiques et nous comprenons donc qu'il faille payer un prestataire en dehors de la mairie, comment expliquer que

les procès-verbaux soient externalisés ? N'y a-t-il pas au sein des services les compétences pour cela ?

**M. le maire**

Il s'agit simplement d'un avenant qui permet de préciser dans le contrat avec la société en question, en charge du compte rendu du conseil municipal, qu'elle peut aussi faire une captation lors d'une visioconférence. C'est tout. Le prix est le même, puisqu'il s'agit d'un prix à l'heure. Plus cela dure et plus c'est cher.

**Maud BONTE**

Puisqu'il s'agit d'un avenant, cela veut dire qu'il y a un contrat préalable.

**M. le maire**

Évidemment qu'il y a un contrat préalable. Cela fait à peu près 15 ans qu'un rédacteur prend en note le conseil municipal.

**Maud BONTE**

Est-ce que vous pourriez nous le communiquer ? Je vous remercie.

Décision 2020-279 relative au marché avec le maître d'œuvre Basalt Architecture qui engage la SAS Jean ROSSI pour dépose du bardage existant insatisfaisant et mise en œuvre du nouveau bardage de la bibliothèque.

Pendant la campagne, un panneau ostensiblement apposé indiquait que les malfaçons seraient à la charge du prestataire. Aujourd'hui, le conseil municipal est informé d'un avenant au contrat de 204 431,29 € HT, soit 245317,20 € TTC. Quel a donc été le problème avec l'ancien prestataire ?

Dans les documents que j'ai étudiés, l'article 16 prévoit une clause d'assurance. Avez-vous entrepris des mesures pour actionner la garantie du prestataire défaillant ? Où trouver tous les éléments liés à la procédure ?

Dans ce nouveau contrat, il y a une procédure d'actualisation du tarif par rapport au prix global et forfaitaire si le démarrage des travaux est supérieur à trois mois sans précision sur les limites de l'actualisation.

Pouvez-vous apporter des précisions à ce sujet ?

**M. le maire**

Le prestataire précédent n'a pas fait le travail dans les conditions du cahier des charges et du marché qu'il a signé. Il n'a donc pas été payé. Les crédits seront utilisés par ce nouveau prestataire.

**Maud BONTE**

Je vous remercie.

Je voudrais globaliser les points 2020-282 et 2020-284. Il s'agit du recours des riverains de l'avenue de la République à l'encontre du permis de construire d'un immeuble au cœur de la zone pavillonnaire.

Leur proposition de définir un périmètre d'ensemble urbain et paysager serait-elle susceptible d'être acceptée par l'EPT ?

Quel avantage en termes de protection ce périmètre apportera-t-il ?

**M. le maire**

Je me permets de vous faire observer que cela n'a strictement rien à voir avec les requêtes. C'est un autre sujet. Vous êtes sur un sujet qui concerne l'EPT et la modification du PLU. Le dossier qui sera soumis au conseil territorial le 10 février prochain prévoit en effet la définition de l'ensemble urbain et paysager en question, mais cela n'a rien à voir avec cette décision.

**Maud BONTE**

Désolée, je passe donc à la décision 2020-283. Il s'agit d'un accord-cadre avec EIFFAGE ROUTE de 1 500 000 € HT à 5000 000 € HT sur 4 ans.

Pouvez-vous fournir les éléments liés au marché d'appel d'offres ? Pourquoi faire passer en décisions du maire un dossier d'un montant si élevé ?

**M. le maire**

En raison du seuil fixé par les textes de la commande publique.

**Maud BONTE**

Le seuil est fixé à 3 M€. Lors de la séance d'installation, vous avez fait voter un montant de 3 M€ pour l'année. Je suis étonnée qu'un marché aussi conséquent ne fasse pas l'objet d'une délibération. Vous avez bien dit que les décisions du maire concernaient des choses de peu d'importance. Pourquoi n'est-ce pas discuté en délibération ?

**M. le maire**

Cela n'a pas lieu d'être puisque les textes précisent qu'en dessous de 3 M€, cela passe en décisions du maire. Ce n'est pas nouveau. C'est ainsi depuis un moment déjà.

**Florence PRESSON**

Vous ne pouvez pas régler le problème du son ? C'est vraiment pénible !

**Jean-Christophe DESSANGES**

La technologie, Madame Presson, la technologie...

**Florence PRESSON**

Cela ne marche pas chez vous.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Chez vous non plus.

**Maud BONTE**

On arrête, Florence, de faire les enfants. Chacun fait ce qu'il peut. Allez, on continue, il est tard.

En ce qui concerne la décision 2020-285, il s'agit du recours des riverains contre le permis de construire Trousseau qui est l'angle de la Coulée verte et de la rue des Chéneaux. Déjà trois recours ont été engagés contre le permis de construire et un contre le permis d'aménager. Il s'agit des 87 logements qui seront érigés en limite de Coulée verte avec une surface de pleine terre réduite à 1,50 m de profondeur là où la norme est à 2,50 m. L'abattage des 50 arbres sur les 52 est très mal perçu bien au-delà des seuls riverains.

Pensez-vous que la seule promesse de replanter quelques pousses d'arbres est à la hauteur des enjeux de la transition écologique et de la charte de l'arbre ?

**M. le maire**

Là encore, cela n'a rien à voir avec le dossier. Il s'agit d'une décision qui a donné mandat à la SCP D.D.A. Avocats de défendre les intérêts de la Ville dans ce contentieux lancé par des riverains. Cela n'a rien à voir avec le fond du problème.

Je veux bien que l'on refasse le débat à chaque fois, que vous racontiez les mêmes choses à chaque fois, mais je vous répondrai la même chose à chaque fois. Vous avez vous-même parlé de la propriété Trousseau. Je m'étonne que vous ne soyez pas allée voir Mme Trousseau pour lui dire que vous n'étiez pas d'accord avec la vente de son terrain. Personne ne l'a fait. Personne n'est allé voir la famille Trousseau pour lui dire qu'elle exagérait de couper tous ces arbres.

**Maud BONTE**

Cela n'a rien à voir, Monsieur le maire. Permettez-moi de vous dire, comme vous le savez déjà, que c'est vous qui accordez les permis de construire. Cela n'a donc rien à voir avec Mme Trousseau.

**M. le maire**

Permettez-moi de vous dire que si la famille Trousseau n'avait pas vendu, il n'y aurait pas eu de demande de permis de construire.

Madame Bonté, si vous n'êtes pas d'accord avec les décisions, faites un contentieux. Je ne vais pas passer ma vie à me justifier vis-à-vis de vous sur des questions qui n'ont rien à voir avec le fond du sujet.

**Maud BONTE**

Excusez-moi, mais c'est vraiment sans arrière-pensée.

Analyse de la demande de la S.A.I.F, de quoi s'agit-il ?

**M. le maire**

Permettez-moi d'en douter, Madame Bonté.

**Maud BONTE**

Je suis allée voir la décision en mairie et je n'ai rien trouvé. Qu'est-ce que la société des Auteurs des arts visuels et de l'image fixe a bien pu faire vis-à-vis de la mairie.

**M. le maire**

Je ne sais pas de quoi vous parlez.

**Maud BONTE**

Je vous lis. Analyse de la demande de la société des Auteurs des arts visuels et de l'image fixe. Analyse de la demande. Quelle est cette demande ? Qu'est-ce que cette société des auteurs a pu demander ?

**M. le maire**

C'est un contentieux avec une personne qui faisait des photos pour la Ville. Le premier procès a été gagné par la Ville, mais elle en fait un deuxième. Il y a des gens qui aiment bien faire des contentieux. Ils aiment d'ailleurs les perdre aussi.

**Maud BONTE**

Je n'ai rien à faire avec ces petites incises. Je vous pose juste des questions.

**M. le maire**

Il n'y a pas de petites incises. Je vous réponds.

**Maud BONTE**

Passons maintenant à la décision 2021-03. En ce qui concerne les subventions d'appui aux politiques locales de prévention et de citoyenneté auprès du Département, pouvez-vous exposer quels sont les montants annuels ?

À quelle occasion et comment Sceaux s'attache-t-elle concrètement à ces problématiques pour la délinquance, la lutte contre l'échec scolaire, l'accompagnement de parcours individuels ?

**M. le maire**

Les subventions sollicitées auprès du Département concernent :

- ✓ La gouvernance et le diagnostic pour un audit de prévention de la délinquance,
- ✓ Les stages de réussite, actions avec des robots et ateliers de programmation pour la lutte contre l'échec scolaire
- ✓ Accompagnement de parcours individualisés et point écoute dans les collèges pour la prévention des comportements à risque
- ✓ Simulation d'un procès et formation des agents pour le travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
- ✓ Un travail qui n'a pas encore été défini dans son contenu sur le devoir de mémoire

Des financements ont été sollicités auprès du Département pour toutes ces actions dont certaines sont déjà menées et d'autres seront menées dans le courant de l'année.

Tout cela fait partie de la vie normale d'une ville.

**Maud BONTE**

J'en suis persuadée, mais je m'informe au fur et à mesure.

Enfin, une décision qui m'a surprise, la 2021-05 sur une convention d'occupation précaire de 295,73 € par mois.

En fait, cette convention d'occupation précaire, c'est un bail à moins de 300 € par mois. Il s'agit d'un transfert de jouissance entre l'EPFIF et la Ville pour une surface de 65 m<sup>2</sup>, sauf erreur de ma part. Elle concerne Mme Clotilde BEDIN, cheffe de projet au service urbanisme de la Ville depuis plusieurs années.

Percevant une rémunération, elle pourrait aisément trouver un appartement à Sceaux ou tout à côté sans être soumise au risque d'être évincée de son logement avec cette convention d'occupation précaire.

À quoi la faiblesse du loyer est-elle due ? Cela peut être pour une sorte de complément de salaire. Si c'est le cas, pourquoi ne pas accorder une prime pour un agent de qualité ? Mais cette prime serait assujettie aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Avec cet arrangement, rien n'est versé comme cotisations sociales employeur ni comme cotisations sociales salarié et cela échappe également à l'impôt sur le revenu.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette procédure est ainsi faite ?

**M. le maire**

Mme BEDIN avait besoin d'un logement pendant quelques mois entre deux déménagements. La convention est pour une durée de 5 mois. Ce bâtiment étant vide, puisqu'il a été acheté par l'EPFIF, nous avons pensé qu'il était intéressant qu'il soit occupé plutôt que vide. Cela permet d'éviter qu'il soit squatté. Et le prix du loyer a été fixé en fonction de la durée précaire de cette occupation.

Maintenant, si vous trouvez que nous lésons l'URSSAF, il n'y a pas de souci, vous pouvez très bien aller devant le tribunal administratif. Je vous rappelle que cet immeuble n'a pas été acheté par la Ville et qu'il ne lui coûte strictement rien.

**Maud BONTE**

Cet appartement a bénéficié d'un transfert de jouissance entre l'EPFIF et la Ville. Il appartient donc à la Ville.

**M. le maire**

Pas du tout. Il n'y a pas de transfert de propriété. Il y a une jouissance, c'est tout. Il n'y a pas de transfert. Il appartient à l'EPFIF qui le met gratuitement à la disposition de la Ville.

**Maud BONTE**

C'est un transfert de jouissance entre l'EPFIF et la Ville. C'est bien le terme que j'ai repris du document que vos services m'ont transmis quand j'ai demandé l'explication de cette décision. Il est bien écrit « transfert de jouissance » entre l'EPFIF et la Ville.

**M. le maire**

Madame Bonté, d'abord, je n'entends pas bien ce que vous dites parce qu'il y a un écho insupportable. Si vous avez un problème avec cela, écrivez à l'URSSAF !

**Maud BONTE**

Dernière décision dont je souhaiterais avoir l'explication, c'est la décision 2021-09 : constat pour la constitution du comité consultatif des transitions. Paiement des honoraires d'un montant de 549,20 € à un cabinet d'huissiers.

Pourquoi un constat d'huissier pour la consultation du CCT ?

**M. le maire**

C'est amusant, parce que j'ai l'impression que vous ne suivez pas très bien ce qui se fait à Sceaux. Tout cela a déjà été dit.

**Maud BONTE**

Certains d'entre nous ont 42 ans de présence en mairie, ce qui donne effectivement un avantage.

**M. le maire**

Oui, mais il y a quand même des choses que vous devriez savoir parce que tout est écrit. J'ai l'impression que vous ne lisez pas le magazine. Vous devriez le lire. Il y a une interview très intéressante dans le numéro du mois de février.

**Maud BONTE**

Je l'ai lue. Votre interview était magnifique. Bravo, Monsieur le maire !

Maintenant, pouvez-vous me dire pourquoi il faut un huissier quand on constitue un comité consultatif des transitions ?

**M. le maire**

Parce qu'il y a eu un tirage au sort de citoyens et que ce tirage au sort s'est fait sous la surveillance d'un huissier.

**Maud BONTE**

Je n'avais effectivement pas fait attention à tout cela. Je vous remercie.

**XVII- QUESTIONS ORALES**

**M. le maire**

Nous passons maintenant aux questions orales. Trois questions sont arrivées dans les temps. La durée est limitée à 30 minutes. Il va donc falloir faire vite.

La première question par ordre d'arrivée est celle de Mme Bonté.

### **Question orale de Mme Maud BONTE**

#### **Maud BONTE**

Je vous remercie, Monsieur le maire. Les 30 minutes ne peuvent pas s'appliquer ce soir, puisque la délibération n'avait pas encore été votée lorsque j'ai envoyé la question, me semble-t-il.

#### **M. le maire**

Si, parce que cette limitation à 30 minutes pour les questions orales figurait déjà dans le règlement intérieur précédent.

#### **Maud BONTE**

Je ferai donc vite.

J'ai lu dans le magazine un article intéressant sur le sujet qui m'intéresse.

Tout d'abord un constat rapide : le secteur des Blagis connaît depuis plusieurs années des difficultés qui s'aggravent encore. La Caisse d'épargne a clos son agence il y a quelque temps et aujourd'hui c'est au tour du Crédit Lyonnais de quitter les lieux.

De plus, la sociologie de ce quartier a beaucoup évolué avec des populations mixtes qui s'intègrent peu dans le tissu social environnant. L'école des Blagis en est le reflet. Le CSCB, malgré les activités proposées, peine à tisser le lien social.

Les bâtiments vétustes, propriétés de Hauts-de-Seine Habitat présentent des désordres réguliers dus aux infiltrations. Les besoins de rénovation et de réhabilitation ne sont pris en compte qu'après la constatation des dommages.

Le manque d'entretien et de propreté est une remarque récurrente de la population.

Le sentiment d'insécurité se développe lié à la présence de petits groupes de personnes inactives.

Les commerçants et les habitants ont alerté les pouvoirs publics sur la dégradation de leur qualité de vie par des photos et des courriers.

Question : Pour se réapproprier ce quartier, comment augmenter l'attractivité et la fréquentation des Blagis ? Comment redynamiser le petit centre commercial ?

Dans le cadre de la concertation que vous envisagez « Parlons ensemble des Blagis », quel est l'objectif de la Ville pour répondre aux préoccupations des habitants sur le plan urbanistique, économique, culturel et social ainsi que sur celui de la sécurité ?

Et au-delà, comment imaginer les Blagis demain ? Quel nouveau visage offrir à ce quartier ?

**M. le maire**

Je veux quand même vous dire que le Crédit Lyonnais ne semble pas quitter les lieux. La Caisse d'Épargne est en effet partie, mais le Crédit Lyonnais est toujours là.

Si vous avez plus d'information, très bien, mais pour ma part, je n'en ai pas.

Ainsi que mon équipe et moi-même l'exprimons de manière explicite et régulière, des initiatives sont à prendre dans le quartier des Blagis pour améliorer la convivialité et la sérénité de ce quartier ainsi que l'avenir de la jeunesse.

Nous sommes donc d'ores et déjà engagés dans l'action depuis de nombreuses années et j'observe que votre description est particulièrement négative, ce qui ne contribue pas d'ailleurs à faire en sorte que ce quartier se porte bien. A force de dénigrer, cela finit en effet par toucher les gens.

Ainsi que vous le savez peut-être, ce quartier a bénéficié jusqu'en 2014 de différents dispositifs d'aide dans le cadre de ce qui est appelé la politique de la ville.

Les critères de cette politique ont ensuite été reconsidérés et seuls les revenus des habitants ont été pris en compte. La partie scéenne du quartier ne relève donc désormais plus de la géographie prioritaire. Il en est résulté un désengagement manifeste de l'État, mais aussi d'autres partenaires publics et privés.

Le désengagement de l'État s'est traduit par la suppression d'aides financières aux actions qui étaient portées par la Ville, par exemple en matière de réussite éducative, et qui bénéficiaient également à des structures telles que le CSCB.

Le désengagement de l'État s'est traduit également par la fermeture du commissariat subdivisionnaire alors même que celui-ci a été construit sur un terrain mis à disposition gratuitement par la Ville.

Les principales difficultés que nous observons, qu'elles concernent le centre commercial ou la résidence des Bas Coudrais, sont donc le fait du bailleur Hauts-de-Seine Habitat. Cet organisme se révèle en effet défaillant notamment sur les questions d'entretien du patrimoine. Elles concernent aussi l'État compte tenu de son désengagement manifeste et de la fermeture du commissariat subdivisionnaire.

Ainsi que vous le rappelez, une démarche est lancée ; elle permettra une mobilisation citoyenne dont pourront découler différentes actions. Et les réponses à vos questions seront donc naturellement issues de cette concertation avec la population.

**Question orale de M. Fabrice BERNARD****Fabrice BERNARD**

Depuis le début de la crise COVID, les commerces de nombreuses villes sont en difficulté. Ceux de notre ville n'échappent pas à cette réalité.

Nous avons constaté que des distributeurs de gel, aux couleurs de la Ville, avaient été mis à la disposition des commerçants ; malheureusement cette initiative est loin de répondre à la question de la baisse de chiffre d'affaires de nombreux commerces. Il s'agit même parfois de la survie économique de certaines entreprises et de leurs emplois.

Le groupe Sceaux Ensemble a eu l'occasion de rappeler aux commerçants les mesures d'accompagnement spécifiques qui ont été mises en place par l'État depuis le début de ces périodes de confinement : PGE, chômage partiel, remise d'impôt direct, délai de paiement des échéances fiscales ou sociales, aide au paiement des loyers, fonds de solidarité, etc.

Aussi, nous souhaiterions connaître le nombre de commerces de la ville qui ont pu bénéficier de ces mesures et, au-delà, le détail des mesures spécifiques de soutien à l'activité qui ont été mises en place par la Ville.

Nous constatons en effet une dégradation dramatique du tissu commercial, avec par exemple dans le quartier église/vieux centre :

- ✓ Fermeture de Tarte Julie rue du Dr Berger
- ✓ Fermeture de Coscas rue des Écoles
- ✓ Fermeture de Mamzelle Zaza rue des Écoles

Sans parler de la situation des deux restaurants de la rue des Écoles, fermés depuis plusieurs mois et qui survivent encore.

Pouvez-vous, là encore, nous donner des précisions sur le devenir de ces commerces ?

**M. le maire**

Il ne vous aura pas échappé que même si la Ville est particulièrement engagée auprès des commerçants et cherche à maintenir la diversité commerciale par les moyens à sa disposition, elle n'est pas propriétaire des fonds de commerce et des murs commerciaux, en tout cas pas de tous. Il y a donc encore un tout petit peu de liberté dans ce pays et l'on ne peut pas tout contrôler.

Néanmoins, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'exposer à l'occasion des communications réalisées sur la crise sanitaire et les mesures prises par la Ville, notre mobilisation en faveur des commerces locaux a été intensifiée, ce dont conviennent les commerçants et notamment l'Union des commerçants de Sceaux, afin d'apporter le soutien nécessaire à nos commerçants et artisans.

Nous avons ainsi accompagné l'ensemble des établissements concernés dans la sollicitation des différentes aides et accompagnement, celles de l'État bien sûr, mais également toutes les autres :

- ✓ Vallée Sud Grand-Paris
- ✓ Département des Hauts-de-Seine
- ✓ Région Île-de-France qui a fait beaucoup et nous avons aujourd'hui même adopté un dispositif complémentaire
- ✓ CCI

Les aides financières ont été relayées en temps réel sur le site de la Ville ainsi qu'à l'occasion de réunions généralement dématérialisées et par courriers adressés à chacun.

Lors du 1<sup>er</sup> confinement, en mars 2020, nous avons accompagné les commerçants du marché afin qu'ils puissent continuer une activité en *click & collect* sur le parking de Gaulle et dès le mois de mai, j'ai sollicité le préfet afin que les séances du marché traditionnel et du marché bio puissent reprendre le 11 mai en garantissant un dispositif sanitaire adéquat.

La Ville a également autorisé des extensions de terrasses et une exonération des droits d'occupation du domaine public.

Durant le 2<sup>e</sup> confinement, une conciergerie éphémère a été mise en place afin de faciliter les récupérations des achats et la livraison à la clientèle.

Nous avons édité un document de communication en fin d'année afin de promouvoir différentes initiatives prises par nos commerçants locaux pour la période des fêtes.

Actuellement, un accompagnement à la digitalisation est proposé aux commerçants en partenariat avec la CCI : une quinzaine de commerçants sont actuellement suivis. La Ville prendra à sa charge la création d'une nouvelle plateforme dans le courant de cette année.

Je vous rappelle par ailleurs les décisions que nous avons prises dans cette instance à savoir :

- ✓ L'exonération de loyers de mars à mai 2020 pour près de 10 commerces, locataires de cellules commerciales appartenant à la Ville pour un montant estimé à 20 000 €.
- ✓ L'édition de chèques cadeaux d'une valeur de 70 € offerts à tous les agents de la commune et valables uniquement dans les commerces locaux.

La crise sanitaire fragilise nos commerces de manière parfois forte en raison des fermetures administratives qui s'imposent à certains d'entre eux. Pour ce qui est des cafés – restaurants, ils sont ainsi malheureusement plus impactés par la fermeture de leurs commerces et nous les accompagnons au mieux pour qu'ils puissent bénéficier d'aides financières existantes et qui sont pour la plupart renouvelées.

La plupart ont su s'adapter en proposant de la vente à emporter et notamment les deux restaurants auxquels vous faites référence, EKE et L'Antrepotes.

Néanmoins et malgré le contexte sanitaire, le taux de vacance à Sceaux est à moins de 3 %, sensiblement plus bas que la moyenne nationale qui atteignait près de 12 % en 2018, et cela a dû certainement augmenter depuis. La description très négative que vous faites de la situation me paraît donc quelque peu exagérée.

En ce qui concerne plus spécialement les commerces que vous citez, sachez que Mme Robert (Mamzelle Zaza) avait décidé de mettre un terme à son activité avant le 1<sup>er</sup> confinement et qu'elle a retrouvé un repreneur, un coiffeur-coloriste, qui devrait s'installer prochainement.

Quant à la cession de Tarte Julie, il s'agit d'un départ à la retraite. Des repreneurs se sont d'ores et déjà manifestés, mais cela se heurte à un problème de négociations avec le propriétaire des murs, le bail étant un bail exclusif pour la vente de tartes. Il n'est donc pas facile de trouver des gens qui font exclusivement des tartes, mais il y a d'autres personnes qui seraient intéressées à ouvrir un commerce.

Enfin, je ne savais pas que Coscas fermait. En fait, ce n'est pas le cas. Il y a des travaux, mais le laboratoire n'est pas fermé. L'activité de l'audioprothésiste est donc maintenue rue des Écoles.

Il faut arrêter de dénigrer tout ce qui passe dans cette ville. À force, cela laisse des traces. Ce n'est pas bien.

### **Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN**

#### **Liliane WIETZERBIN**

Vous allez voir, elle est très courte.

#### **M. le maire**

C'est très bien, Madame Wietzerbin. J'étais content, car cela va me permettre de vous répondre de manière développée.

#### **Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le Maire,

Ma question intéressera de nombreux Scéens : elle porte sur le projet d'école gastronomique sur le site du château de l'Amiral pour lequel aucune information n'est donnée.

Pourriez-vous SVP nous en dire plus sur le niveau d'engagement de ce projet, sur les grandes étapes à venir, sur la latitude dont dispose la Ville autour de sa modification éventuelle ?

#### **M. le maire**

En ce qui concerne ce projet portant sur la propriété de l'Amiral, et qui est distincte de ce qui peut se passer sur la Place du Général de Gaulle, je vous rappelle que le permis de construire a été  
Sceaux, le 4 février 2021

accordé et qu'il a fait l'objet de recours. Ceci est d'ailleurs explicite du fait de l'affichage du panneau correspondant sur le site.

En outre, suite aux délibérations adoptées par le conseil municipal, une promesse de bail à construction a été signée. Cette promesse repose sur la réunion de plusieurs conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet par le groupement qui porte le projet, parmi lesquelles le caractère définitif du permis de construire. Des conditions suspensives doivent être levées, ce qui implique d'attendre que les recours soient jugés.

L'engagement des parties est néanmoins défini dans le temps, avec une échéance au 30 juin 2021, éventuellement prolongeable.

Pour la mise en œuvre du projet, le Groupement est ainsi dans l'attente de l'issue de différents recours intentés.

Certains de ces recours — et c'est une bonne nouvelle — ont d'ores et déjà été rejetés par les tribunaux, en particulier les requêtes en annulation formées par la Voix des Scéens et autres :

- ✓ En annulation de la délibération du conseil de territoire qui a adopté le 25 septembre 2018 la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant notamment sur le centre-ville ;
- ✓ En annulation de la délibération du 15 novembre 2018 donnant un avis favorable au projet de cahier des charges du lotissement du château de l'Amiral modifié suite à l'enquête publique de mise en concordance avec le plan local d'urbanisme ;
- ✓ En annulation de l'arrêté du 10 décembre 2018 par lequel le Maire de Sceaux a mis en concordance le cahier des charges du lotissement de l'Amiral avec le plan local d'urbanisme.

Ces trois premiers recours ont donc été rejetés. D'autres sont en cours.

En outre, le groupe Galiléo qui porte le projet d'école a connu récemment une recomposition importante de ses instances dirigeantes avec de nouveaux actionnaires ; les nouvelles instances font donc le point des différents projets, dans un contexte sanitaire forcément impactant pour les activités de formation.

La prochaine échéance est fixée au 30 juin 2021. D'ici là, nous sommes toujours en attente des conclusions des tribunaux sur les autres recours qui ont été intentés, et notamment des recours sur le permis de construire.

## **XVIII-VŒUX ET MOTIONS**

### **M. le maire**

Nous ne sommes pas limités à 30 minutes, puisque cette limitation n'avait pas encore été votée au moment du dépôt des vœux et motions.

**Motion d'intérêt général déposée par le groupe Sceaux Ensemble pour la création de pistes sécurisées sur la commune de Sceaux et notamment pour la création de la piste cyclable sécurisée et continue sur l'axe Grande Couronne du RER V allant du Plessis-Robinson à Bourg-la-Reine en passant par le lycée Lakanal.**

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, chers collègues,

Nous avons constaté depuis peu une véritable accélération de l'usage du vélo comme moyen de déplacement de substitution à la voiture, jugée polluante et coûteuse.

Le vélo est aussi de plus en plus utilisé en complément de transports en commun fonctionnant trop souvent en mode dégradé et saturé, en grève ou peu sûrs en période épidémique.

Les dispositions de la loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 dit loi LOM du 24 décembre 2019, soutiennent l'objectif de faire passer à 10 % la part du vélo dans les transports grâce à des mesures incitatives.

Dans notre cas, il s'agit d'une part de subventions substantielles accordées aux Franciliens par la Région Île-de-France et la Métropole Grand Paris pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) voire de vélos cargos et pour la mise en libre-service de vélos électriques.

D'autre part, de la volonté politique de financer le déploiement de pistes cyclables sécurisées et continues sur les axes de trafic principaux, levier puissant qui a déjà permis d'amplifier l'utilisation du vélo.

La Région Île-de-France a ainsi soutenu la création de 9 pistes cyclables appelées RER V, comme vélo. Elles sont censées écouler un trafic important. 7 de ces 9 pistes sont aujourd'hui complètement tracées et plébiscitées par de nombreux cyclistes.

Ce projet de RER V a été proposé par le Collectif Vélo Île-de-France (regroupant plus de 38 associations en Île-de-France), repris par la Région qui a ainsi créé les « Corona-pistes ». Il est soutenu par Île-de-France Mobilité (IDFM) ainsi que par Vallée Sud Grand Paris. L'objectif annoncé de ce maillage de pistes indépendantes de la circulation automobile, est d'inciter les habitants d'Île-de-France à utiliser le vélo en toute sécurité.

Ces pistes sécurisées présentent de nombreux avantages :

- ✓ Rassurer les utilisateurs débutants ou occasionnels pour les amener à abandonner l'usage de leurs voitures lors de leurs petits déplacements.
- ✓ Relier les villes entre elles grâce à ce maillage qui facilite et guide les cyclistes,
- ✓ Permettre aux utilisateurs chevronnés de rejoindre les grands axes de circulation pour des déplacements de plus grande importance.
- ✓ Anticiper le triplement de la circulation vélo dont le flux doit être séparé de la circulation

automobile pour des raisons évidentes de sécurité.

Il est à noter que ce projet est aussi marqué par la solidarité et l'interdépendance des villes de Vallée Sud Grand Paris entre elles et des départements limitrophes.

En effet, toute rupture du maillage a des effets immédiats : elle complique l'utilisation du vélo et devient un frein à la diffusion de ce mode de déplacement.

De nombreuses études montrent que les deux principaux obstacles à l'utilisation du vélo sont la sécurité du cycliste et la sécurité du vélo, lorsqu'il est déposé dans l'espace public.

De nombreux Scéens nous ont ainsi confirmé qu'ils ne souhaitaient utiliser leur vélo que sur des pistes sécurisées indépendantes des voitures et des camions. Nous partageons l'inquiétude des Scéens pour la sécurité de nos enfants et de tous ceux qui se déplaceront désormais à vélo...

Ce plan RER V nous concerne, nous Scéens, car la ligne Grande Couronne (ligne GC) dessert la gare de Robinson, se poursuit par la rue Houdan qui se confond avec la RD60, l'Amiral, le Lycée Lakanal et se dirige vers Bourg-la-Reine.

Il nous apparaît nécessaire de permettre à l'ensemble des habitants de Sceaux et des communes limitrophes de Châtenay-Malabry, Fontenay, Plessis Robinson et Bourg-la-Reine de pouvoir emprunter la rue Houdan à vélo en toute sécurité.

Il s'agit d'un axe est-ouest structurant, traversant notre ville par le centre-ville.

Il s'agit aussi de renforcer le maillage cyclable sécurisé de la ville et du territoire, dont cet axe est un des tronçons essentiels pour le développement des mobilités à vélo.

Enfin, cette ligne prise en charge par des acteurs publics n'impactera pas les finances de la Ville.

Il en va de même pour les aménagements de piste cyclable sur la RD67 qui permet de relier Fontenay le centre-ville de Sceaux, le parc de Sceaux et la partie occidentale de Châtenay-Malabry.

Nous avons appris que le Département, en accord avec la ville de Sceaux, allait prochainement procéder au déclassement d'une portion des départementales RD60 et RD67 dans le cadre du projet centre-ville Place de Gaulle. Bien que la surface considérée pour le déclassement soit faible, il est primordial d'y inscrire la ligne RER V Grande Couronne ainsi que les pistes cyclables sur la RD67.

Aussi nous souhaitons que le conseil municipal réaffirme son adhésion à la création de pistes sécurisées sur la commune de Sceaux, en confirmant, dans le cadre du projet centre-ville, son soutien pour le déploiement du RER V Grande Couronne, qui se matérialisera par la création de deux pistes cyclables, une dans chaque sens, autonomes et séparées de la circulation automobile.

Je vous remercie.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges. Je constate avec plaisir l'engouement et l'engagement très fort des nouveaux convertis.

Je propose à chaque groupe de s'exprimer sur cette motion, à commencer par Patrice Pattée qui portera la voix du groupe de Vivre à Sceaux.

**Patrice PATTEE**

Nous nous réjouissons en effet de constater que M. Dessanges nous rejoint sur les enjeux de la promotion et du développement des mobilités douces et plus particulièrement du vélo à Sceaux.

Nous avons entendu votre motion. Malheureusement, j'y ai trouvé beaucoup de banalités et je pense qu'elle aurait pu coller un peu plus à la spécificité de notre ville qui s'est distinguée depuis de nombreuses années dans ce domaine.

En décembre 2009, Sceaux a été la première ville en France à ouvrir ses rues en sens unique au double sens cyclable. En mai 2016, la ville de Sceaux a été également la première ville en France à généraliser la modification des règles au feu rouge pour les cyclistes en application du décret du 2 juillet 2015 et de l'arrêté du 23 septembre 2015 qui a défini le panneau M12 que nous avons apposé sur nos feux tricolores.

Bien évidemment, il aurait été trop long de faire ici le bilan de notre politique en faveur du vélo, très engagée depuis plus de 10 ans. Ceux qui pratiquent le vélo auront su mesurer ces efforts et apprécier cet engagement. En effet, il faut rappeler que la ville de Sceaux a été distinguée et plébiscitée lors des deux sondages organisés auprès du public en 2017 et 2019 par l'AFUB sous le nom de baromètre des villes cyclables.

Cette même fédération des associations de cyclistes avait par ailleurs décerné son « Guidon d'or » à notre ville quelques années plus tôt.

Admettez que votre motion et la pétition que vous lui avez accolée paraissent un peu décalées et ne constituent qu'une pâle reformulation de la politique poursuivie par la majorité municipale depuis longtemps.

Bien sûr, il reste encore des choses à faire et nous nous y employons puisque le fil conducteur de toutes les décisions qui sont prises ici :

- ✓ Vise toujours à retenir les options d'aménagement de l'espace public qui privilégient les modes de déplacements doux, à savoir le vélo, mais aussi la marche,
- ✓ Vise à promouvoir auprès des jeunes et des moins jeunes le recours préférentiellement à ces modes doux,
- ✓ Vise à pacifier notre espace public pour préserver la qualité de notre environnement en limitant les sources de pollution sonore, olfactive et bien évidemment la dimension sanitaire

- et lutter contre le réchauffement climatique,
- ✓ Visé à pacifier les vitesses de circulation dans notre espace public pour limiter les conflits entre les différents usages qui doivent nécessairement cohabiter lorsqu'il n'est pas possible de séparer les flux.

Faut-il rappeler la dernière distinction qui a été accordée à notre ville par la prévention routière en la qualifiant de « ville prudente » avec trois cœurs ?

Nous pouvons nous attarder sur ce dernier point puisque votre politique vélo semble se focaliser sur cette question de la sécurité sur l'axe transversal est/ouest de la ville et plus particulièrement aux abords de la place de Gaulle.

Comme vous le rappelez très justement, le conseil régional Île-de-France porte ce projet de réseau RER V dont l'axe que vous visez constitue une des 7 lignes, et en particulier la ligne GC comme vous l'avez rappelé (Grande Ceinture).

La Présidente de notre Région a en effet annoncé une contribution de 500 millions d'euros à ce projet. Rappelons que ce projet de réseau RER V est élaboré par les associations regroupées au sein du collectif vélo Île-de-France. Ce collectif ne nous est pas étranger puisqu'il avait répondu à notre invitation et avait tenu une de ces réunions de travail dans le jardin de la Ménagerie le 25 mai 2019 lors de la neuvième édition de la journée du Vélo en ville.

Aujourd'hui, la Région prépare avec l'assistance du CRMA qui a développé une expertise dans le domaine du vélo un cahier des charges qui définira les prescriptions que devront respecter les 7 lignes constituant le RER V.

Les prescriptions que devrait respecter cette ligne GC, la ligne allant de Lakanal à Robinson, conduisent à aménager deux pistes unidirectionnelles de 2,50 m de large avec une dérogation possible pour les ramener à 2,20 m ou bien une piste bidirectionnelle de 4 m de large pour permettre aux vélos de se déplacer dans de bonnes conditions de confort, de sécurité et à une vitesse moyenne de 20 km/h.

Aucun cycliste ne pourra contester ces prescriptions puisque c'est exactement ce que nous attendons lorsque nous circulons à vélo.

Je vous invite toutefois à imaginer la transformation à apporter aux voies que vous visez dans votre réquisitoire, à savoir l'avenue Camberwell, la rue Houdan, la rue Voltaire ou la rue de Fontenay, pour satisfaire ce cahier des charges.

Implicitement, vous demandez la suppression de toutes les places de stationnement le long de ces voies et une réduction drastique de l'espace ouvert à la circulation automobile. Bien évidemment, c'est un choix qu'il faudra assumer, Monsieur Dessanges.

Quant à la place de Gaulle, intercession des RD 60 et RD 67 où se croisent aujourd'hui 10 000 véhicules par jour sur chaque branche, cette place devrait satisfaire les prescriptions spécifiques

aux intersections puisque ce sont en ces lieux que se concentrent tous les conflits potentiels entre les différents modes.

Nous vous laissons imaginer et découvrir les schémas préconisés, puisqu'ils existent et qu'ils seront intégrés dans les prescriptions de la Région qui se prépare à financer ces infrastructures.

Aujourd'hui, à Sceaux, nous privilégions les aménagements urbains où cohabitent tous les usages à la manière de ce que nous retrouvons dans nos villages. Tous les choix, les arbitrages qui sont faits visent à réduire les vitesses des modes les plus rapides pour les rendre en particulier compatibles avec la vitesse des plus fragiles, à savoir les piétons ou les cyclistes.

Les orientations qui seront définies pour réaménager la place de Gaulle ne dérogeront pas à cette politique. Pour information, les statistiques du département relatent quatre accidents corporels impliquant des usagers des deux-roues motorisés ; trois légers et un grave entre 2012 et 2016 sur la rue Voltaire et la rue Houdan, dans le secteur de la place de Gaulle.

Enfin, j'en profite pour livrer les dernières informations nationales concernant l'accidentologie et l'analyse des résultats mesurés sur 2020. La mortalité des cyclistes a baissé en 2020 avec 13 décès de moins par rapport à 2019. Ce chiffre est à rapprocher de la progression de la part modale du vélo au cours de l'année 2020 : + 10 %. Et si l'on exclut la période de confinement, c'est + 29 %.

Ces résultats confirment ou semblent confirmer ce qui a déjà été constaté au niveau européen, à savoir que ce sont dans les pays où les habitants font le plus de kilomètres à vélo que la mortalité et l'accidentologie sont les plus faibles.

Nous poursuivons cette voie à Sceaux, c'est-à-dire multiplier la pratique du vélo dans nos rues pour sécuriser ce mode de déplacement. Voilà, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Le groupe Sceaux en Commun souhaite-t-il s'exprimer sur ce vœu ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Je peux tenter de m'exprimer là-dessus.

En ce qui concerne le vélo, nous prenons en compte le fait que les vélocipédistes doivent nécessairement rouler en sécurité. On a vu que l'on parle également beaucoup de sécurité dans ce projet de RER V.

Dans sa motion, M. Dessanges laisse supposer qu'il n'y aura pas suffisamment de place compte tenu de la contrainte liée au projet de la Ville du côté de l'Amiral. En fait, il faut se tourner vers la mairie qui est la seule à connaître les aménagements envisagés. Nous répondrons à la question de savoir ce que l'on pense du déclassement qui sera soumis à l'enquête publique, mais il nous semble  
Sceaux, le 4 février 2021

difficile d'avoir une réponse sur cette motion. Seule la majorité actuelle peut nous dire précisément s'il sera possible de réaliser des voies sécurisées à cet endroit compte tenu du déclassement qui sera opéré par la suite. En conséquence, nous ne pensons pas pouvoir nous prononcer sur cette motion. Nous attendrons de voir ce qu'il en sera effectivement.

Nous serons donc prudents, en ce qui nous concerne. Les investigations doivent se poursuivre, si je puis m'exprimer ainsi. C'est notre position.

**M. le maire**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Christiane GAUTIER**

Le point essentiel dont vient de parler M. Szykowski, c'est de savoir si oui ou non, avec le projet de la place de Gaulle qui verra bientôt le jour et les modifications de la voirie qui auront lieu, il y aura la place de faire des pistes cyclables sécurisées à cet endroit précis.

D'après les plans que nous avons vus, il ne semble pas que ce soit le cas, puisque ces voies sont rétrécies de manière importante. La rue Houdan passe de 4 à 2 voies et la rue Voltaire de 3 à 2 voies. Il ne semble donc pas possible d'aménager des pistes cyclables sécurisées de 2,50 m de large. De même, il semble impossible d'aménager une zone de rencontre, une zone sur laquelle toutes les mobilités douces (piétons et cyclistes) cohabitent en sécurité, même s'il n'y a pas de délimitation au sol.

La question que vous a posée M. Szykowski et que je vous pose à nouveau est la suivante : est-ce qu'il y aura la place de faire des pistes sécurisées à ce niveau ?

**M. le maire**

La question n'est pas là. La question est de savoir si c'est opportun de le faire à cet endroit, puisque l'on arrive après sur une forme de rond-point avec un carrefour. Est-ce donc opportun ? Naturellement pas. D'abord, lorsque vous dites que la rue Houdan passe de 4 voies à 2, ce n'est pas le cas. Elle passera pour l'instant de 3 voies à 2. Et la rue Voltaire n'a que 2 voies, sauf à son extrémité, au carrefour.

Le tracé est totalement changé et nous ambitionnons effectivement d'aménager une zone de rencontre au carrefour. Mais il faudra évidemment que chaque usager en prenne sa part.

Mettre des pistes cyclables sécurisées aboutissant à des carrefours est ridicule, pardonnez-moi. C'est même un peu absurde.

La majorité ne participera pas au vote sur ce vœu parce que nous considérons qu'il n'a pas lieu d'être et qu'il ne présente absolument aucun intérêt.

Nous passons au vote.

**Xavier TAMBY**

Je trouve cela assez peu courageux de ne pas participer au vote. Moi, je vote contre.

**M. le maire**

M. Tamby est pour l'aménagement de la place de Gaulle.

**Xavier TAMBY**

Non, justement et c'est bien la raison de mon vote. C'est parce que je suis totalement opposé à ce projet que je vote contre. Je suis bien évidemment contre tout ce qui tourne autour de ce projet.

**M. le Maire**

C'est bien ! Il faut être clair et simple dans la vie.

**Liliane WIETZERBIN**

Je m'abstiens, mais j'avoue que je ne comprends pas bien la différence entre l'abstention et le fait de ne pas participer au vote. Il y a des choses qui m'échappent.

**M. le maire**

Ce sont des trucs de professionnels, des trucs du monde d'avant.

Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Axelle Poullier a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*La motion est adoptée à la majorité avec 4 votes pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, Mme Maud Bonté) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby) et 2 abstentions (M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).*

*M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Sceaux, le 4 février 2021*

*Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ne prennent pas part au vote.*

**Vœu du Groupe Sceaux Ensemble relatif à la demande de révision des taux de TEOM de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.**

**Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, chers collègues,

Nous avons appris que le préfet des Hauts-de-Seine avait récemment été saisi à propos de la délibération du Territoire Vallée Sud Grand-Paris du 16 décembre 2020 qui a fixé les taux de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2021.

Dans cette saisine, il apparaît que le produit de la TEOM attendu avec les taux fixés pour 2021 (44,4 millions €) est supérieur de 14 % au montant des dépenses nettes prévisionnelles, 36 M€, éligibles et des dépenses d'investissement pour un total de 39 M€.

L'article 1520 du CGI établit la liste précise des dépenses pouvant être financées par la TEOM. Il s'agit des dépenses de collecte des ordures ménagères, de traitement de déchets et des dépenses d'investissement d'infrastructures pour les ordures ménagères.

Interrogé lors du dernier conseil territorial, le Président de Vallée Sud Grand Paris a répondu que, pour lui, tout allait bien et qu'il y avait une marge de latitude prévue par la loi.

Dans des situations similaires, des jugements récents ont condamné des collectivités à rembourser intégralement les taxes perçues : Lyon, le 26 octobre 2020, et Nancy, le 23 décembre 2020, ont, dans leur grande sagesse, condamné les collectivités qui avaient adopté des taux de TEOM manifestement disproportionnés.

Le cadre légal a certes été aménagé depuis 2019. Le gouvernement alerté par une accumulation de contentieux a modifié les règles du jeu lors de la loi de finances 2019, parce que c'est le trésor public, celui qui a collecté la taxe, qui se retrouvait en situation de rembourser les ménages sur ses deniers, et non les collectivités fautives.

Désormais, les recettes de la TEOM peuvent financer aussi les investissements dans le secteur des déchets ménagers accordant ainsi plus de marges de manœuvre. En contrepartie, si la collectivité venait à ne pas respecter le cadre légal et à être condamnée, alors désormais c'est elle qui paiera, raison pour laquelle Vallée Sud Grand Paris devrait, selon nous, redoubler de prudence en la matière.

Car malgré les jugements en défaveur des collectivités qui ont condamné des dépassements de taux, le Territoire Vallée Sud Grand Paris a décidé de maintenir un niveau de produit de TEOM et donc de taxe pour les habitants, bien plus élevée que ce que la loi de 2018 a prévu.

Sceaux, le 4 février 2021

De fait, nous pensons que les risques pour la collectivité sont significatifs.

Dans le cas d'espèce, si un contribuable zélé venait à faire un recours juridique pour l'exercice 2020, en cas de condamnation, le Territoire Vallée Sud Grand Paris se retrouverait à devoir rembourser la totalité de la taxe perçue, soit 44 M€, alors que son excédent de fonctionnement n'est que de 10 M€. Les risques sont significatifs et il est incompréhensible que l'exécutif de Vallée Sud Grand Paris persiste dans ses errements.

Enfin, la délibération de Vallée Sud Grand Paris en faveur d'un taux de TOEM trop élevé et sans ajout de service pour les Scéens s'apparente à un impôt déguisé au détriment du pouvoir d'achat des ménages déjà durement impactés par la crise.

Aussi, nous proposons au nom de la transparence et de la défense du pouvoir d'achat que le conseil municipal de Sceaux demande à l'exécutif du Territoire Vallée Sud Grand Paris de proposer une nouvelle délibération qui fixe un taux de TEOM plus en rapport avec les dépenses attendues.

Je vous remercie.

#### **M. le maire**

Ce vœu n'a pas de rapport avec les compétences du conseil municipal de Sceaux. La majorité votera donc contre ce vœu.

Le groupe Sceaux en Commun souhaite-t-il intervenir ? Xavier Tamby, peut-être ?

#### **Philippe SZYNKOWSKI**

Non.

#### **M. le maire**

Nous passons au vote.

#### Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Axelle Poullier a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*Le vœu est rejeté à la majorité avec 5 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski) ; 27 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Sceaux, le 4 février 2021*

*Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby) et 1 abstention (Mme Liliane Wietzerbin).*

### **Vœu du Groupe Sceaux en Commun en soutien à l’Affaire du Siècle.**

#### **Liliane WIETZERBIN**

À ce jour plus de 2,3 millions de personnes ont signé la pétition « L’Affaire du Siècle » soutenant l’assignation de l’État français en justice pour inaction face aux changements climatiques. Quatre associations, Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France et Oxfam France, ont déposé un recours avec l’objectif de faire reconnaître par le juge l’obligation de l’État d’agir pour limiter le réchauffement et protéger les Français face aux risques induits par les changements climatiques.

Une audience s’est tenue le 14 janvier dernier et la rapporteure publique est allée dans le sens des quatre associations de l’Affaire du Siècle et recommande au tribunal, pour l’essentiel, de reconnaître le préjudice pour pousser l’État à respecter ses engagements.

Au cours des dernières décennies, de nombreux textes engagent l’État à agir face à l’urgence climatique. Mais les objectifs, les engagements et les moyens financiers prévus par l’État ne sont pas respectés, au point que la France a plusieurs fois été mise en demeure d’agir par la Commission européenne.

Les collectivités ont de nombreuses compétences concernant le climat. Elles jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d’énergie, la promotion des énergies renouvelables, l’amélioration de la qualité de l’air. Elles ont aussi la responsabilité d’investissements structurants sur le plan énergétique.

Ainsi, l’inaction de l’État pèse directement sur notre ville, qui doit d’autant plus agir pour accroître la résilience du territoire face aux effets du changement climatique et assurer une qualité de l’air conformément aux seuils.

C’est pourquoi nous demandons au conseil municipal d’adopter ce vœu, qui vise à apporter notre voix à celles des 2,3 millions de personnes et des associations qui demandent à l’État d’agir réellement pour répondre à l’urgence climatique sans se défaire sur l’engagement des collectivités locales.

Il en est de l’intérêt des Scéennes et Scéens, de notre ville et de notre avenir.

Au-delà de ce vœu, je rappelle que le jugement a été rendu depuis le dépôt de ce vœu il y a quelques jours, mais cela ne change rien à ce texte.

Le tribunal administratif de Paris a reconnu l'existence d'un préjudice écologique et a conclu que l'État était responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'est donné un délai de deux mois afin de statuer sur la nécessité d'enjoindre l'État à prendre des mesures pour respecter ses engagements en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Nous sommes donc en attente d'une dernière décision, mais pour moi, cela ne change pas la nature de ce vœu qui consiste globalement à apporter notre soutien à cette démarche.

### **M. le maire**

Je vous remercie. Mme Presson va s'exprimer au nom du groupe Vivre à Sceaux.

### **Florence PRESSON**

Effectivement, cette première victoire est un beau signe donné sur le fait qu'un État ne peut pas se permettre de signer les accords de Paris, ne peut pas se permettre d'annoncer un certain nombre d'objectifs et ne pas mettre les moyens suffisants pour tendre vers l'atteinte de ces résultats. Des actions ont été menées par l'État, mais en aucun cas à la mesure des attendus.

Il s'avère que l'Affaire du Siècle, c'est la mobilisation d'un certain nombre d'associations et de personnalités, beaucoup de Youtubers, qui avaient comme objectif de rassembler des citoyens pour signer une pétition. C'est la première fois, en tout cas en France, qu'une pétition rassemble 2,4 millions de signatures.

En revanche, en tant que collectivité, nous ne pouvons pas avoir un poids sur une démarche liée à des citoyens. En revanche, il est clair que cette alerte donnée à l'État sur la mise en évidence de son manque d'agir est importante. Nous proposons donc de remanier ce vœu de façon à ce que ce soit le conseil municipal qui invite le gouvernement à agir. Je ne sais pas si je peux me permettre de lire la proposition que nous faisons...

### **Liliane WIETZERBIN**

Je n'ai pas bien compris pourquoi le conseil municipal ne pouvait pas soutenir la démarche telle qu'elle a été décrite.

### **Florence PRESSON**

Le conseil municipal ne peut pas faire un vœu pour soutenir cette Affaire du Siècle et demander ainsi la signature d'une pétition. Les citoyens vont se rassembler auprès des associations. La collectivité va se tourner directement vers le gouvernement pour :

- ✓ Affirmer l'urgence de la situation face à la dégradation du climat et les conséquences

- climatiques,
- ✓ L'inviter à respecter ses engagements,
  - ✓ A être à la hauteur de la réalité de la crise climatique,
  - ✓ A prendre les mesures nécessaires pour infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national dans le respect des engagements signés dans le cadre de la COP 21.
  - ✓ A prendre toutes les dispositions législatives et réglementaires pour accompagner les changements de comportement des citoyens, associations, entreprises et commerces.

C'est dans ce cadre que nous décidons d'adopter ce vœu pour sensibiliser les citoyens face à l'urgence de la situation, mais c'est bien une position prise par le conseil municipal vis-à-vis du gouvernement.

Si l'on reprend toute l'histoire, c'est le maire de Grand-Synthe, Damien Carême, qui a été le premier à faire un recours auprès de l'État. Suite à cela, un certain nombre d'associations, dont les quatre associations citées, ont effectivement lancé cette pétition, mais il nous paraît préférable de faire ce vœu remanié...

**Liliane WIETZERBIN**

Est-ce qu'il serait possible au moins de citer quelque part l'Affaire du Siècle, d'y faire référence ?

**Florence PRESSON**

Dans les considérants du début, il est écrit : « *Considérant que mercredi 3 février dernier l'État français a été condamné par son inaction face au réchauffement climatique par le tribunal administratif* ».

**Liliane WIETZERBIN**

On pourrait rajouter « dans l'Affaire du Siècle ».

**Florence PRESSON**

Je termine juste avec les considérants.

« *Considérant que le tribunal reconnaît les carences fautives de l'État à mettre en œuvre des politiques publiques lui permettant d'atteindre les objectifs, considérant que les objectifs fixés dans la loi obligent l'État à les respecter, considérant que le gouvernement présentera le 10 février prochain au conseil des ministres une nouvelle étape accélérant la transition écologique, considérant qu'en vertu du code de l'environnement et ensuite le conseil municipal affirme..., invite le gouvernement, etc.* »

**M. le maire**

On ne va pas faire un débat à deux entre Mme Presson et Mme Wietzerbin.

Je ne sais pas si le groupe Sceaux Ensemble souhaite s'exprimer sur ce vœu.

**Maud BONTE**

En tant que membre très actif dans différentes associations environnementales depuis 25 ans, j'estime que le vœu proposé par Liliane est tout à fait intéressant. J'y suis favorable.

J'avoue que je suis surprise de la façon dont se déroule ce débat. J'avais déjà été surprise lorsque le 17 décembre, la Ville avait demandé à Philippe Szykowski de retirer le vœu qu'il avait déposé. Il n'y avait qu'une chose à faire : en débattre et le voter. Pourquoi le forcer à le retirer pour que cela puisse être ensuite récupéré dans le cadre du CCT ?

On dit que l'on soutient les initiatives et les associations, et au lieu de trouver que le vœu de Liliane est tout à fait pertinent et en toute démocratie soutenir cette idée, il faut finalement faire une petite manipulation. Je suis assez sidérée. Je suis peut-être novice, mais honnêtement, tous ceux qui font partie de la majorité municipale et qui viennent de débarquer doivent se demander quel jeu on joue. Qu'est-ce qui retient une majorité de dire qu'un opposant présente quelque chose de positif ? Il faut que ce soit récupéré pour pouvoir dire « moi je » et pas les autres ?

Je ne me sens pas en phase avec ce type de *combinazione* alors que l'idée de Liliane était très belle. Cela ne me plaît pas du tout.

**M. le maire**

On a bien compris ce que vous vouliez dire, Madame Bonté. Mme Wietzerbin est assez grande pour se défendre elle-même.

La question n'est pas là. Nous mettons au vote le vœu de Mme Wietzerbin et on n'en parle plus ! Et la majorité votera contre.

Nous passons au vote.

**Xavier TAMBY**

Je vote pour, mais le spectacle que vient de donner la majorité municipale n'est franchement pas grandiose.

Pouvoirs :

- ✓ Sabine Ngo Mahob a donné pouvoir à Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet

- ✓ Emmanuel Goujon a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Axelle Poullier a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Claire Vigneron a donné pouvoir à Corinne Deleuze
- ✓ Franck Tonna a donné pouvoir à Chantal Brault

*Le vœu est rejeté à la majorité avec 7 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud bonté, MM. Fabrice Bernard, M. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ;26 votes contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant).*

**M. le maire**

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne nuit.

*La séance du conseil municipal est levée à 3 h 56.*